



**Conseil de Métropole**

**Montpellier Méditerranée Métropole**

-----

**Séance publique  
du 23 novembre 2020**

-----

**PROCES-VERBAL**

**Monsieur le Président**

Bonjour à tous et à toutes, mes chers collègues. Merci de signaler que vous entendez bien pour ce Conseil de Métropole qui se tient avec un ordre du jour régulier, mais dans des conditions extrêmement particulières. On va donc lancer la Marseillaise, en virtuel. Et ensuite, on va faire l'appel et donner quelques informations.

*Diffusion de la Marseillaise.*

**Monsieur le Président**

Chers collègues, on ne sacrifie pas à ce rituel très important qu'est l'hymne en début de séance. Je vous propose d'abord de faire l'appel, qui va être un petit peu long, et ensuite, quelques informations et l'ordre du jour.

*Monsieur le Président procède à l'appel.*

**Monsieur le Président**

L'appel est clos. Nous avons le quorum. Nous pouvons donc valablement délibérer dans ce Conseil qui se tient en visio. Merci à tous et à toutes d'être présents.

*Monsieur le Président déclare la séance ouverte.*

**Monsieur le Président**

Normalement, vous avez reçu des codes pour pouvoir voter sur Quizbox. Donc on votera sur chacune des affaires. J'ouvrirai le vote, je clôturerai le vote. Pour pouvoir prendre la parole, vous avez une fonction pour vous signaler. On enregistrera et on donnera la parole. Évidemment, compte tenu du caractère singulier de la séance, nous sommes tous collectivement invités à la concision.

Quelques informations avant de commencer la séance. D'abord, évidemment, depuis le dernier Conseil de Métropole, notre pays a été frappé par deux événements dramatiques : d'abord l'attentat contre Samuel PATY à Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre, et puis les attentats qui ont eu lieu à Nice. Ce sont des événements qui frappent notre pays au cœur. Il ne pouvait pas y avoir cette séance sans avoir une pensée pour les victimes et pour leurs familles, et saluer l'engagement de l'ensemble des élus qui expriment l'unité de notre pays autour des valeurs de notre pays.

Deuxième information : avec Monsieur MEUNIER, nous avons rencontré les salariés de Schneider Electric, puisque ceux-ci sont soumis à un plan social qui vise à délocaliser une partie de leur activité, notamment la fabrication d'ampoules, dont certaines sont indispensables puisqu'elles servent dans les centrales nucléaires pour un certain nombre d'opérateurs. Ce sont 80 emplois qui sont menacés. Nous avons rencontré les représentants syndicaux et j'ai adressé, au nom de la Métropole, un courrier au Ministre en charge de l'industrie, Bruno LE MAIRE – puisque l'activité risque d'être délocalisée vers l'Inde – et on souhaite que l'État intervienne sur ce dossier.

Troisième point : cette année – et j'en salue l'équipe précédente, le Président SAUREL, Bernard TRAVIER et d'autres, qui ont travaillé sur ce dossier-là – nous inaugurerons le nouveau conservatoire boulevard Grasset, sur le site de l'ancienne maternité Grasset. J'informe le Conseil que nous avons demandé de pouvoir compléter le programme par la réalisation d'un théâtre de verdure dans le quartier, qui permettrait notamment aux jeunes du conservatoire de pouvoir se produire et rencontrer le public du quartier et au-delà.

Quatrième information : la Métropole a acquis les manuscrits des mémoires de CAMBACERES. CAMBACERES est un des rédacteurs du Code civil, c'est un des grands juristes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui s'inscrit dans la grande tradition juridique du droit à Montpellier.

Donc cette acquisition a été réalisée aux enchères. J'en remercie les services, qui ont identifié cela, en bonne intelligence avec le ministère de la Culture. Donc ces manuscrits feront l'objet d'une présentation d'abord à la faculté de droit, à laquelle CAMBACERES est lié. Et puis nous solliciterons des aides pour financer cette acquisition, subvention publique d'une part, et nous allons travailler aussi à un mécénat d'autre part – certains s'étant déjà manifestés en disant qu'ils étaient prêts à contribuer au financement.

Cinquième point d'information : comité de pilotage sur le projet de stade, porté par la famille NICOLLIN. Nous serons ce mercredi autour des équipes de la SERM, de Monsieur ASSAF et de Monsieur BOURDIN – qui suivent ces dossiers. Et nous continuons les discussions pour pouvoir trouver le site adéquat. Je rappelle que c'est un engagement porté par des opérateurs privés, mais qui est important. Saluons aussi les excellents résultats de notre équipe, hier, et puis cette Une du journal *L'Équipe* sur un des joueurs, Téji SAVANIER, qui provient d'un des quartiers de Montpellier – la cité Gély – et qui est un des talents de ce quartier. Qu'il me soit permis, en votre nom, de le saluer.

Sur Med Vallée, de la même manière, nous associons des personnalités extérieures et à titre gracieux : Philippe DOMY, ancien directeur du CHU, personnalité reconnue à la fois du monde universitaire et de l'ensemble des acteurs. Il va nous accompagner pour pouvoir préfigurer Med Vallée, donc poser les bases de ce projet, en termes de gouvernance, en termes de positionnement. Ce projet doit contribuer à notre développement économique.

Et puis, ce vendredi à 14 heures, le Président de la République, Emmanuel MACRON, a annoncé à *Jeune Afrique* – dans une longue interview consacrée aux relations nouvelles entre la France et l'Afrique – que se tiendra à Montpellier du 8 au 10 juillet – 8 au 11, mais 8-10 – le sommet Afrique-France, dans notre Ville. Un sommet qui sera tourné vers les sociétés civiles, c'est-à-dire tout ce qui incarne le dynamisme de l'Afrique. L'Afrique de demain, du point de vue de la recherche, du point de vue du sport, du point de vue de la culture, du point de vue des jeunes, des jeunes leaders en Afrique. Donc ce sera un sommet davantage en lien avec la société civile que la France accueillera. Ce sommet, l'Élysée nous avait contactés, on était en challenge avec Paris depuis le mois de juillet, et donc on a fait savoir que nous étions intéressés, que nous avions toutes les capacités pour accueillir. Au demeurant dans notre Ville, grâce au CIRAD, grâce à tout un tas d'acteurs de la recherche, du sport, du monde économique, nous avons des liens très forts avec l'Afrique du Nord et le Maghreb. Sur le plan culturel, évidemment, on peut penser au festival Arabesques. Il y a énormément de choses. C'est pour nous un honneur d'accueillir ce sommet. Et nous serons, je n'en doute pas, tous mobilisés pour contribuer à sa réussite. Et dans un contexte très morose pour notre économie, pour notre pays, y compris pour notre Ville, pour l'hôtellerie, la restauration, évidemment, c'est un signal très fort. Et puis cela contribuera au rayonnement de Montpellier et à fonder des relations entre la France et le continent, des relations qui doivent être évidemment renouvelées.

Voilà pour les informations.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE METROPOLE DU 23 NOVEMBRE 2020**

[M. F. LAFFORGUE](#) donne procuration à [M. J. MIRO](#).

### **Monsieur le Président**

Je vous propose d'adopter l'ordre du jour. On retire trois affaires, qui ont besoin d'être reprises : l'affaire 39, l'affaire 46 et l'affaire 106. Donc l'ordre du jour comporte 110 affaires.

Il faut que je désigne – elle n'est pas là – formellement comme secrétaire de séance la benjamine de notre Assemblée, mais néanmoins talentueuse, et assurément talentueuse, Clara GIMENEZ.

Donc je vous propose de voter l'ordre du jour.

On m'informe que Monsieur EL KANDOUSSI a la procuration de Monsieur SAUREL, et Madame MARSALA a la procuration de Madame URBANI. Merci beaucoup.

Donc on passe au vote, pour l'ordre du jour. Tout le monde est « au taquet » sur son téléphone. Le vote est ouvert. L'ordre du jour est adopté.

*A l'issue d'un vote électronique, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.*

*Pour : 91*

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE METROPOLE DU 12 OCTOBRE 2020**

### **Monsieur le Président**

Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal du 12 octobre 2020. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y a pas de demande de prise de parole ou de remarque ? Je propose de passer au vote. Le PV est adopté.

*A l'issue d'un vote électronique, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

Pour : 91

### **APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Le Conseil prend acte de ces décisions.*

### **AFFAIRE N° 1 : HORS COMMISSION - MODALITES DE REUNION A DISTANCE DU CONSEIL DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE - APPROBATION**

#### **Monsieur le Président**

Affaire n° 1. Ce sont les modalités de tenue de cette Assemblée sur lesquelles on doit délibérer. Le fait qu'elle se tienne à distance.

L'occasion pour moi de donner quelques informations sur le contexte sanitaire dans la Métropole. Aujourd'hui, nous avons encore des capacités hospitalières assez tendues, même si les choses vont mieux, avec une prise en charge des patients Covid qui se fait par le CHU, mais aussi par l'hospitalisation privée. Et d'autre part, nous avons des indicateurs qui montrent que la circulation du virus, elle, décline fortement, même s'il faut évidemment rester très prudent. En tout cas, le chef de l'État doit s'exprimer demain, et nous espérons que des bonnes nouvelles vont arriver, pour notamment nos commerçants qui sont durement éprouvés par ces restrictions. Donc souhaitons-le.

Je vous propose de passer au vote, sur cette autorisation, sur cette affaire n° 1. J'ouvre le vote. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 91 voix*

### **AFFAIRE N° 2 : ATTRACTIVITE - ÉPIDEMIE DE COVID-19 - MESURES DE SOUTIEN AUX ACTEURS ECONOMIQUES FACE A LA CRISE SANITAIRE ET ECONOMIQUE - DISPOSITIF D'AIDE AUX LOYERS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2020 - APPROBATION**

#### **Monsieur le Président**

Affaire n° 2. Épidémie de Covid-19, mesures de soutien aux acteurs économiques face à la crise sanitaire. Je donne la parole à Madame EMAD.

#### **Hind EMAD**

Merci. Cher Président, chers collègues, Messieurs, Mesdames, cette délibération concerne les mesures de soutien aux acteurs économiques face à la crise sanitaire. A la suite des nouvelles restrictions gouvernementales appliquées le 30 octobre, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre, les acteurs économiques déjà fragilisés depuis mars sont confrontés à une période remettant en question leur survie. La Métropole et la Ville de Montpellier ont mis en place de nombreuses mesures tout au long de ces trois derniers mois en adaptant les aides en fonction de la situation. Par conséquent, il est nécessaire, en complément des aides de l'État, de renforcer les dispositifs avec un plan *Montpellier économie solidaire* et *Montpellier résilience*, en partenariat avec la Région Occitanie. Les charges fixes les plus importantes étant les loyers, nous avons décidé, à travers un fonds d'aide aux loyers, de proposer une subvention d'aide au paiement des loyers pour les mois d'octobre et novembre. Cette délibération permettra d'abroger les dispositions de la délibération du 12 octobre dernier. Voilà pour cette mesure d'aide, pouvant aller jusqu'à 1 000 euros d'aide au loyer, plafonnée à 5 000 euros pour nos entreprises et acteurs économiques sur le territoire.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Madame EMAD. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, sur cette affaire-là ? Madame DOULAIN.

**Alenka DOULAIN**

Bonjour à toutes et tous. Monsieur le Président, chers collègues, juste une petite question. On votera évidemment pour ces aides aux loyers. Juste, il y a eu plusieurs retours sur les délais d'instruction de ces aides. Je sais que sur l'affaire 111, plus tard, on vous donnera du coup, Monsieur le Président, délégation pour l'instruction de ces aides. Est-ce qu'on peut avoir des éléments sur comment vous allez tenter d'accélérer les procédures ? Sachant qu'on a beaucoup de retours de la part des commerçants sur ces difficultés. Merci d'avance.

**Monsieur le Président**

Madame DOULAIN, merci de votre question. Je vais laisser Renaud CALVAT préciser, parce qu'effectivement, on a des aides aux loyers du premier confinement qui n'ont pu être versées que maintenant. Donc l'enjeu est d'accélérer pour soutenir la trésorerie. Monsieur CALVAT.

**Renaud CALVAT**

Oui, Madame DOULAIN, c'est une question que nous suivons avec la direction des finances de très près. Comme vous le savez, nous avons délibéré, mais ce n'est pas nous qui versons les aides ; c'est la trésorerie. Donc nous sommes en échange permanent avec la DGFIP et avec la trésorière pour pouvoir améliorer encore nos process et aller plus vite. C'est pour cela que nous devons aussi délibérer aujourd'hui pour que les délibérations soient les plus précises possibles, pour que la trésorière puisse payer dans les délais les plus brefs. Donc certaines entreprises touchent aujourd'hui des aides qui ont été votées il y a trois mois. Donc nous devons améliorer nos procédures. Mais comme vous le savez, une fois que le vote est fait, ce n'est pas la Métropole qui verse, c'est la trésorerie. Et il faut qu'on améliore encore nos procédures. Mais c'est en cours et ce sera fait dans les délais les plus brefs.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur CALVAT. Je vous propose, s'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, de passer au vote sur ce dossier.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Joël RAYMOND.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 90 voix*

**AFFAIRE N° 3 : ATTRACTIVITE - ÉPIDEMIE DE COVID-19 - ATTRIBUTION D'AIDES AUX ACTEURS ECONOMIQUES POUR LE PAIEMENT DES LOYERS PROFESSIONNELS - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 3. Il s'agit là encore des aides aux loyers pour la période mai-juin 2020. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas de demande de prise de parole ? On ouvre le vote.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Stéphanie JANNIN, M. Joël RAYMOND.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 89 voix*

**AFFAIRE N° 4 : HORS COMMISSION - EPIDEMIE DE COVID-19 - DISPOSITIF D'AIDE AU PAIEMENT DES LOYERS ET REDEVANCES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE A DESTINATION DES ENTREPRISES OCCUPANTS DES BATIMENTS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - APPROBATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Je vous propose de passer à l'affaire n° 4. Cette fois-ci, c'est l'aide aux loyers pour les entreprises qui sont dans les incubateurs de la Métropole. Donc cela concerne 300 entreprises. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Pas de demande de prise de parole ? Le vote est ouvert.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Hind EMAD, Mme Stéphanie JANNIN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 89 voix*

**AFFAIRE N° 5 : ATTRACTIVITE - ÉPIDEMIE DE COVID-19 - SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU COMMERCE DE PROXIMITE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME - FONDS REGIONAL L'OCCAL - EVOLUTION DU REGLEMENT - VOLET 3 LOYERS - CONVENTION REGION OCCITANIE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 5. C'est l'évolution du règlement du fonds L'OCCAL, c'est en partenariat avec la Région. On avait versé 1 million d'euros au mois de juillet. La Région Occitanie souhaite élargir le périmètre d'aide de ce fonds qui, initialement, prenait en charge les frais qui étaient engagés pour acheter des vitres en plexiglass pour poser les gestes barrières. Donc il faut autoriser ce partenariat – qui est une très bonne chose – Métropole et Région, ensemble, pour soutenir les acteurs économiques, donc l'emploi. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? S'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Christian ASSAF.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 90 voix*

**AFFAIRE N° 6 : ATTRACTIVITE - ÉPIDEMIE COVID-19 - DISPOSITIF GARANTIE CONGRES - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA GESTION ET A L'EXPLOITATION DU CORUM ET ZENITH SUD - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 6. Jean-François AUDRIN, je te cède la parole.

**Jean-François AUDRIN**

C'est une délibération qui est importante. Il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire durant la crise sanitaire actuelle, et notamment soutenir le tourisme d'affaires. Donc il est essentiel pour l'économie locale que le tourisme d'affaires soit maintenu. Et il faut absolument que nous rassurons les organisateurs. Donc c'est donner la possibilité de les rassurer à travers un fonds voté, de l'ordre de 500 000 euros – on va en parler. Simplement, pour certains types de rassemblement, pour des rassemblements d'une durée minimum de deux jours, avec 300 participants. Pour ce faire, c'est une prise en charge de Montpellier Méditerranée Métropole à hauteur de 500 000 euros. C'est un dispositif de garantie des congrès. Et il faut modifier l'avenant du contrat de la DSP de Montpellier Events.

Je peux aller un peu plus loin si vous le désirez. Notamment, je vais aller très vite en disant que ce sont soit des incitations au report lorsqu'il y a des problèmes, que les manifestations ne peuvent pas être organisées, des incitations au report, des soutiens au maintien ou des aides à la signature de nouveaux contrats. Et chaque dossier est plafonné à 30 000 euros.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Jean-François. Ne peuvent pas prendre part, ni au débat, ni au vote : Monsieur CHARTIER, Monsieur MEUNIER et Madame SERRANO. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? OK. Je propose de passer au vote sur le fonds de soutien, qui est un dispositif – pour l'instant, on est les seuls en France à l'avoir mis en œuvre – qui sera précieux pour soutenir l'événementiel. Merci beaucoup.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christian ASSAF, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Cyril MEUNIER, Mme Célia SERRANO.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 87 voix*

**AFFAIRE N° 7 : SOLIDARITES - ÉPIDEMIE DE COVID-19 - DON DE MASQUES INCLUSIFS A DES ASSOCIATIONS OU STRUCTURES DE PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES - CONVENTION DE PARTENARIAT - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 7. La parole est à Madame LLORET, pour nous présenter cette affaire, très importante.

**Eliane LLORET**

Comme vous le voyez depuis le début de cette séance, la Covid-19 occupe beaucoup de nos préoccupations. Pour ce qui nous concerne, et qui concerne ma délégation, la Métropole a souhaité effectuer à titre gracieux une distribution de masques inclusifs, parce qu'on oublie souvent ces personnes vulnérables que sont les personnes malentendantes ou sourdes.

Et je vois, Monsieur le Président et Monsieur CALVAT, que vous nous avez fait l'honneur de mettre ces masques ! Masques pour lesquels nous sommes appelés à voter ce matin une aide, qui nous permet d'acheter des masques, afin qu'ils soient distribués à une dizaine – un peu plus – onze associations et organismes qui vont pouvoir les distribuer aux malentendants du secteur. Je trouve que c'est une très bonne opération, parce qu'ils en ont énormément besoin. Je crois que dans nos communes, on est tous appelés à aider ce genre de publics, même parmi nos agents. Donc je propose que nous votions une somme. Cela coûte 8 440 euros.

Pour ceux qui n'ont pas compris, c'est le masque à fenêtre transparente, qui permet de voir, de lire à travers les lèvres, pour les publics en difficulté. Donc ils sont fabriqués en France, ils sont agréés et ils coûtent 8,44 euros le masque, et nous en avons 1 000 à distribuer. Certains, hier, ont déjà été distribués – je ne vous le cache pas. Vous avez la liste des associations et organismes qui sont concernés. Et je suis à votre disposition pour toute question à ce sujet. Donc évidemment cela fait l'objet d'une convention. Et cela constitue une subvention en nature qui est valorisable au prorata du nombre de masques reçus par chacune des associations ou structures.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, chère collègue.

**Eliane LLORET**

Cela vous va très bien.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Madame DOULAIN.

**Alenka DOULAIN**

Je voterai évidemment en faveur de cette délibération concernant les masques inclusifs. Cela me permet cependant d'aborder la question de la gestion des masques par notre Collectivité. Depuis le mois de mai, nous portons le fait qu'il faut que les collectivités soient proactives sur ce chantier. Nous avons notamment proposé le soutien à la création de filières locales de production de masques. Aujourd'hui, on est tout simplement heureux de savoir que c'est appliqué, mais malheureusement, ailleurs. Dans les Côtes d'Armor, les acteurs économiques et les collectivités ont initié « la Coop des masques », qui sera en mesure d'ici la fin du mois de novembre, de produire pour le marché français des masques chirurgicaux, des masques FFP2. Cela a créé plus de 40 emplois sur le territoire.

À Poitiers, ils sont plutôt partis sur des commandes groupées, au niveau des artisans locaux, pour la production de masques pour les écoles. À Lille, ils travaillent sur le recyclage des masques jetables en polypropylène, qui sont recyclables mais aujourd'hui pas recyclés. Bref, aujourd'hui, les collectivités, ailleurs, s'organisent, planifient, coordonnent et relocalisent une activité de production côté masques. Qu'est-ce qu'on attend ici pour avoir un plan sur ce sujet. Merci pour vos éléments de réponse.

### **Monsieur le Président**

Madame DOULAIN, sur ce point, nous avons eu l'occasion d'en parler lors du précédent Conseil. Nous sommes passés en commandes groupées, avec la Région et le Département, et la filière Eminence qui – pardonnez-nous, est gardoise, donc pas très loin d'ici – justement, produit des masques. Donc c'est de l'emploi. Et il faut saluer cet entrepreneur historique du textile qui, grâce au soutien à la commande publique, permet de produire des masques, et nous nous fournissons là-dessus. Sur les masques inclusifs que nous portons, ils sont *made in France*. D'ailleurs, le petit drapeau tricolore apparaît bien. Là, ce sont des opérateurs qui sont français, mais pas sur le territoire de l'Occitanie. Mais on a été évidemment très attachés à cette filière-là. Au demeurant, il existe beaucoup d'opérateurs textile qui ont diversifié leur activité, et on voit une gamme de masques dans l'écosystème local. En tout cas, nous, par la commande publique, nous avons soutenu l'entreprise Eminence qui, dès le premier confinement, s'est redéployée. Et je crois que c'est une très bonne chose et cela répond à votre demande.

D'autre part, sur les masques pédiatriques, la Ville de Montpellier a joué le jeu de la solidarité intercommunale, puisque si nous avons des stocks pour l'ensemble des enfants de la commune de Montpellier, la Ville de Montpellier les a proposés aux collègues Maires des autres communes, et on a pu redistribuer, éviter qu'on perde trop de temps en commande. Mais évidemment, sur la stratégie masques, on est attachés à structurer des filières, à aider des filières, et surtout à assurer la disponibilité de masques pour la population.

Dernier point là-dessus : le CCAS – et cette fois-ci, c'est la commande de l'État, pas la commande collectivités locales – nous approvisionne régulièrement en masques pour les personnes les plus vulnérables, les plus fragiles.

Dernier point : nous avons été contactés par une entreprise tourangelle, dans le week-end, qui travaille sur les enjeux de recyclage de masques. Et c'est un sujet, parce qu'on voit tellement de masques jetés dans l'espace public, à la fois dégradant l'espace, posant des problèmes de gestion des déchets. Donc on est en contact avec eux. C'est à Tours, mais cela a le mérite d'être français.

Madame CASSAR et Monsieur ASSAF.

### **Michelle CASSAR**

Moi je voudrais simplement remercier, que ce soit la Métropole, le Département, l'État, effectivement, pour la distribution des masques. Les entreprises aussi – il y a des entreprises qui nous ont aidés. Les communes – nous avons aussi acquis des masques, nous avons fait des distributions. On en a encore un peu, qu'on arrive à distribuer. Donc dire qu'on manque de masques ou autres, moi, je ne suis pas d'accord du tout. C'est vrai que ce qui a été fait, on ne peut que valoriser tous les dons qui ont été faits par les diverses collectivités, l'État, même les établissements. Nous, on a des entrepreneurs, des promoteurs, qui nous ont aidés : distribution de masques enfants. Donc on a couvert quand même un large public, voire, ici, à Pignan, toute la population. Et je vous dis : en cas de besoin, on a encore certains masques disponibles, qu'on peut distribuer. Donc dire qu'on manque de masques ou qu'il faut aider : je pense qu'on a suffisamment aidé et qu'on aidera encore quand il le faudra. On sera toujours présents et on arrivera toujours à trouver des solutions tous ensemble, les 31 communes.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, chère Michelle. Monsieur ASSAF.

### **Christian ASSAF**

Monsieur le Président, merci. En complément de vos propos, pour répondre à la remarque de notre collègue DOULAIN : on n'a pas attendu ce deuxième confinement pour structurer une filière à l'échelle de la Région Occitanie. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, et notamment grâce aux commandes de la Métropole, des départements – je veux aussi saluer le Département de l'Hérault – nous avons pu relever un défi considérable, qui permet aujourd'hui de fournir des masques à l'ensemble des collectivités d'Occitanie, et des masques produits 100 % en Occitanie. Et cela a pu se faire, vous l'avez dit, grâce au groupement de commandes qui a été réalisé. Donc voilà : la filière est en place et elle permet de répondre à une production de masques de plus de 6 millions de masques au mois.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, cher Christian ASSAF. Je propose de passer au vote, en indiquant que Madame CABELLO ne prend pas part au vote, parce qu'elle est membre du CESDA. Et là, c'est un acte très fort avec ces masques inclusifs, qui sont d'ailleurs très appréciables à porter. Cela va être un vrai soutien aux associations pour les personnes en situation de handicap, en particulier les personnes malentendantes. J'ouvre le vote. Ça y est, on commence à être rodé, mes chers collègues. Merci. Adoptée.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Emilie CABELLO.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 90 voix*

### **AFFAIRE N° 8 : RESSOURCES - ÉPIDEMIE DE COVID-19 - REPORT DU VERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire n° 8. Je la présente rapidement. Nous avons aujourd'hui une situation difficile pour le secteur de l'hôtellerie. Donc afin de préserver leur trésorerie, on reporte le prélèvement de la taxe de séjour sur la période qui a notamment concerné l'été, où l'activité touristique a fort heureusement bien fonctionné – elle aurait pu mieux fonctionner, mais elle a quand même fonctionné. Donc la taxe de séjour sera prélevée à partir de 2021, parce qu'aujourd'hui la trésorerie des hôteliers est très fragilisée. Donc c'est une forme de prêt à taux zéro.

Si vous avez des questions, Monsieur CALVAT se tient à votre disposition pour y répondre. Monsieur PATERNOT.

### **Bruno PATERNOT**

C'était pour soutenir évidemment cette proposition. L'hôtellerie, comme vous le savez, n'a pas à l'heure actuelle de fermeture administrative. Donc c'est extrêmement compliqué pour eux. C'est un secteur majeur aujourd'hui à Montpellier. Beaucoup d'hôteliers et d'hôtelières font vraiment des efforts pour réinventer la façon de faire du tourisme aujourd'hui. On fait beaucoup d'investissement et c'est un des secteurs les plus en crise. Il faut absolument que nous trouvions, à chaque Conseil de Métropole, comment les aider. En tant que trésorier adjoint de l'Office de Tourisme, je sais que nous travaillons beaucoup pour aider ce secteur-là. Et je vous remercie de voter à deux mains et à deux clics cette délibération. Merci.

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur PATERNOT. Je vous propose de passer au vote, pour ce report.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Mohed ALTRAD, M. Serge GUISEPPIN, M. Mikel SEBLIN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 88 voix*

## **AFFAIRE N° 9 : RESSOURCES - INSTITUTION ET REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire n° 9 : institution et répartition de la dotation de solidarité communautaire. Je propose de donner la parole à Renaud CALVAT, Vice-président délégué aux finances, pour présenter cette affaire.

### **Renaud CALVAT**

Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une nouveauté dans notre Métropole, qui est cette mise en place de la dotation de solidarité communautaire. Rappelez-vous, lors du vote du BP cet été, nous avons voté la somme de 1 million d'euros pour la dotation de solidarité communautaire, et il nous revient aujourd'hui d'en déterminer les modalités de répartition entre les 31 communes de la Métropole. Après un débat que vous avez souhaité avec l'ensemble des Maires de la Métropole, nous avons retenu quatre critères pour préciser cette répartition. Deux critères sont obligatoires, sont fixés par la loi. Nous avons souhaité collectivement rajouter deux autres critères.

Les deux premiers critères sont le potentiel financier par habitant pour 35 % et le revenu moyen par habitant pour 35 %. Ce sont deux critères obligatoires, que nous avons pondéré avec un troisième critère, qui concerne le pourcentage de logements sociaux dans les communes pour accompagner les communes qui s'engagent dans le logement social pour 20 %. Et le quatrième critère concerne le poids de la population âgée de 3 à 16 ans. Parce que je vous rappelle que cette dotation s'adresse aux communes et sera inscrite au budget de fonctionnement des communes – ce n'est pas l'investissement ; l'investissement, nous le verrons dans quelques semaines via les fonds de concours. Cette dotation s'adresse aux communes dans leur budget de fonctionnement. L'une des compétences majeures des communes reste encore l'action vis-à-vis de la jeunesse : les écoles, les crèches. Donc nous avons souhaité que le poids de la population âgée de 3 à 16 ans, principale compétence communale, soit intégré à cette dotation. Donc voilà les quatre critères que nous vous proposons, chers collègues : potentiel financier par habitant, revenu moyen par habitant, poids des logements sociaux, poids de la population âgée de 3 à 16 ans. Merci, Monsieur le Président.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Renaud. Monsieur REVOL.

### **René REVOL**

Oui, quelques mots sur cette délibération, rapidement, puisque cela fait depuis une dizaine d'années que d'ailleurs Monsieur CALVAT, moi-même et d'autres, demandions à ce que la coopération intercommunale se manifeste par cette dotation de solidarité que nous permet désormais la loi. Donc je peux m'en féliciter. Elle organise une solidarité verticale. Ceux qui ont des revenus élevés donnent pour ceux qui ont des revenus plus faibles. C'est au cœur même du pacte républicain que d'avoir ce type de solidarité. Et il ne faut naturellement pas la confondre avec la solidarité horizontale, qui peut être en faveur de communes plus petites, périurbaines, et qui n'ont pas les moyens d'investir de la même manière. Je pense que cette solidarité horizontale, elle est plutôt l'œuvre, dans l'investissement, des fonds de concours. Pour parler d'une solidarité aussi horizontale, je donne par exemple le dossier que je connais bien de l'assainissement, puisque nous payons, sur les 31 communes, au même tarif, l'assainissement (1,37 euro le mètre cube). Mais naturellement, l'assainissement revient plus cher dans des endroits moins denses, et meilleur marché dans des endroits plus denses comme Montpellier dans le cadre de cette solidarité-là. La coopération intercommunale fait que, quelque part, les villes les plus denses comme Montpellier paient pour celles qui le sont moins. Donc je pense qu'il faut qu'on mette en œuvre ces deux types de solidarité. Et là je me félicite de la mise en place de cette dotation de solidarité au niveau des différentes communes. Merci.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, René. La parole est à Cyril MEUNIER.

### **Cyril MEUNIER**

Monsieur le Président et chers collègues, juste pour vous donner un avis d'un Maire d'une commune importante. Je pense qu'il est très important qu'il y ait une solidarité entre nos communes – et la commune de Lattes est ravie de cette décision. Ceci étant dit, je pense qu'après avoir mis en œuvre cette première répartition cette année, quand on pourra – j'espère – gonfler le budget, il faudrait qu'on prenne en compte la surface par habitant pour aider les petites communes qui en ont le plus besoin et qui font partie de notre richesse, au-delà évidemment de la richesse première de Montpellier et des communes de première ceinture.

Deuxième point : n'oublions quand même pas que, dans la répartition, un certain nombre des communes de la Métropole qui n'ont pas 5 000 habitants, participent à l'effort sur le logement social, et qu'il faut toujours le rappeler et remercier les Maires et les élus de ces communes de l'effort qu'ils font pour répondre à la demande sociale de nos habitants. Merci à vous.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Cyril. Peut-être trois aspects. D'abord, le premier : merci de vos interventions. C'est vrai que c'est important de poser des règlements, parce que cela permet d'objectiver comment nous aidons. Cela n'a pas toujours été le cas. Donc là, l'objectif, on « *critérise* », on tirera des enseignements de ce premier règlement. Deuxième aspect, sur l'aide en fonction de la superficie des communes. C'est un critère que nous introduirons dans le règlement lié au fonds de concours. Cyril, tu as parfaitement raison de pointer l'importance des petites communes, en population, mais qui ont des besoins importants, en particulier sur l'investissement. Donc premier règlement sur la dotation de solidarité communautaire, qui a été budgétée à hauteur de 1 million d'euros au mois de juillet. Je vous propose de passer au vote sur ce règlement.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 90 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenue : Mme Brigitte DEVOISSELLE.*

### **AFFAIRE N° 10 : RESSOURCES - VOTE EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - REVISION - ADOPTION**

*Coupure de la visioconférence et des micros pendant quelques instants.*

### **Monsieur le Président**

Mes chers collègues, ça y est, cela semble fonctionner. Donc nous allons reprendre nos travaux. Donc nous avons le vote pour les autorisations de programme, évoquées par Monsieur CALVAT, qui était l'affaire n° 10. La résolution est adoptée.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Stéphanie JANNIN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstentions : 4 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Isabelle MARSALA, Mme Clothilde OLLIER, Mme Joëlle URBANI.*

### **AFFAIRE N° 11 : RESSOURCES - BUDGET 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION**

### **Monsieur le Président**

Je passe la parole à Renaud pour l'affaire n° 11, qui est la décision budgétaire modificative n° 1.

### **Renaud CALVAT**

Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, nous avons voté le budget à la fin du mois de juillet, dans des conditions un peu complexes. Donc nous avons annoncé que nous ferions une décision modificative au budget avant la fin de l'année 2020 : elle est là. Elle est principalement liée, aussi, à la crise de la Covid et à ses conséquences budgétaires. Un chiffre, chers collègues : la crise de la Covid aura un impact sur le budget 2020 et prévisionnel 2021 d'environ 55 millions d'euros. Le coût pour la Métropole sur le budget 2020 et en prévision sur 2021 sera de 55 millions d'euros. C'est dire si la situation est complexe. Néanmoins, cette DM nous laisse quelques marges de manœuvre financières, principalement parce qu'une grande partie des travaux d'investissement, qui auraient dû être réalisés en 2020, seront reportés en 2021 – ils doivent être reportés en 2021, ceux liés au confinement et à la crise de la Covid.

Nous avons des dépenses réelles de fonctionnement en baisse d'environ 6 millions d'euros. Principalement deux postes, Monsieur le Président, sur ces dépenses de fonctionnement en baisse. Un engagement de votre part, c'était une baisse forte des dépenses de communication ; donc nous avons 1,4 million d'euros en moins sur les dépenses de communication sur le budget 2020 par rapport à ce que nous avons prévu au BP. Et, bien évidemment, une masse salariale en légère baisse d'à peu près 2,4 millions, parce qu'une grande partie des opérations qui auraient dû se dérouler sur la Métropole et qui nécessitaient des recrutements saisonniers ou temporaires n'ont pas eu lieu.

Au niveau de cette DM – on le retrouvera après, Monsieur le Président, dans les budgets annexes transport ou assainissement – on retrouve aussi une baisse forte de l'investissement. Une baisse de l'investissement, liée au Covid et au fait qu'on n'a pas pu faire les travaux dans de nombreux PUP, ou travaux qui devaient être réalisés sur les aires d'accueil des gens du voyage. Je sais, Monsieur le Président, que vous êtes derrière les services, parce que l'investissement public est indispensable actuellement pour nos entreprises. Donc ce sont des travaux qui seront réalisés en 2021 – et je sais que vous êtes très insistant pour qu'ils se réalisent le plus vite possible. Nous avons en dépenses réelles d'investissement une baisse par rapport au BP de 32 millions d'euros. C'est lié principalement au deuxième confinement et aux difficultés que nous rencontrons en cette fin d'année.

Concernant cette DM, un élément fort dans les transports. Nous allons intégrer dans cette DM le coût du Covid par rapport à la TaM. Et c'est environ une perte pour nous de 6 à 7 millions, 6,7 millions d'euros de compensation pour perte d'exploitation, liée à la DSP de la TaM. L'effet de la gratuité, la gratuité du week-end ainsi que la baisse de 10 % des tarifs, équivaut à peu près à un peu plus de 1 million d'euros. Donc vous voyez, sur le budget annexe transport, une DM importante.

Concernant le budget annexe de l'assainissement, ce sont des travaux qui auraient dû être réalisés autour de Maera, qui n'ont pas pu être réalisés en 2020, et qui seront réalisés en 2021, ce qui nous fait une dépense d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement de moins 6 millions d'euros.

Ce qui, donc, nous donne une épargne brute sur notre budget 2020 intéressante. Mais j'attire votre attention, Monsieur le Président : c'est virtuel, puisque toutes ces dépenses que nous n'avons pas réalisées en 2020, nous devons les réaliser en 2021. Donc le recours à l'emprunt au niveau du budget principal est beaucoup plus faible que ce qui avait été imaginé. C'est lié aux travaux que nous n'avons pas réalisés aux troisième et quatrième trimestres 2020. Le recours à l'emprunt baisse de 42 millions. Ce qui fait que nous avons un emprunt consolidé entre le BP et la DM à, à peu près, 75 millions. Donc une situation qui, comptablement, est intéressante pour la Métropole en 2020, néanmoins avec un certain nombre de travaux en reste à réaliser et reportés sur le budget 2021, qui nous appellent à la prudence dans la gestion budgétaire, Monsieur le Président.

Voilà les principaux éléments. Je peux répondre aux questions, s'il y en a. Nous avons eu un débat aussi très intéressant en commission la semaine dernière sur les principales lignes de cette DM.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Renaud. J'ouvre la parole sur cette décision modificative. Pas de prise de parole ? Sans doute, c'est vrai, merci de l'avoir souligné : les commissions s'étant installées, les débats ont dû être plus approfondis et permettre à chacun d'avoir les éclairages. Je propose donc de passer au vote.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Stéphanie JANNIN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 82 voix*

*Abstentions : 8 voix*

*Se sont abstenus : Mme Alenka DOULAIN, M. Abdi EL KANDOUSSI, M. Max LEVITA, Mme Isabelle MARSALA, Mme Clothilde OLLIER, M. Philippe SAUREL, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI.*

**AFFAIRE N° 12 : RESSOURCES - BUDGET 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT - ADOPTION**

**Monsieur le Président**

Monsieur CALVAT a présenté les budgets annexes, donc je propose de passer au vote de l'affaire n° 12.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Stéphanie JANNIN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 82 voix*

*Abstentions : 8 voix*

*Se sont abstenus : Mme Alenka DOULAIN, M. Abdi EL KANDOUSSI, M. Max LEVITA, Mme Isabelle MARSALA, Mme Clothilde OLLIER, M. Philippe SAUREL, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI.*

**AFFAIRE N° 13 : RESSOURCES - BUDGET 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - ADOPTION**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 13, sur le budget annexe assainissement. J'ouvre le vote.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Stéphanie JANNIN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 84 voix*

*Abstentions : 6 voix*

*Se sont abstenus : Mme Alenka DOULAIN, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Isabelle MARSALA, M. Philippe SAUREL, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI.*

**AFFAIRE N° 14 : RESSOURCES - BUDGET 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE - ADOPTION**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 14 relative au budget annexe de l'eau potable. Le vote est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Stéphanie JANNIN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 84 voix*

*Abstentions : 6 voix*

*Se sont abstenus : Mme Alenka DOULAIN, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Isabelle MARSALA, M. Philippe SAUREL, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI.*

**AFFAIRE N° 15 : AMENAGEMENT DURABLE - DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - APPROBATION**

[Mme C. RIBOT](#) quitte la séance et laisse un pouvoir à [M. M. REYNAUD](#).

**Monsieur le Président**

Affaire n° 15. Je donne la parole à Madame FRECHE pour évoquer cette affaire-là autour du soutien à la pratique du covoiturage.

## **Julie FRÊCHE**

Merci, Monsieur le Président. Peut-être dire très rapidement que cette délibération est vraiment pour permettre d'être complémentaire à l'offre aujourd'hui de transports en commun. Parce que certains déplacements dans des zones peu denses sont moins bien desservies que d'autres territoires, et donc ces déplacements sans voiture individuelle peuvent s'avérer être irréalisables. Il y a une étude IFOP à ce sujet de 2019, qui montre que 76 % des actifs français utilisent une voiture dans le cadre de leur travail, dont plus de 50 % par obligation. Donc l'enjeu, c'est bien de trouver une solution complémentaire ou alternative aux transports en commun, afin de faciliter les déplacements de courtes distances de ces habitants. Donc il faut pallier l'insuffisance de mobilité dans les zones périurbaines et rurales de notre Métropole, et à travers cette délibération, nous proposons de développer une politique publique de covoiturage autour de deux piliers. D'abord, le volet infrastructure, avec la réalisation stratégique d'un schéma directeur des aires de covoiturage, comme le Département l'a fait en Métropole. C'est d'ailleurs la future aire de covoiturage à Cournonsec. Et ensuite, un deuxième volet outil de mise en relation et animation à travers l'application Klaxit et la promotion à travers les plans de mobilité entreprise.

Donc nous lançons aujourd'hui une expérimentation avec 29 établissements sur tout le territoire de la Métropole, qui s'inscrit dans le programme « *Tous covoitureurs* » financé par les certificats d'économie d'énergie, qui constituent l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique de l'État. Ils ont été mis en place en 2005. Donc ce programme de covoiturage, il en existait déjà un dans la Métropole. Mais il y avait une dispersion des utilisateurs, parce que l'offre ne rencontrait pas la demande. Donc aujourd'hui, il faut assurer le déploiement et la réussite d'une solution de covoiturage où l'offre doit être suffisante pour répondre à la demande.

Pour que cela marche, premièrement, il faut créer un réseau de covoiturage. Les bassins d'emplois représentent le principal lieu de déplacement pour les trajets pendulaires. À l'échelle du territoire, les entreprises jouent alors le rôle d'agrégateurs de flux. En ciblant les salariés des entreprises de plus de 300 salariés, ces derniers ont 80 % de chance de trouver un trajet qui correspond à leurs critères (origine, destination et même au niveau des horaires). Il est donc possible de répondre à une demande de mobilité grâce aux autres collaborateurs qui travaillent sur le même lieu de travail. C'est pour cette raison que nous avons décidé de structurer le réseau à partir des sites employeurs (les entreprises, les collectivités, les établissements) pour faire converger les origines-destinations.

Deuxièmement, pour que cela marche, il faut trouver le meilleur prix, qu'il soit attractif pour les passagers comme pour les conducteurs. Dans notre dispositif, le trajet sera gratuit pour le passager – il faut en effet que le covoiturage coûte moins cher que prendre sa voiture individuelle – et le conducteur sera rémunéré à hauteur de 2 euros jusqu'à 20 kilomètres, et ensuite 0,20 euro par kilomètre supplémentaire pour amortir notamment les frais d'utilisation de son véhicule.

Ainsi, nous vous proposons de cofinancer les trajets domicile-travail. Je crois que ces incitations financières sont indispensables pour assurer l'installation durable de la pratique du covoiturage sur un territoire et pour convaincre les habitants que le covoiturage est une solution de mobilité complémentaire. Il faut démocratiser son usage et il faut sensibiliser massivement pour les déplacements courte durée pour faire du covoiturage un transport de masse, notamment dans les zones peu denses, car il est entre deux et cinq fois moins cher que le bus. Pour cela, il faut aussi rassurer les usagers, notamment dans ces zones peu denses. C'est pour cette raison que nous proposons aux salariés des entreprises ou aux agents des collectivités une assurance retour. Si par hasard votre trajet retour venait à être annulé, nous vous garantissons le retour en taxi.

La Métropole s'engage à financer cette expérimentation à hauteur de 75 000 euros pendant un an, pour structurer l'offre à partir d'un réseau d'entreprises qui pourront poursuivre la politique à travers le forfait mobilité durable qui a été mis en place dans le cadre de la loi LOM. Ce forfait permet une prise en charge par l'employeur des trajets domicile-travail en mobilité durable. C'est un dispositif qui est exonéré d'impôts, de cotisations sociales, dans la limite de 400 euros par an et par salarié. Pour nous, c'est vraiment lancer une politique publique en espérant ensuite que, dans le cadre des entreprises et des accords de branche et du dialogue social, le forfait mobilité durable puisse prendre le pas et assurer la continuité du dispositif.

Dernier point : je voudrais remercier la société Klaxit pour l'accompagnement des entreprises du territoire, car sensibiliser les collaborateurs vers une pratique régulière du covoiturage est l'une des clés dans le développement de cette solution pour massifier son usage. L'accès à la mobilité durable est encore inégal sur notre Métropole. Le covoiturage est l'un des outils que nous souhaitons mettre en avant – j'y crois beaucoup.

Nous avons besoin de chaque commune, de chaque équipe municipale, de toutes les populations pour que cette politique fonctionne. Notre objectif est donc de multiplier par trois le covoiturage domicile-travail. Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Madame FRECHE. Le débat est ouvert. Monsieur RAYMOND et Madame DOULAIN.

**Joël RAYMOND**

Monsieur le Président, mes chers collègues. Merci, Madame la Vice-Présidente, pour cette présentation. Vous avez parlé des territoires, en effet, qui étaient un peu plus reculés, de troisième couronne, on pourrait parler. Et Montaud en fait partie. Montaud attend beaucoup de cette délibération et je vous remercie aussi de nous avoir écrit, le 27 octobre dernier, pour nous demander des propositions sur chacun des territoires, à chacun des Maires. Je ne manquerai pas de vous écrire, parce que notre ligne de bus n'est pas, à mon sens, efficiente aujourd'hui, et mérite d'être améliorée pour pouvoir satisfaire un maximum de personnes, notamment sur le secteur de Montaud et Saint-Drézéry. Et ensuite, sur la plateforme de covoiturage, évidemment qu'il faut trouver une bonne solution. Je crois que l'intercommunalité voisine avait mis en place un système qui, justement, a essuyé un échec, puisque cela ne fonctionne pas. Et je crois qu'il faut vraiment s'y attarder dessus et trouver la bonne solution, parce qu'aujourd'hui, plus on avance, plus il y a des possibilités, et plus les gens sont dans l'attente d'un service commun ou de se rendre service en tout cas, pour notamment diminuer leur coût de trajet entre le lieu d'habitation et le lieu de travail. Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur RAYMOND. La parole est à Madame DOULAIN.

**Alenka DOULAIN**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, juste pour dire qu'évidemment on votera pour cette délibération. On sait qu'aujourd'hui le covoiturage coche toutes les cases en termes de bénéfiques, tant en termes de pollution, de santé. Cela permettra aussi à terme de faire des économies, puisqu'on pourra du coup moins flécher l'argent sur toutes les dépenses infrastructures, autoroutières, etc. Donc cela coche toutes les cases : on est très contents.

Moi, j'avais deux questions. Aujourd'hui, on sait, comme vous l'avez dit, que c'est surtout très utile, le covoiturage, quand l'offre de transport en commun est faible. Donc comment on va faire aujourd'hui pour que cette expérimentation puisse aussi éventuellement être testée sur des agglomérations avoisinantes – qui sont directement concernées justement par ce transport en commun de faible qualité / densité. Je pense à l'Agglomération du Pays de l'Or, aujourd'hui, tous les habitants de Mauguio, etc. : comment est-ce qu'ils vont aussi pouvoir faire partie de cette expérimentation et éventuellement être indemnisés, même s'ils ne sont pas des habitants de la Métropole ? C'était juste pour avoir des éclaircissements là-dessus.

Deuxième question : on sait qu'il y a un autre facteur décisif sur le fait de passer ou pas au covoiturage. Il y a le prix, cette indemnité que vous proposez. Mais il y a aussi le temps de trajet. Et il y a beaucoup de villes d'Amérique du Nord qui sont dotées de voies dédiées, en fait, pour les voitures où il y a plus de deux personnes qui l'utilisent. Est-ce qu'aujourd'hui c'est envisagé ? C'est testé à Lyon, à Grenoble. Où en est-on de ce levier aussi stratégique pour développer le covoiturage ? Merci pour vos éléments de réponse.

**Monsieur le Président**

Merci, Madame DOULAIN. La parole est à Madame OLLIER. Puis Madame FRECHE répondra sur quelques éléments, et j'en donnerai d'autres. Madame OLLIER.

**Clothilde OLLIER**

Bonjour, je voulais intervenir sur le covoiturage, puisqu'on l'a lancé effectivement sur le Grand Pic Saint-Loup en ville-test – je pense que mon collègue Maire faisait allusion à cela. Effectivement – alors que c'était vraiment attendu par les populations – cela a moins bien marché. Il y a eu des petits bugs... Pour que ça marche bien, effectivement, il faut qu'il y ait des arrêts qui soient bien notés, qui soient complètement sécurisés. Et la communication ne suffit pas. Il faut vraiment que, concrètement, cela soit marqué, sécurisé et puis qu'il y ait la possibilité de pouvoir, avec des petits panneaux, indiquer la direction dans laquelle on souhaite aller, pour les jeunes qui veulent faire ce covoiturage.

Mais c'est une très bonne idée. Cela marche très bien quand c'est accompagné et surtout quand c'est facilité pour les habitants. Je suis prête à m'investir sur ce dossier-là que je connais bien, puisque je m'étais occupée – pour ceux qui le savent certainement, peut-être en tous les cas – de lancer ce réseau sur le Grand Pic Saint-Loup, que j'avais testé moi-même pour voir à quel point cela fonctionnait bien, en tous les cas. Et c'est une très bonne idée.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Madame OLLIER. C'est vrai que je me souviens que vous aviez lancé « *Rezo Pouce* » avec Monsieur VIDAL, Vice-président aux transports du Département. Je donne la parole à Madame FRECHE pour donner quelques éléments de réponse, et je compléterai.

**Julie FRÊCHE**

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Maire de Montaud, nous avons prévu d'échanger plus précisément sur la ligne 27 qui dessert votre commune. Mais il reste quand même important de pouvoir – à défaut de desservir vraiment toutes les zones de tous les villages – développer une politique de mobilité qui soit complémentaire, pour satisfaire un maximum d'usages. Et il faut quand même aussi intégrer le covoiturage, mais aussi l'autopartage. Et donc il y aura très prochainement la présentation de la stratégie globale des mobilités dans l'aire métropolitaine.

Madame DOULAIN, pour répondre très rapidement à votre question, il y a vraiment une stratégie, aussi bien sur le positionnement et la géolocalisation des aires de covoiturage, mais aussi de parking relais, pour traiter les questions de report et donc d'utiliser les mobilités durables et les mobilités douces dans la Métropole. L'importance de la coopération. Il faut savoir que, bien que nous allions procéder par phase, l'application Klaxit est ouverte à tous. Donc évidemment que toutes les intercommunalités limitrophes de la Métropole pourront aussi bénéficier des offres qui seront hébergées par l'application Klaxit – parce que c'est essentiel et on sait bien que de nombreux habitants des intercommunalités voisines travaillent dans les bassins d'emplois de Montpellier Méditerranée Métropole.

Évidemment, Madame OLLIER, vous avez raison : il faut communiquer et bien accompagner les différents acteurs qui vont mettre en place ce réseau des premiers covoitureurs au sein des collectivités et des entreprises. Et il faudra précisément indiquer où se trouvent les aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire métropolitain.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Madame FRECHE. Vous avez rendu hommage à une entreprise ; je voudrais en saluer une autre, qui est Modulauto, qui développe l'autopartage et qui, depuis de nombreuses années sur le territoire de la Métropole, œuvre à cette innovation. Pour compléter vos réponses, d'abord saluer l'action qu'on engage sur l'autopartage et le covoiturage pour lutter contre l'autosolisme, et indiquer plusieurs points.

D'abord, l'ancienne A9 – qui est maintenant boulevard urbain – pourrait tout à fait avoir une voie dédiée pour les véhicules qui pratiquent le covoiturage, avec la même recherche d'expérimentation que dans d'autres territoires. La législation n'a bougé que très récemment, mais cela peut être une des pistes.

D'autre part, nos relations avec le Conseil départemental vont être très importantes, parce que, depuis cinq ans – c'est pour cela que je faisais allusion tout à l'heure à « *Rezo Pouce* », que Madame OLLIER a mis en œuvre quand elle était Maire de la Commune de Murles – cela a permis de développer des parkings, des aires de covoiturage visibles, structurés, sécurisés. Et nous allons avoir des échanges avec le Conseil départemental, parce que justement, c'est le lien entre les autres intercommunalités, d'un point de covoiturage à un point autre de covoiturage.

Au demeurant, permettez-moi de conclure par une anecdote. Si vous êtes utilisateurs, mes chers collègues, de BlaBlaCar – cela m'est arrivé il y a peu encore – ce sont des rendez-vous qui sont un peu déqualifiés – des chaînes de restauration rapide, des parkings un peu délaissés. Et cette pratique de mobilité est très importante pour les jeunes, pour les étudiants, source d'économies. Et elle génère aussi des pratiques sociales très riches, très fécondes, innovantes. Donc on a besoin aussi sur la Métropole de pouvoir identifier des grandes plateformes, des zones de covoiturage, pour les utilisateurs de cette pratique de mobilité.

Donc là, cette étude, ce qu'a annoncé Madame FRECHE sur le plan du développement du covoiturage à l'échelle de la Métropole est un élément très important, qui s'inscrit dans la politique globale de mobilité que nous entendons conduire, à la fois pour mieux desservir les communes avec des alternatives à l'automobile et à l'échelle de la ville-centre.

Je vous propose de passer au vote. Merci.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 91 voix*

## **AFFAIRE N° 16 : ENVIRONNEMENT - ETUDE PREALABLE A LA MISE EN OEUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE DES DECHETS - DEMANDES D'AIDES FINANCIERES - APPROBATION**

[M. F. LAFFORGUE](#) entre en séance et annule le pouvoir donné à [M. J. MIRO](#).

### **Monsieur le Président**

Je passe la parole à notre collègue François VASQUEZ pour lancer l'étude préalable à la mise en œuvre de la tarification incitative des déchets.

### **François VASQUEZ**

Monsieur le Président, chers collègues, Victor HUGO a écrit : « *Qui y a-t-il au-dessus de la justice ? L'équité.* » La mise en place d'une tarification incitative des déchets sera une nouvelle façon de calculer notre taxe sur les ordures ménagères. Je précise – la confusion est souvent entendue – qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe, mais d'une taxe qui récompense le geste de tri, donc d'une taxe équitable. La tarification incitative n'est pas une mesure qu'on impose, mais une mesure qui s'impose, pour des raisons environnementales et économiques. Ce n'est pas une mesure qu'on applique, mais une mesure qu'on explique en vue d'une adhésion la plus large possible. En effet, notre engagement dans la politique zéro déchet et les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés sont dictés par l'urgence climatique, la pollution de l'air, des sols, de l'eau, et le renchérissement permanent – et dorénavant insupportable – des coûts d'élimination des déchets ultimes.

Vous connaissez notre projet de généralisation du tri des biodéchets à la source, privilégiant le compostage, pour lequel nous avons répondu à l'appel à projets de l'ADEME et de la Région Occitanie le 16 octobre dernier. Vous avez été informé de l'engagement de notre deuxième programme local de prévention des déchets, qui nous permettra de réduire significativement la production de ces derniers. La tarification incitative constituera un troisième levier, complémentaire et indispensable à actionner une fois les équipements et les services mis à disposition.

Une étude permettant d'accompagner la collectivité a donc été demandée. Elle permettra de proposer des grilles tarifaires, des modalités de facturation au poids, au volume ou à la levée, ou un mix de plusieurs de ces mesures, et d'envisager la planification en matière d'organisation des services et des moyens techniques et humains à déployer. D'un montant de 40 000 euros, elle est éligible aux aides financières de l'ADEME et de la Région Occitanie. Elle s'établira dans une large concertation avec les élus locaux et la population, et arrivera ainsi en bouclage de la mise en place de notre politique.

Le lancement aujourd'hui de l'étude de la tarification incitative s'inscrit dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, et positionnera notre Métropole en leader national sur cette grande ambition et ce large projet. Je vous remercie.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, François. Monsieur MARTIN demande la parole. Et Madame DOULAIN après.

## **Hervé MARTIN**

Merci, Monsieur le Président. Cette délibération nous invite donc à étudier, à lancer les études pour une tarification incitative des déchets, pour valoriser les efforts réalisés par les habitants pour diminuer les quantités de déchets mises à la charge du service public. C'est un effort que nous partageons et qui est évidemment tout à fait louable. Mais quand on parle de déchets ménagers, avant d'être ménagers, ces déchets ont été produits par des industriels, ils sont passés entre les mains de distributeurs. Donc de façon à ce que les ménages, au moment de passer à la balance – je dirais, pour cette nouvelle façon de taxer les ordures ménagères – ils ont déjà acheté ces déchets, en quelque sorte, auprès des distributeurs. Donc il ne faut pas qu'ils soient victimes des méfaits – je dirais – de la grande distribution, qui leur vend des déchets. Et après, nous, nous irions taxer ces déchets-là. Je pense en particulier aux personnes les plus en difficulté, qui bien souvent vont faire leurs courses dans des supermarchés discounts, non pas par choix, mais parce qu'elles n'ont pas, justement, d'autre choix vis-à-vis de leurs revenus. Donc il faut être attentif à cela.

Je dirai en résumé que, de la même façon que nous le faisons pour les transports, de la même façon que nous avons l'intention de le faire pour la tarification de l'eau, la question sociale et la question de la solidarité doivent traverser les décisions que nous prenons au niveau de la Métropole. En clair, cette nouvelle tarification doit faire partie intégrante du bouclier social que nous avons défendu lors de la campagne électorale à Montpellier. Que les personnes les plus en difficulté, les ménages les moins aisés, puissent bénéficier de cette tarification incitative et donc d'une baisse, certainement, de la tarification par rapport à ce qu'ils paient actuellement.

Sauf qu'on comprend bien, et j'entends que des moyens seront mis en œuvre, mais il faudra être très attentifs, parce que lorsque nous sommes un peu trop nombreux dans un petit appartement, c'est quand même plus difficile de trier que lorsque nous sommes moins nombreux dans une maison avec jardin. Le sens du message que je veux faire passer, lors du lancement de ces études, c'est que cette nouvelle tarification soit partie prenante du bouclier social que nous avons proposé aux habitants de la Métropole. Je vous remercie.

## **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur MARTIN. Je donne la parole à Madame DOULAIN.

## **Alenka DOULAIN**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, la tarification incitative des déchets, c'est un sujet qui est complexe, qui amène à des prises de positions complexes. Je m'explique. Bien sûr, on partage l'objectif de réduire drastiquement notre production de déchets, et nous soutenons l'ambition zéro déchets portée par Monsieur VASQUEZ. Mais on a aussi des gros doutes sur la tarification incitative, des doutes sur l'efficacité. On le sait : la tarification incitative, elle n'agit que sur les déchets résiduels, et non sur les déchets triés et ceux apportés en déchetterie – qui représentent un gros gisement. On a évidemment des doutes sur l'équité, si c'est pour prendre une mesure qui pourrait avoir des aspects antisociaux, car tous les foyers ne sont pas égaux vis-à-vis de la production de déchets – je rejoins les propos de Monsieur MARTIN sur la grande distribution. On a évidemment des doutes sur le financement de cette mesure, notamment supprimant des recettes issues de la TEOM payée par les professionnels. Enfin, pour nous, cette tarification incitative n'est carrément pas une priorité dans une stratégie zéro déchet qui doit être globale. On dit donc : attention, cette tarification, elle est loin d'être la panacée. Et pendant qu'on discute justement de la tarification pour les ménages, on ne s'attaque pas à la réduction des déchets du bâtiment qui, par exemple, représentent un gisement colossal. Donc nous, ce qu'on aimerait bien savoir, c'est quels sont les ratios, et comment on priorise ce à quoi on s'attaque quand on veut passer au zéro déchet ?

Mais je vous rassure : de toute façon, on ne va pas anticiper le débat qui viendra en son temps. Nous, on est très contents, du coup, qu'il y ait – à la différence de certains autres dossiers comme la gratuité des transports et le nouveau stade – tout simplement une étude, en préalable, pour être sûr que ce soit bénéfique. Notre question portait sur quel va être le dispositif d'implication citoyenne, de la société civile sur cette évaluation, sur cette expérimentation. Est-ce que cela va être dans le cadre du comité des usagers consultatifs que vous avez créé lors d'un dernier Conseil de Métropole ? Est-ce que cela va être plus large que cela ? On voulait savoir comment vous allez mobiliser autour de ce projet. Merci d'avance.

## **Monsieur le Président**

Merci, Madame DOULAIN. La parole est à Monsieur VASQUEZ pour donner quelques éléments de réponse, et je complèterai, François.

## **François VASQUEZ**

Merci pour ces interventions. La justice sociale, mon cher Hervé, nous l'avons bien évidemment en tête en permanence. Elle figure dans chacune de nos réflexions quand on parle de tarification incitative. Il n'est pas question, par ce biais, de pénaliser les familles nombreuses. Il n'est pas question, par ce biais, de pénaliser les familles aux revenus modestes. Cette mesure est une mesure d'équité parce que si on ne met pas une tarification, si on continue sur la tarification actuelle, une taxe qui est mise sur la surface habitable, on n'a aucun effet sur le geste de tri. La sollicitation du geste de tri mérite une tarification. Mais les études mises en place sont justement là pour affiner. Et on ne va pas maintenant entrer dans le débat que, justement, cette étude va mettre en place – c'est-à-dire des scénarios différents proposés, et des grilles tarifaires différentes, adaptées à chaque même habitat. Donc cette étude est précise.

Ce que je voulais dire pour répondre à Alenka DOULAIN : douter de l'efficacité de la tarification incitative, c'est cela qui m'étonne, Alenka. Parce que toutes les études prouvent que, quand on met une politique de tri – même très poussée – en place, on arrive à un plafond, à un plafond de verre. Toutes les collectivités qui ont mis en place des tris de biodéchets, même de réduction des déchets industriels – comme il a été évoqué pour le bâtiment – plafonnent. Si on veut pouvoir faire une politique à la hauteur de nos ambitions, la tarification incitative est inévitable.

On pourra y revenir. Le débat sera lancé. L'équité – je vous prie de me croire – sera présente dans toutes nos réflexions. C'est donc une priorité dans la vision globale. Mais si vous l'avez bien entendu, cela viendra en bouclage. C'est-à-dire que cela ne vient absolument pas en préalable. Les politiques de prévention sont bien évidemment premières, les plus vertueuses. Ce sont celles que nous allons mettre en place. Responsabiliser les producteurs, comme l'a évoqué Hervé, c'est bien évidemment une priorité. Mais éduquer aux gestes de consommation, qui va nous faire évoluer vers un zéro plastique, moins de consommation d'emballage, la réduction de nos déchets alimentaires et du gaspillage alimentaire, c'était l'affaire de chacun. Et chacun doit être responsabilisé. Il faut bien savoir que cette redevance, cette tarification incitative ne dédouanera personne d'en payer. Il y aura une part fixe, par exemple 60 %. Mais il y aura une part variable. Et la part variable sera là pour valoriser le geste de tri.

Donc voilà, je pense que j'ai répondu globalement. Par rapport à l'étude et ce que demandait Alenka, bien sûr que cette étude proposera des scénarios et évidemment qu'une large concertation s'ouvrira dessus, comme je l'ai annoncé avec les élus et avec la population, avec chacun, pour qu'on puisse obtenir une adhésion derrière cette mesure de bouclage de notre politique.

## **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur VASQUEZ, pour ces éclairages. Cette étude, c'est le lancement de cette évolution qui est nécessaire et pour laquelle vous avez très bien expliqué les enjeux. Aujourd'hui, ceux qui sont vertueux, qui trient leurs déchets, qui font l'ensemble des efforts, sont considérés de la même manière que ceux qui sont vicieux dans l'usage des déchets. Donc l'idée de cette redevance incitative, c'est évidemment de mieux reconnaître ceux qui trient, qui ont les bons gestes, respectueux de l'environnement, qui nous aident à trouver des solutions. Et cette étude, elle va préciser les modalités de mise en œuvre, parce qu'effectivement, il y a une diversité de l'habitat, les copropriétés, le tissu pavillonnaire – et c'est tout son travail. Je le dis à chaque Conseil mais j'insiste là-dessus : nous devons engager une nouvelle stratégie, et c'est celle que François VASQUEZ a la responsabilité de porter. Dans notre budget, 11 millions d'euros sont consacrés à exporter nos déchets – 11 millions d'euros ! Et donc, il faut impérativement que nous développons les stratégies de tri, de réduction des déchets. C'est un ensemble et cela commence par limiter cet impact budgétaire. Outre la responsabilité environnementale qui doit aller de sens, il y a aussi un enjeu financier.

D'ailleurs cette semaine – c'est pour cela que nous avons tenu à ce qu'il y ait cette délibération aujourd'hui – c'est la semaine européenne de réduction des déchets. Il y a une campagne de sensibilisation qui se déploie à l'échelle de la Métropole, pour inviter les uns et les autres à réfléchir sur l'usage du plastique – qui peut être évidemment remplacé, et qui doit être remplacé – parce qu'il doit y avoir une prise de conscience collective. De la même manière – et Monsieur MARTIN, vous avez raison – la grande distribution, l'ensemble des grands industriels, doivent évoluer. Et on voit de plus en plus de commerces développer le vrac, des systèmes de distribution comme cela, qui méritent également d'être valorisés.

Enfin, je voudrais ici être très clair à l'endroit de Madame DOULAIN. Il y a eu un débat démocratique – c'est la campagne des élections municipales – et beaucoup d'aspects qui se retrouvent inscrits à l'ordre du jour de ces Conseils, notamment cette disposition, ont fait l'objet de présentations des différentes listes, puis des listes rassemblées dans la campagne électorale. Et nous ne faisons que mettre en œuvre – comme la gratuité des transports, comme l'accompagnement d'un projet de stade privé, comme aujourd'hui la tarification incitative des déchets – les engagements pris devant les électeurs. Et ensuite, il y a débat avec les associations, mais débat avec les élus et avec les maires, parce que c'est un sujet qui les concerne au premier chef, parce qu'il va falloir accompagner cette mise en œuvre.

D'ailleurs l'étude sur laquelle travaillera demain Monsieur VASQUEZ nous permettra d'avoir un calendrier progressif, qu'on souhaite évidemment le plus rapide possible, mais qui est un calendrier du faisable, pour mettre en œuvre cette redevance incitative – qui dans d'autres territoires a fait ses preuves. Je pense à Besançon notamment. Certains voudraient avoir l'orgueil de dire : « *mais comment Montpellier est comparé à Besançon ?* » Besançon mène une politique publique extrêmement novatrice en matière de gestion des déchets ! Et je crois que nous devons emprunter ce chemin. En tout cas, nous ne pouvons pas rester dans l'abîme dans lequel nous sommes – c'est-à-dire qu'aujourd'hui, des camions entiers exportent nos déchets vers Marseille, vers l'Espagne, émettent du CO<sub>2</sub>, sont un coût, et ce coût va aller en augmentant si nous ne faisons rien. Donc la stratégie est claire. C'est une stratégie que nous appelons zéro déchet, qui travaille sur la prévention, le dialogue avec les acteurs, et de reconnaître ceux qui ont des comportements vertueux, c'est-à-dire ceux qui trient, et un mécanisme de sanctions pour ceux qui ne font aucun effort. Et je crois que cela, c'est aussi l'esprit d'une fiscalité, dans les termes de la citation de Victor HUGO – cher François – que tu as eu la gentillesse de nous offrir en partage au début de ton intervention.

Je vous propose de passer au vote.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 89 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

## **AFFAIRE N° 17 : ANIMATION DU TERRITOIRE - OPERA COMEDIE - DEMANDE DE CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire n° 17. Je donne la parole à Monsieur PENSO, Vice-président à la culture.

### **Éric PENSO**

Bonjour à toutes et à tous, Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération porte sur la demande de classement au titre des monuments historiques de notre Opéra Comédie – que vous connaissez toutes et tous – et qui est, je le rappelle, un des premiers opéras comédie en France, sur le modèle de l'opéra à l'italienne. Il date de l'année 1755. Il a été victime d'un incendie. Il a été reconstruit et inauguré sous sa forme actuelle – que nous aimons beaucoup – en 1888. Le 22 octobre 2002, il a été déclaré d'intérêt métropolitain, puisque l'Opéra Comédie est propriété de notre Métropole. Soucieuse de sa préservation et de sa valorisation – c'est un patrimoine extraordinaire – la Métropole a souhaité que soit étudiée la demande de protection de ce monument emblématique au titre des monuments historiques. Et c'est le sens de la délibération de ce jour, parce que pour que ce dossier puisse être présenté à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture, il doit être autorisé par une délibération de notre Conseil de Métropole – ce dont je ne doute pas un instant. Je vous remercie.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur PENSO. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je vous propose d'ouvrir le vote sur cette délibération. Madame OLLIER, vous vouliez dire... ?

### **Clothilde OLLIER**

Effectivement, je souhaitais m'exprimer. Il y a un souci, en fait, depuis le début de la séance. Je ne peux pas voter ou je vote des choses qui n'apparaissent pas sur l'écran. Je pense qu'on a un souci avec le service informatique. Tout ce que j'ai voté n'apparaît pas ou apparaît autrement que ce que j'ai voté. Donc il y a un problème. Pour vous préciser aussi que je soutiens bien la démarche de Monsieur VASQUEZ, qui est une belle démarche, pour pouvoir justement réduire la proportion des déchets, qui est un véritable problème. Et tout le centre Nicollin le sait bien, puisqu'ils sont envahis par les déchets au niveau du centre. Donc j'approuve vraiment cette démarche de réduction des déchets, de tarification au poids.

### **Monsieur le Président**

Merci, Madame OLLIER. On corrigera votre vote, naturellement.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Christian ASSAF.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 90 voix*

### **AFFAIRE N° 18 : ANIMATION DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT DU LIVRE ET DE LA LECTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

On y va pour Monsieur PENSO, pour l'affaire 18, convention avec le CHU de Montpellier et sur la lecture publique.

### **Éric PENSO**

Monsieur le Président, chers collègues, l'affaire 18 porte effectivement sur le développement du livre et de la lecture auprès des publics que l'on dits « *empêchés* ». Cela porte sur une convention de partenariat entre la Métropole et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier. Comme vous le savez, le réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole s'est investi dans la mise en œuvre d'actions et de services en direction de ces publics dits « *empêchés* ». Afin d'assurer l'accès de tous ces publics à la culture, le réseau des médiathèques met notamment en place de nombreux moyens et activités culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Donc cette délibération propose de poursuivre dans cette direction et de renforcer les actions menées. Et la médiathèque centrale Émile Zola souhaite continuer à être porteur de ce projet auprès des enfants hospitalisés notamment. C'est le sens de la délibération. Je ne rentre pas dans les détails, mais elle est très importante au niveau des valeurs que nous portons et en direction de ce public hospitalisé. Je peux répondre à des questions. Je ne rentre pas dans les détails, pour être pragmatique.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur PENSO. C'est effectivement extrêmement important pour les enfants, quand ils passent plusieurs jours, semaines, hospitalisés, d'avoir accès à la lecture. Il y a des associations aussi qui interviennent auprès des enfants. C'est vraiment une très belle délibération qui est proposée. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Je propose de passer au vote.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Christian ASSAF, Mme Florence BRAU, M. Jean-Luc SAVY.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 87 voix*

**AFFAIRE N° 19 : CYCLES DE L'EAU - RESTAURATION DU CORDON DUNAIRE SUR VILLENEUVE-LES-MAGUELONE - MISE EN OEUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES DE L'ARRETE PREFECTORAL N°2013329-0004 DU 25 NOVEMBRE 2013 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN REGIONAL D'ACTION EN FAVEUR D'UNE ESPECE VEGETALE PROTEGEE L'EUPHORBE PEPLIS - PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE PORQUEROLLES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 19.

*Coupure du son pendant quelques instants.*

**Véronique NÉGRET**

La Métropole participerait au co-financement de ce plan, à côté du Département de l'Hérault et de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée. Ces deux autres collectivités participeraient parce qu'elles ont porté aussi des travaux avec les mêmes impacts. Il s'agit en fait, pour ces trois collectivités, de signer une convention avec le Conservatoire botanique de Porquerolles. Chacune de ces collectivités va financer à hauteur de 15 875 euros nets de taxe ce projet.

*Coupure du son pendant quelques instants.*

**Monsieur le Président**

Nous pouvons reprendre. Monsieur TRAVIER souhaitait prendre la parole.

**Bernard TRAVIER**

Je voulais dire que mon téléphone a beugué. Je n'ai pas pu voter à l'affaire précédente. Évidemment, je suis pour la poursuite du programme pour les publics « empêchés ». Je n'ai pas pu voter. Vous pouvez le rajouter ?

**Monsieur le Président**

Non seulement on va le rajouter, mais on vous remercie, parce que c'est vous l'avez initié. Permettez-moi de le dire. Merci.

**Bernard TRAVIER**

Merci.

**Monsieur le Président**

On a entendu Véronique présenter les affaires, donc je mets aux voix, sauf s'il y a des questions. Pas de demande de prise de parole ? L'affaire 19 : j'ouvre le vote de la 19.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 91 voix*

**AFFAIRE N° 20 : CYCLES DE L'EAU - PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA BASSE VALLEE DE LA MOSSON A LATTES ET VILLENEUVE-LES-MAGUELONE - CONVENTION POUR LE DEVOIEMENT DES RESEAUX D'EAU BRUTE BRL - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 20 : j'ouvre le vote.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christian ASSAF, M. René REVOL.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 89 voix*

**AFFAIRE N° 21 : CYCLES DE L'EAU - ASSOCIATION RIVAGES DE FRANCE - RESEAU NATIONAL DES GESTIONNAIRES ET PARTENAIRES DE LA GESTION D'ESPACES NATURELS LITTORAUX A L'ECHELLE NATIONALE - ADHESION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 21 : association Rivages de France, réseau national des gestionnaires et partenaires de la gestion des espaces naturels littoraux, demande d'adhésion. Donc on délibère sur l'adhésion. Je propose la candidature de Madame NEGRET. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix l'affaire 21.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 91 voix*

**AFFAIRE N° 22 : CYCLES DE L'EAU - DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SYNDICAT MIXTE GARRIGUES CAMPAGNE (SMGC) POUR L'AMELIORATION DE LA DEFENSE INCENDIE DU SECTEUR AVENUE DE LA GALINE - AVENUE DU JEU DE MAIL A CASTELNAU-LE-LEZ - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 22 : convention de financement avec le Syndicat Mixte Garrigues Campagne pour améliorer la défense incendie du secteur Avenue de la Galine, Avenue du Jeu de mail à Castelnaud-le-Lez, à hauteur de 53 000 euros maximum. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Geniès BALAZUN, Mme Jackie GALABRUN-BOULBES, M. Frédéric LAFFORGUE, M. Jean-Luc MEISSONNIER, M. Arnaud MOYNIER, M. Yvon PELLET, M. Eric PENSO, M. Joël RAYMOND, M. René REVOL.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 82 voix*

**AFFAIRE N° 23 : CYCLES DE L'EAU - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT RUE FAUBOURG FIGUEROLLES SUR LA COMMUNE DE MONTPELLIER - AVENANT A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA REGIE DES EAUX DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 23 : ce sont les réseaux d'eau potable sur le secteur du Faubourg Figuerolles, cité Gély. Il y a eu des aléas de chantier. Et il s'agit de donner une autorisation de signature à Monsieur REVOL. Vas-y, René.

**René REVOL**

Juste pour dire que le chantier est fini et qu'on a rééquilibré les comptes dans la co-maîtrise d'ouvrage entre la Métropole, la Régie de l'eau. Et pour tous les gens de ce quartier, cela a été un dérangement qui a duré un certain temps. Donc aujourd'hui, le problème est réglé, et nous avons un bon réseau sur la rue Figuerolles.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, René. Merci de ton implication et celle de l'ensemble des services. Affaire 23 : le vote est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Bruno PATERNOT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 90 voix*

**AFFAIRE N° 24 : AMENAGEMENT DURABLE - GRATUITE DU TRANSPORT PUBLIC - PARTENARIAT DE RECHERCHE AVEC L'ASSOCIATION VILLES INNOVANTES ET GESTION DES SAVOIRS (VIGS) - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 24 : Association des villes innovantes et gestion du savoir. C'est l'Observatoire de la gratuité des transports, auquel il nous est proposé d'adhérer. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas de question, pas de remarque. Je vous propose de passer au vote.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 91 voix*

**AFFAIRE N° 25 : AMENAGEMENT DURABLE - DIFFUSION DE JOURNAUX GRATUITS - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE 20 MINUTES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 25. C'est la reconduction de la convention temporaire d'occupation du domaine public pour le journal *20 Minutes*. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas de question, pas de remarque. On met aux voix.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 89 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**AFFAIRE N° 26 : AMENAGEMENT DURABLE - SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'HERAULT (SMTCH) - CONVENTION DE COMPENSATION TARIFAIRE DES DEPLACEMENTS URBAINS SUR LE RESEAU DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE REALISES PAR LES ABONNES "LIBRE CIRCULATION" (EX ZAZIMUT) EN JUILLET ET AOUT 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 26. Il s'agit du syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault – compensation tarifaire des déplacements urbains sur le réseau de Montpellier Méditerranée Métropole réalisés par les abonnés « *libre circulation* » à hauteur d'une compensation de 24 283 euros. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette affaire ? Pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix l'affaire 26.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christian ASSAF, M. Roger CAIZERGUES, M. Renaud CALVAT, Mme Bernadette CONTE-ARRANZ, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÊCHE, M. Guy LAURET, Mme Nathalie LEVY, M. Hervé MARTIN, Mme Marie MASSART, M. Arnaud MOYNIER, M. Bruno PATERNOT, Mme Céline PINTARD, M. Manu REYNAUD, Mme Catherine RIBOT, M. Jean-Pierre RICO, M. Philippe SAUREL, M. Mikel SEBLIN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 72 voix*

**AFFAIRE N° 27 : AMENAGEMENT DURABLE - CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA METROPOLE ET LES COMMUNES DE MONTPELLIER, SAINT-DREZERY, RESTINCLIERES, BEAULIEU, BAILLARGUES, COURNONTERRAL, SAINT JEAN DE VEDAS, MURVIEL-LES-MONTPELLIER, SAINT GEORGES D'ORQUES, PRADES-LE-LEZ, JACOU ET VILLENEUVE-LES-MAGUELONE - APPROBATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mme C. OLLIER quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à Mme A. DOULAIN.

**Monsieur le Président**

L'affaire 27 va être rapportée par Monsieur LAFFORGUE et il y aura une proposition d'amendement de Monsieur CALVAT, qu'il présentera en complément de Frédéric. Frédéric, tu as la parole.

**Frédéric LAFFORGUE**

Bonjour, chers collègues. Bonjour, Monsieur le Président. J'ai deux délibérations qui passent. La première concerne les conventions de fonds de concours entre la Métropole et les communes de Montpellier, Saint-Drézéry, Restinclières, Beaulieu, Baillargues, Cournonterral, Saint Jean de Védas, Murviel-lès-Montpellier, Saint Georges d'Orques, Prades-le-Lez, Jacou et Villeneuve-lès-Maguelone. En commission, il y avait une interrogation sur le dossier de Restinclières, mais je crois qu'on peut le passer. Le Maire de Restinclières a validé les fonds de concours et je crois qu'il y avait aussi un point d'interrogation sur Villeneuve-lès-Maguelone. Mais je crois que là aussi, cela a été validé dans le week-end.

Le deuxième dossier correspond au projet d'aménagement du chemin du Pilou en faveur des modes actifs. C'est pour la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone. Je précise que c'est une demande de subvention à l'État. Ensuite, bien sûr, il y aura l'étude des dossiers.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur LAFFORGUE. Renaud, juste, en complément, pour l'amendement.

**Renaud CALVAT**

Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, simplement pour vous proposer un amendement : le retrait, pour complément d'études, des trois dossiers de fonds de concours concernant la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone. Monsieur le Vice-Président – en plein accord avec Madame le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone – il faut réétudier les fonds de concours de ces trois projets. Donc nous vous proposons, Monsieur le Vice-Président, d'amender votre rapport en supprimant les trois dossiers concernant la commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

**Monsieur le Président**

Merci. Donc c'est l'affaire 27, amendée suite à l'intervention de Monsieur CALVAT. Est-ce qu'il y a des questions, des prises de parole ? Madame OLLIER.

**Clothilde OLLIER**

C'est simplement pour vous informer que je dois partir travailler. Donc je m'excuse. J'ai donné ma procuration à Madame DOULAIN.

**Monsieur le Président**

OK.

**Clothilde OLLIER**

À partir de maintenant, Madame DOULAIN va voter pour moi.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup.

**Clothilde OLLIER**

Merci beaucoup. Bonne journée à tous et à tout.

**Monsieur le Président**

Michelle CASSAR.

**Michelle CASSAR**

Oui, simplement demander à Clothilde OLLIER qu'elle dise au revoir à Rémi GAILLARD, c'est dommage, il va nous manquer.

**Monsieur le Président**

On met aux voix l'affaire 27. Affaire 27, ainsi amendée. L'affaire est adoptée.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Isabelle TOUZARD.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 90 voix*

**AFFAIRE N° 28 : AMENAGEMENT DURABLE - PROJET D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DU PILOU EN FAVEUR DES MODES ACTIFS - COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE - DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 28, que Frédéric a présentée. La parole est à Serge DESSEIGNE et Madame NEGRET.

*Coupure du son pendant quelques instants.*

**Véronique NEGRET**

Merci beaucoup. Serge ne s'est pas exprimé ?

**Monsieur le Président**

Il a retiré sa demande de parole.

**Véronique NEGRET**

D'accord. Pardon Serge, je n'avais pas vu que tu avais levé la main. On est bien sûr au courant de cette affaire, mais pour que ce soit bien clair, il s'agit juste pour l'instant de financer une étude sur les possibilités de mobilité – et s'il s'avère qu'il n'y a rien à faire, on ne fera rien. Voilà. C'est bien ça ?

**Monsieur le Président**

Oui. On demande de l'argent à la DREAL pour financer cette étude, mais les choses se décideront en accord entre la Métropole et la Commune.

**Véronique NEGRET**

Très bien. Merci beaucoup.

**Monsieur le Président**

Je mets aux voix cette affaire-là, l'affaire 28.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 91 voix*

**AFFAIRE N° 29 : AMENAGEMENT DURABLE - CONVENTIONS ENTRE L'ÉTAT ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE BIONNE ET DE CASTELNAU-LE-LEZ - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 29. La parole est à Monsieur RICO. Vas-y Jean-Pierre.

### **Jean-Pierre RICO**

Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération a pour but le renouvellement d'une convention qui concerne l'allocation de logement temporaire 2 et qui ne concerne que les aires d'accueil – et non pas les aires de grand passage. Cette aide a été attribuée par l'État aux gestionnaires d'accueil. Elle est décomposée en deux parties : le versement d'une part fixe et le versement d'une part variable en fonction de l'occupation des aires. Pour 2020, les budgets prévisionnels de cette aide concernent, pour l'aire de Bionne un prévisionnel de 40 702 €, et pour celle de Castelnau-le-Lez un prévisionnel de 46 427 €, qui seront ajustés en fin d'année en fonction du taux réel d'occupation de ces deux aires.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup Jean-Pierre. Sur l'affaire 29, est-ce qu'il y a des questions, des demandes de prise de parole ? J'ouvre le vote.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 91 voix*

### **AFFAIRE N° 30 : AMENAGEMENT DURABLE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE A LA COMMUNE DE MONTPELLIER POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) SUN LODGE DANS LE SECTEUR OVALIE - QUARTIER CROIX D'ARGENT A MONTPELLIER - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire n° 30. Il s'agit d'un PUP dans le secteur d'Ovalie, rapporté par Madame MANTION. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Le vote est ouvert.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christian ASSAF, Mme Emilie CABELLO, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Maryse FAYE, Mme Stéphanie JANNIN, M. Max LEVITA, Mme Marie MASSART, M. Manu REYNAUD, Mme Catherine RIBOT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 80 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

### **AFFAIRE N° 31 : AMENAGEMENT DURABLE - AMENAGEMENT DU QUARTIER CAMBACERES A MONTPELLIER - CESSION FONCIER DE DIVERSES PARCELLES A L'AMENAGEUR POUR DES SURFACES TERTIAIRES - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire 31 : aménagement du quartier Cambacérès à Montpellier, cession de foncier de la Métropole à la SA3M à hauteur de 1 245 860 euros. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame DOULAIN.

### **Alenka DOULAIN**

Merci. Lors de la commission aménagement durable, il a été précisé sur le dossier Cambacérès qu'aucun projet de logement étudiant n'était à l'étude sur cette zone. On le rappelle, c'est une des zones les plus polluées de la Ville. Ma question est vraiment simple : est-ce qu'on peut garantir aujourd'hui aux Montpelliérains qu'il n'y aura pas de logement étudiant sur la ZAC de Cambacérès et où en sont les discussions avec Montpellier Business School pour repenser du coup le projet ? Merci pour vos éléments de réponse.

### **Monsieur le Président**

Merci, Madame DOULAIN. Je donne la parole à Madame MANTION sur cette affaire, et je vous répondrai.

### **Coralie MANTION**

Bonjour à tous. Je m'attendais évidemment à des remarques, et je m'attends évidemment à ce qu'on reçoive des attaques contre nous, le groupe des écologistes. Mais nous avons toujours été très clairs sur cette affaire. Entre le dédoublement de l'A9 – qui a détruit des centaines de terres agricoles et naturelles, qui a engendré une augmentation du trafic et qui n'a pas résorbé les bouchons à l'entrée de Montpellier – et la Gare Sud de France – qui est un gouffre financier et inutile – le sud-ouest de Montpellier a été abîmé et détruit. Notre objectif est donc très simple sur ce projet : il est de limiter les dégâts de l'artificialisation déjà enclenché dans ce secteur par les mandatures précédentes. Contrairement à ce que certains pensent, nous ne nous sommes pas vendus pour quelques places, nous n'avons pas cherché à aller au plus offrant, mais nous avons travaillé sur un projet commun, avec le Parti Socialiste, Michaël DELAFOSSE et ses partenaires. Parce que c'est cela aussi la politique, c'est dialoguer, échanger et trouver des compromis.

Donc oui, nous avons accepté d'urbaniser environ 25 hectares entre la gare et Odysseum, car ces hectares étaient déjà viabilisés (terrassement, route, réseau posé) et que cela crée une connexion entre ces deux lieux. Mais c'est bien grâce à nous, les écologistes, que ce ne sont pas loin de 130 hectares – je répète : 130 hectares, pas un demi-hectare de parking devant un hôtel, mais bien 130 hectares de terrains naturels et agricoles – dans ce quartier qui seront préservés. Car il n'est pas question de continuer à détruire la ceinture verte de Montpellier, qui est primordiale pour un mieux vivre dans la Métropole.

De plus, Madame DOULAIN, nous réaffirmons qu'il n'y aura pas de logement dans ce quartier. Même si certains déplorent le manque de mixité fonctionnelle – ou d'autres s'expriment dans la presse – il n'y aura pas de logement, quel qu'il soit, étudiant ou social, à Cambacérès. Car nous sommes dans la zone, en effet, la plus polluée de Montpellier. Il serait donc irresponsable d'y loger des habitants.

En-dehors de cette ZAC qui fait l'objet de cette délibération, nous sommes en train de travailler avec les diverses équipes pour préserver les espaces naturels et recréer un corridor écologique, qui irait de la plaine de Mauguio jusqu'au Lez. C'est cela notre projet pour Cambacérès et pour notre Métropole, une Métropole qui protège ses habitants, qui protège nos espaces naturels et agricoles, une Métropole plus verte, une Métropole plus résiliente.

### **Monsieur le Président**

Merci, Madame MANTION. Sur ce point de la cession foncière, le programme sur Cambacérès va être modifié, comme l'a indiqué Coralie MANTION, et fruit de nos échanges à la suite des élections municipales qui se sont tenues à Montpellier. Donc dans cette zone qui est comprise entre l'A9 et la nouvelle autoroute – qui est une des zones où l'impact de la pollution est le plus fort, aujourd'hui, l'ensemble des études nous le disent : l'exposition de manière récurrente à la pollution est un immense problème de santé publique. Cela vaut pour près de 48 000 personnes, comme l'a dit le rapport de la Cour des comptes il y a deux ans : 48 000 décès liés à la pollution. Donc nous ne pouvons plus fabriquer de la ville comme avant. Ces données scientifiques, nous devons les prendre en compte. Je remercie Coralie MANTION, qui en a fait un point extrêmement important. Et c'est une décision qui est nôtre. Donc les logements étudiants qui seront liés à Montpellier Business School ne seront pas situés dans cette zone, mais dans d'autres secteurs de la Ville, participant ainsi à la mixité sociale. Donc les cessions foncières qui sont engagées sont pour des réseaux qui sont aménagés, pour implanter des activités d'ordre économique sur ce secteur-là.

Monsieur LEVITA, et Monsieur MEUNIER.

### **Max LEVITA**

Juste, j'enregistre votre décision. J'aimerais que – parce que les logements, c'était des terrains qui étaient promis à la vente – que vous nous indiquiez à quelle hauteur vous renoncez, pour vos ressources ?

### **Monsieur le Président**

Monsieur MEUNIER.

## **Cyril MEUNIER**

Je voulais dire que, à la suite de la discussion que j'ai eue avec vous-même et Coralie MANTION, évidemment, la Commune de Lattes rentre dans une stratégie de discussion avec vous pour qu'on puisse établir les conditions d'aménagement de la partie basse de Cambacérès – qui est sur la commune de Lattes. Secteur qui doit répondre, non seulement à nos objectifs également municipaux dans le cadre de la campagne que nous avons eu à faire à Lattes, mais également aux engagements financiers que nous avons sur Cambacérès, ainsi que les besoins – certes de conserver un corridor vert sur lequel nous partageons la même opinion que celle qui a été développée par vous tout à l'heure – mais la nécessité de faire une zone d'activités économiques au sud de la gare, et de pouvoir répondre aux obligations du PLH de la Commune de Lattes. Merci. C'est un travail de collaboration intercommunale.

## **Monsieur le Président**

Merci Cyril. L'espace où étaient programmés des logements étudiants sera substitué par des implantations d'ordre économique. Je vous propose de passer aux voix, sur cette affaire 31, sachant qu'un certain nombre de collègues ne prennent pas part au vote.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. William ARS, M. Christian ASSAF, M. Boris BELLANGER, M. Christophe BOURDIN, M. Renaud CALVAT, Mme Hind EMAD, Mme Maryse FAYE, Mme Clara GIMENEZ, Mme Stéphanie JANNIN, M. Frédéric LAFFORGUE, M. Guy LAURET, M. Cyril MEUNIER, M. Arnaud MOYNIER, Mme Céline PINTARD, M. Jean-Pierre RICO, Mme Anne RIMBERT, M. François RIO, M. Philippe SAUREL, M. Jean-Luc SAVY.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.*

*Pour : 57 voix*

*Contre : 1 voix*

*A voté contre : Mme Clothilde OLLIER.*

*Abstentions : 14 voix*

*Se sont abstenus : Mme Florence BRAU, M. Abdi EL KANDOUSSI, M. Max LEVITA, M. Lionel LOPEZ, Mme Coralie MANTION, Mme Isabelle MARSALA, Mme Marie MASSART, M. Bruno PATERNOT, M. Manu REYNAUD, Mme Catherine RIBOT, Mme Célia SERRANO, Mme Radia TIKOUK, Mme Joëlle URBANI, M. François VASQUEZ.*

## **AFFAIRE N° 32 : AMENAGEMENT DURABLE - URBANISME DURABLE ET MAITRISE FONCIERE - RACHAT DE PROPRIETES FONCIERES ACQUISES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE - COMMUNES DE SAINT JEAN DE VEDAS - SECTEUR ROQUEFRAISSE ET MONTPELLIER - SECTEUR BLANQUETTE - APPROBATION**

## **Monsieur le Président**

Affaire n° 32. Je rapporte en lieu et place de Madame MANTION, qui est administratrice de l'EPF. Il s'agit de rachat de propriétés foncières acquises par l'EPF pour le compte de la Métropole sur la commune de Saint Jean de Védas, secteur Roquefraise. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame DOULAIN.

## **Alenka DOULAIN**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, nous notons sur cette affaire que la Métropole rachète ici les terres agricoles destinées dans le SCoT à accueillir des zones à dominante d'activités. Pendant votre campagne, vous êtes allé signer la charte de *Non Au Béton*, ce collectif qui défend la préservation du secteur Thomassy – dont les terrains de La Blanquette, dont fait partie cette affaire. Je rajoute que, dans votre programme, vous aviez écrit « *stop à la bétonisation et à l'étalement urbain* ». Quand est-il prévu de revoir les documents d'urbanisme liés à ces zones pour en garantir leur caractère agricole, et ainsi respecter vos engagements de campagne, notamment dans le cadre de la mise en place du PLUi l'année prochaine ? Merci pour vos réponses.

### **Monsieur le Président**

Madame DOULAIN, c'est un débat important que vous soulevez. Là, il s'agit d'une question de portage foncier. Sur les questions d'urbanisation, ce que nous disons, et le travail qui va être fait sur le PLUi, c'est à la fois un équilibre entre être capable de loger la population – il n'a pas échappé que beaucoup de personnes étaient dans la difficulté sur la problématique du logement – et produire ces logements dans des cadres de zones cohérentes en termes d'aménagement, face à une urbanisation qui se fait parfois à la parcelle, loin de type de projets. Donc c'est tout le travail qui est mené par l'ensemble des élus à l'urbanisme dans les 31 communes, supervisé par Madame MANTION, pour arriver à tenir cet équilibre. Et puis dans un deuxième temps, ou en même temps, mais dans un deuxième temps, c'est de travailler pour que nous ayons une stratégie pour mieux répartir la croissance démographique au-delà du territoire de la Métropole. C'est tout le travail avec les intercommunalités voisines. L'un des enjeux, ici, de cette délibération, c'est le portage du foncier, parce que la maîtrise foncière est un outil d'aménagement ; et ensuite des décisions, soit pour accueillir des activités économiques, soit du logement, soit pour pouvoir sanctuariser des espaces qui sont jugés importants dans l'esprit de la ceinture verte à laquelle a fait allusion Madame MANTION dans son intervention précédente.

Je propose de passer aux voix, sachant que Madame MANTION et Madame TOUZARD ne votent pas. Affaire 32 : le vote est ouvert.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Coralie MANTION, Mme Isabelle TOUZARD.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 87 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

### **AFFAIRE N° 33 : ENVIRONNEMENT - CENTRE DE TRI DES DECHETS RECYCLABLES SECS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FONDS DE DOTATION POUR LE RECYCLAGE DES PETITS ALUMINIUMS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

L'affaire 33 : c'est dans la stratégie zéro déchet, convention de partenariat avec le fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums. S'il n'y a pas de question auprès de Monsieur VASQUEZ, je propose... Madame DOULAIN.

### **Alenka DOULAIN**

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit aujourd'hui de valider la convention de partenariat avec le fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums, porté par Nespresso. Donc on parle bien de ces petites capsules. Le bilan environnemental de ces capsules Nespresso est catastrophique : seule une infime partie des millions de ces capsules sont aujourd'hui recyclées. La solution pour refabriquer une capsule à partir d'une capsule n'existe pas pour le moment. Cette capsule, si elle devait aujourd'hui retourner dans les usines Nestlé en Suisse, devrait passer par la Hollande, par l'Italie et par l'Allemagne. Donc il s'agit aujourd'hui d'un grand enfumage de cette entreprise sur cet enjeu. C'est un gros scandale aujourd'hui environnemental avec ces capsules qui ont été autorisées du coup par les Gouvernements français et européens.

Alors, qu'est-ce qu'on nous propose pour faire passer la pilule de ce scandale environnemental ? De faire participer au financement la multinationale Nespresso, au financement du recyclage de ces petites capsules qui se retrouvent, du coup, aujourd'hui, sur nos chaînes de tri. C'est un peu comme si le lobbying du plastique finançait la collecte des déchets sur les plages. C'est drôle, parce qu'ils le font justement. Vous disiez en conférence de presse « *je suis contre le principe du pollueur-payeur* ». Sachez que Nespresso vous a bien entendu, parce qu'en fait, avec cette opération de *greenwashing*, il le fait avec l'argent des Français. Évidemment, comme c'est un fonds de dotation, il peut tout simplement réduire des sommes qui sont données, et du coup déduire de ses impôts sur les bénéfices.

Il n'y a pas de quoi se leurrer aussi sur les montants qui sont aujourd'hui en jeu, avec ce type de fonds. Pour comparer avec l'Eurométropole de Strasbourg, elle traite aujourd'hui à peu près des équipements équivalents aux nôtres et ils ont fait sur ce type d'opération, avec ce partenariat, quelques milliers d'euros, peut-être environ 10 000, mais on parle vraiment de montants ridicules par rapport à une opération de communication pour Nespresso. Alors même si je trouve que le montage est plutôt malin de la part de Nespresso, on votera contre cette affaire, car nous pensons que notre Ville peut se passer de l'aumône de cette multinationale. Je n'ai qu'une chose à vous demander, Monsieur DELAFOSSE : *what else* pour les Montpelliérains ?

### **Monsieur le Président**

Madame DOULAIN, je vous vois chez vous avec cette petite capsule : il y a ceux qui pourraient ne pas consommer Nespresso, il y a ceux qui consomment Nespresso. C'est une délibération pour essayer d'accompagner la collecte de ces capsules qui, sur la boutique du Jeu de Paume à Montpellier, avec une vingtaine d'emplois, fonctionne. Il y a des Montpelliérains qui ramènent visiblement leurs capsules là-bas, sur la filiale du tri. Vous pouvez pointer l'usage de ce café par Nespresso, c'est votre droit le plus absolu. Sans doute beaucoup de choses pourraient être encore perfectibles. Moi, je suis le premier à en convenir. Je n'ai pas la prétention de me comparer à George CLOONEY – peut-être vous, oui. Mais nous allons donc proposer aux voix cette délibération. Moi, j'ai confiance en Monsieur VASQUEZ pour porter ce type de dossier. Et, de la même manière que, tout à l'heure, vous émettiez des réserves au principe du pollueur-payeur sur la redevance incitative, en tout cas, il va vous apporter des éléments de réponse.

### **François VASQUEZ**

Oui, Monsieur le Président. Je suis désolé de constater que Madame DOULAIN, après une mauvaise maîtrise des leviers de la politique zéro déchet, une méconnaissance de l'importance incontournable de la tarification incitative pour arriver à ses fins, interprète mal, là encore, nos intentions. Il n'était pas question, par rapport à cette mesure, de faire la promotion de qui que ce soit – et même, pourquoi pas, de citer cette marque. Car, en effet, il n'est pas vertueux. Il y a d'autres manières de faire du café – je ne vais pas m'étendre ici. Par contre, il était question d'apporter une aide de 300 euros par tonne recyclée de ce type de collecte, en complément d'un soutien financier qui est apporté par Citeo Adelphe de 660 euros la tonne. Donc vous voyez : cela correspond à 1 000 euros la tonne. Nous avons une structure, Déméter, qui a été adaptée pour trier ce type de déchet. Et je pose la question : pourquoi mettre une structure vertueuse – vous me l'accorderez – de recyclage des déchets, des plastiques secs, qui permet de trier des éléments fibreux, les films plastiques, les emballages légers alimentaires, les PET, les flacons en plastique, les emballages acier type canette, les emballages aluminium type canette, et petits aluminiums type dosette, si c'est pour, une fois triés, ne pas récupérer au moins les aides qui nous permettront de mener une politique encore plus ambitieuse en amont ? Voilà la question. Donc même si je peux comprendre le fond, je trouve dérisoire les reproches qui sont faits sur ce point.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur VASQUEZ, d'avoir relevé que parfois le caractère peut être dérisoire. Et si on nous attachait à l'essentiel, on met aux voix l'affaire n° 33. Merci.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.*

*Pour : 90 voix*

*Contre : 1 voix*

*A voté contre : Mme Clothilde OLLIER*

## **AFFAIRE N° 34 : ENVIRONNEMENT - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - MANDAT POUR L'OPERATION DE RENOVATION / EXTENSION / EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI DEMETER - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU TITRE DE 2019 - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire n° 34. Donc il s'agit, justement, de Déméter, pour lequel François VASQUEZ vient de pointer de nouvelles capacités de recyclage, et donc d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité au titre de 2019. Il s'agit de l'équipe précédente, nous le présentons. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Je propose de passer aux voix. Le vote est ouvert pour l'affaire 34.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 89 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**AFFAIRE N° 35 : ENVIRONNEMENT - ASSOCIATION REPAIR CAFE MONTPELLIER - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 35, c'est toujours Monsieur VASQUEZ, sur la mobilisation de la société civile et le soutien à l'association Repair Café Montpellier. Une subvention de 2 100 euros. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas de question, pas de remarque. Je mets aux voix l'affaire 35. Le vote est ouvert.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 91 voix*

**AFFAIRE N° 36 : ENVIRONNEMENT - PARTENARIAT AVEC L'INRA, L'INSTITUT AGRO MONTPELLIER ET LE CIRAD - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 36, que je rapporte en lieu et place de Madame TOUZARD, qui ne prendra pas part au vote. C'est le partenariat avec ces organismes de recherches. Est-ce qu'il y a des questions, des demandes d'éclaircissement ? Ok, pas de demande. Le vote est ouvert.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, Mme Florence BRAU, Mme Marie MASSART, M. Manu REYNAUD, Mme Catherine RIBOT, Mme Isabelle TOUZARD.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 85 voix*

**AFFAIRE N° 37 : ENVIRONNEMENT - PARTENARIATS 2020 - ASSOCIATIONS BIODIVERSITE ECHANGES ET DIFFUSION D'EXPERIENCES (BEDE) ET SOLIDARITE DOM-TOM HERAULT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 37 : Madame TOUZARD. Vas-y, Isabelle.

**Isabelle TOUZARD**

Bonjour à tout le monde, à tous. Il s'agit, dans le cadre de la politique agroécologique et alimentaire, de clore un peu le cycle des subventions 2020 que l'on donne, attribuée à nos partenaires. Donc, deux associations. La première, BEDE, est une association, à l'origine, qui travaille sur les semences paysannes et qui s'investit beaucoup sur les questions de science pour la société, de recherche participative. Donc l'association BEDE, pour un montant de 2 500 euros. Et puis la deuxième subvention, pour l'épicerie solidaire tenue par l'association Solidarité Dom-Tom, qui fait un travail fabuleux, et que l'on souhaite pouvoir développer d'ailleurs dans le cadre de la P2A que nous allons développer dans les années qui viennent, avec les collègues élus aux questions communales. Donc une subvention de 3 000 euros pour Solidarité Dom-Tom. Donc là, ce sont les subventions 2020.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup Isabelle. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Merci de cet hommage à Solidarité Dom-Tom, qui joue un rôle très précieux dans cette période de confinement. Le sujet de l'aide alimentaire est très important, et du bien manger aussi dans les quartiers difficiles. Merci de ton engagement. Je mets aux voix l'affaire 37.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, Mme Florence BRAU, Mme Marie MASSART, M. Manu REYNAUD, Mme Catherine RIBOT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

**AFFAIRE N° 38 : ATTRACTIVITE - COOPERATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE RUFISQUE (SENEGAL), LE CIRAD ET LE GRDR MIGRATION-CITOYENNETE-DEVELOPPEMENT - RECHERCHE DE FINANCEMENTS - CONVENTION DE PARTENARIAT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après son intervention, Mme S. JANNIN quitte définitivement la séance sans laisser de pouvoir.

**Monsieur le Président**

Affaire 38, Madame HART, une affaire qui s'inscrit, avec la très bonne nouvelle, que nous avons reçue ce vendredi, sur l'accueil du sommet Afrique-France. Clare.

**Clare HART**

Oui, bonjour, Monsieur le Président et tous. Merci beaucoup. Effectivement, quelle bonne nouvelle, ce week-end. On en est très, très heureux. Montpellier Méditerranée Métropole est déjà engagée par diverses actions de solidarité internationale. Ainsi, elle participe à l'atteinte de l'équilibre mondial par le respect des objectifs de développement durable des Nations unies. La coopération décentralisée est un support de rayonnement de la Métropole, mais surtout un vecteur de soutien aux associations, ONG et entreprises locales, afin d'accompagner les collectivités étrangères dans le développement de leurs services publics. Et c'est également un outil de réflexion prospective dans le cadre du changement climatique, puisque les contextes étrangers sont bien plus contraints que celui de la Métropole. La Métropole s'est donc engagée dans différents projets dans plusieurs domaines de compétences (l'eau, l'agriculture, le développement économique, et d'autres). Et aujourd'hui, il est proposé au Conseil d'examiner un projet touchant à l'agriculture et à l'alimentation.

Le Conseil départemental de Rufisque, au Sénégal... Alors, Rufisque, en fait, couvre les deux tiers du territoire de la région de Dakar, ; donc c'est une zone très importante pour la capitale du Sénégal. Cette zone et notre Métropole ont en commun des politiques agricoles et alimentaires volontaristes. Et les deux collectivités ont mené des diagnostics sur leurs systèmes alimentaires territoriaux de manière collective et concertée, qui ont abouti à l'élaboration d'un plan alimentaire territorial, qui constitue pour ces collectivités une politique publique forte et un outil favorisant la participation d'un ensemble d'acteurs, des producteurs aux consommateurs.

Cette coopération est centrée sur les trois axes suivants :

- Premièrement, les enjeux et le savoir-faire autour de la gestion de MIN (marchés d'intérêt national) et d'un pôle de transformation ;
- Deuxièmement, un accès à une alimentation pour les élèves. C'est vraiment très important, un projet pionnier en Afrique de l'Ouest, avec le montage d'une cuisine centrale et la mise en place d'un approvisionnement local ;
- Troisièmement, nous allons travailler sur les modes de gouvernance possibles pour la mise en œuvre d'une politique alimentaire

Ce projet de coopération est basé essentiellement sur les échanges d'expertise et de renforcement de capacité autour de ces trois axes, et représente notre premier projet de coopération décentralisée autour de la thématique alimentaire. Les partenaires du projet sont le Conseil départemental de Rufisque, l'ONG GRDR pour la migration, la citoyenneté et le développement, le Cirad, la Métropole et la Ville de Montpellier, la Somimon, société gestionnaire du MIN, et l'Association des Sénégalais de l'Hérault, qui mobilisera la diaspora sénégalaise de l'Hérault sur ce projet. Les partenaires ont déposé une candidature au fonds conjoint France-Sénégal du ministère des Affaires étrangères, et en sont lauréats depuis cet été. Donc le projet, dont le budget s'établit autour de 70 000 euros sur la période 2020-2021, bénéficie ainsi de 70% de financement dans le cadre de la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises.

Voilà le projet, le premier de plusieurs projets sur ce type de thématique. Nous sommes très fiers de le porter. Merci beaucoup.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Clare. La parole est à Madame JANNIN et Madame TOUZARD.

**Stéphanie JANNIN**

Je voulais vous remercier, car vous avez repris votre formulation depuis le début de ce Conseil et vous parlez bien du sommet « *Afrique-France* ». Je crois que c'est très important. Tout au long du week-end, la presse, vous, Madame HART, vous vous êtes exprimée en parlant du sommet « *France-Afrique* ». Et je me suis permis de vous le signaler sur les réseaux sociaux. Et donc je me félicite que vous ayez pu changer cette formulation, parce que c'est extrêmement important. Vous voyez bien que, sur ce sujet épineux, l'ordre des mots à son importance. Je crois qu'il ne s'agit plus du tout de reproduire une France-Afrique, mais bien de ne pas faire à la place des Africains, mais de les accompagner – éventuellement de les aider – mais en tout cas ils ont tout à fait la capacité de pouvoir avancer sur beaucoup de thèmes. Et je crois que c'est très important que l'on parle du sommet « *Afrique-France* », et pas du sommet « *France-Afrique* ». Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Merci, Madame JANNIN. Je vous répondrai après, Madame TOUZARD. Enfin, je vous répondrai. Je complèterai ce que vous avez dit très justement. Madame TOUZARD.

**Isabelle TOUZARD**

Merci. Par rapport à ce projet de coopération décentralisée avec Rufisque, je pense qu'il est vraiment très important de rappeler le travail et le rôle déterminants qu'a joué la direction du développement économique de la Métropole dans le montage de ce projet. Je ne suis plus Vice-Présidente depuis 2017. À ce moment-là, on commençait à lancer ce projet. Mylène FOURCADE a pris le relais entre 2017 et 2020, pour que ce projet aboutisse. C'est le fruit d'un gros travail de valorisation de l'expérience acquise dans le cadre de la P2A sur Montpellier Méditerranée Métropole. Donc je tiens à saluer le travail des services, qui se sont beaucoup investis et qui ont réussi à monter le plan de financement, à remercier le MIN, remercier les services de la politique alimentaire de la Ville de Montpellier, qui sont les artisans de ce programme.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Isabelle, de saluer l'implication, le travail des uns et des autres. Ce sont quand même de très beaux projets et c'est une délibération qui arrive à point nommé.

Pour reprendre ce que disait Madame JANNIN, bien sûr, il y a une littérature qui a révélé des rapports exécrables entre notre pays et le continent africain sous cette dénomination de « *France-Afrique* ». Nous nous inscrivons évidemment dans un rapport radicalement différent, qui est un rapport de coopération, d'espace commun entre la France, l'Afrique, l'Afrique, la France. Et c'est vrai que le dénommer « *Afrique-France* » est un moyen de montrer cette nouvelle ambition. D'ailleurs, si à beaucoup d'égards je ne partage pas les orientations du Président de la République sur d'autres sujets, autant là, on sent qu'il y a quelque chose de très positif à mettre en avant, loin des traditionnels réseaux. L'Afrique est en mouvement, celle des entrepreneurs, celle des artistes, celle des chercheurs. Évidemment, c'est cela qui sera à l'honneur à Montpellier. En tout cas dans les discussions que nous avons eues avec la Présidence de la République, c'était bien cet état d'esprit, dans lequel nous souhaitons accueillir ce sommet. D'ailleurs, c'est l'état d'esprit dans lequel le Président de la République souhaite organiser ce sommet. C'est donc bien un rapport nouveau avec l'Afrique, qui permet d'être un temps de mise à l'honneur de toutes les coopérations qui s'établissent à Montpellier et d'être un accélérateur pour le futur. Et vous avez raison : les mots ont leur sens. Je vous remercie de cette intervention.

Je vous propose de passer aux voix sur l'affaire 38.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, Mme Marie MASSART, M. Manu REYNAUD, Mme Catherine RIBOT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

**Monsieur le Président**

Mes chers collègues, je propose qu'on continue jusqu'à 13 heures nos travaux. Si nous n'avons pas terminé – probablement, vu les délais de votes – à 13 heures, nous ferons une pause, une pause d'une heure, entre 13 heures et 14 heures, et nous terminerons le Conseil après 14 heures. Donc encore une demi-heure, même si les délibérations – bien sûr, chacun peut s'exprimer – ont été bien abordées en commissions.

**AFFAIRE N° 39 : ATTRACTIVITE - CONTRAT DE PLAN ÉTAT REGION 2015-2020 - DELIBERATION POUR UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER POUR LE PROJET BNIF - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Affaire retirée de l'ordre du jour.*

**AFFAIRE N° 40 : ATTRACTIVITE - CONTRAT DE PLAN ÉTAT REGION 2015-2020 - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'INRA POUR LE PROJET TECHALIM - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 40. Il s'agit du CPER 2015-2020. C'est la dernière tranche de subvention pour l'INRA (750 000 euros). Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, Mme Florence BRAU, Mme Nicole MARIN-KHOURY, Mme Marie MASSART, M. Manu REYNAUD, Mme Catherine RIBOT, Mme Isabelle TOUZARD.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 83 voix*

**AFFAIRE N° 41 : ATTRACTIVITE - CONTRAT DE PLAN ÉTAT REGION 2015-2020 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER POUR LE PROJET MESO@LR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 41 : Coralie, qui rapporte en lieu et place de Madame BRAU.

**Coralie MANTION**

Affaire 41 : c'est l'attribution de subvention pour l'Université de Montpellier pour le projet Meso, qui est un projet autour de la gestion des données, des analyses, des calculs intensifs, donc tout ce qui est autour de l'innovation numérique.

**Monsieur le Président**

Merci Coralie. L'affaire n° 40 a été adoptée et on met les résultats. Pardon.

**Coralie MANTION**

Et on ouvre les votes de la 41.

**Monsieur le Président**

Et on ouvre les votes de la 41. Excusez-moi, j'accélère un peu. Est-ce qu'il y a des questions sur l'affaire 41 ? Pas de question ? On ouvre le vote.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Christian ASSAF, Mme Florence BRAU, M. Renaud CALVAT, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Clara GIMENEZ, M. Max LEVITA, Mme Marie MASSART, Mme Véronique NEGRET, M. Bruno PATERNOT, M. Manu REYNAUD, Mme Catherine RIBOT, Mme Célia SERRANO, Mme Isabelle TOUZARD.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 76 voix*

**AFFAIRE N° 42 : ATTRACTIVITE - CONTRAT DE PLAN ÉTAT REGION 2015-2020 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER - REHABILITATION DU BATIMENT DE L'INSTITUT DE BOTANIQUE, PROJET TETE DE CAMPUS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 42. Je la présente. C'est l'affaire contrat de plan État Région. Donc c'est le financement sur l'Institut de botanique, projet dit « tête de campus », à hauteur de 640 000 euros. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? J'ouvre le vote sur l'affaire 42.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Christian ASSAF, M. Renaud CALVAT, M. Michaël DELAFOSSÉ, M. Max LEVITA, Mme Véronique NEGRET, Mme Catherine RIBOT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 83 voix*

**AFFAIRE N° 43 : ATTRACTIVITE - CHAIRE INTERNATIONALE SUR LES USAGES ET LES PRATIQUES DE LA VILLE INTELLIGENTE "CIT US" - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ET DE LA COLLABORATION DE RECHERCHE DEDIEE A L'ACCEPTABILITE DE L'INNOVATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 43 : convention pour la poursuite d'un partenariat avec la chaire universitaire Cit Us et la Métropole. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas de question, pas de remarque. J'ouvre le vote.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 88 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Joëlle URBANI.*

**AFFAIRE N° 44 : ATTRACTIVITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA FONDATION UNIVERSITE DE MONTPELLIER - CONVENTION DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 44 : subvention pour un colloque sur la chaire Cénofutur sur le thème de la viticulture, qui se déroulera en distanciel. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? J'ouvre le vote. Joël, tu souhaites t'exprimer ?

**Joël VERA**

Oui, Président, juste un petit détail. Est-ce qu'on a voté l'affaire 39 ? Il ne me semble pas.

**Monsieur le Président**

Elle a été retirée de l'ordre du jour.

**Joël VERA**

D'accord, OK, merci.

**Monsieur le Président**

Merci de veiller, Joël. Merci.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Christian ASSAF, M. Renaud CALVAT, M. Michaël DELAFOSSÉ, Mme Hind EMAD, M. Max LEVITA, Mme Véronique NEGRET, Mme Catherine RIBOT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 82 voix*

**AFFAIRE N° 45 : ATTRACTIVITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - PROJET DE TIERS LIEU DE LA CAV'COOP - COMMUNE DE MURVIEL-LES-MONTPPELLIER - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 45, qui est une attribution de subvention pour le projet de tiers-lieu de la Cav'Coop sur la commune de Murviel-lès-Montpellier – subvention de 25 000 euros. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Madame ROS-ROUART Sylvie. Vas-y Sylvie.

**Sylvie ROS-ROUART**

C'était pour faire un petit focus sur les tiers-lieux. Ces nouveaux territoires en forme de micro-utopie réalisable et locale, ou « *hétérotopie* » selon le terme de Michel FOUCAULT – puisqu'on est dans les citations ce matin – sont appelés tiers-lieux, et permettent la convergence collective d'individus de valeurs et d'intérêts, qui favorise l'innovation et la créativité, avec un exemple à Montpellier : la Halle tropisme. Et sur cette délibération, la Cav'Coop de Murviel. Ces tiers-lieux sont vus dorénavant comme un moyen de vivre la ville du XXI<sup>e</sup> siècle différemment, en créant des passerelles entre les différents acteurs et les citoyens. Très tôt, la Ville de Castelnaud-le-Lez s'est saisie de l'enjeu des tiers-lieux et elle a créé à cette fin les maisons de proximité, ainsi qu'un projet de maison du numérique. Nous développons à Castelnaud-le-Lez aussi un projet de tiers-lieux innovant, basé sur l'hybridation, des thématiques environnementales et culturelles, sous la dénomination de maisons de la ville durable et du patrimoine, visant à animer un écoquartier par une démarche de démocratie participative dans ses activités, mais aussi qui répond aux enjeux de la transition écologique – nous le soumettrons à l'étude du Conseil de Métropole, j'espère sous peu. Merci en tout cas du soutien au développement de ces lieux socio-culturels de la proximité comme zones d'opportunité. Merci, Monsieur le Président et chers collègues.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Sylvie, de cette intervention sur ce type d'approche très originale d'un point de vue citoyen. La Ville de Montpellier a tropisme, par exemple ; ici, très beau projet à Murviel-lès-Montpellier. Très bonne nouvelle d'entendre sur Castelnaud-le-Lez. Je sais que notre collègue William aussi en a. Donc ce sont des pratiques qu'on aura à cœur, la Métropole, de pouvoir accompagner. S'il n'y a pas d'autres questions, j'indique que Madame TOUZARD ne prendra pas part au vote à titre personnel. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Isabelle TOUZARD.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 89 voix*

**AFFAIRE N° 46 : ATTRACTIVITE - PACTE METROPOLITAIN D'INNOVATION - AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER POUR LE PROJET REDSAIM - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Affaire retirée de l'ordre du jour.*

**AFFAIRE N° 47 : ATTRACTIVITE - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2021 - AVIS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

[Mme C. RIBOT entre en séance, le pouvoir donné à M. M. REYNAUD est annulé.](#)

**Monsieur le Président**

Affaire n° 47. Ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2021 ; avis de Montpellier Méditerranée Métropole. C'est la délibération qui ouvre, pour que chaque commune nous indique combien de jours, de dimanches, seront ouverts dans les communes de Juvignac, Lattes, Le Crès, Montpellier, Pérols, Saint Jean de Védas et Vendargues. Bruno PATERNOT, Sylvie ROS-ROUART et Clara GIMENEZ.

Madame DOULAIN, les inscriptions sont closes. Et Madame BORNE, les inscriptions sont closes.

### **Bruno PATERNOT**

Mesdames et Messieurs les conseillères, Messieurs et Mesdames les « *vices* », Monsieur le Président, je tiens au nom de tous les Ecologistes de cette assemblée à vous remercier pour les mesures d'urgence que nous venons de prendre, et que nous prenons à chaque Conseil de Métropole, depuis que la Covid-19 affame et entraîne la fermeture de nos beaux commerces. Oui, après avoir été interpellé sur le caractère potentiellement réducteur de l'expression « *petit commerce* », je décide de faire la distinction entre la grande distribution et le beau commerce, celui qui est local, celui qui est de qualité, celui qui est éthique, celui qui cherche à satisfaire tout le monde, et pas à nous faire dépenser ou consommer. Je parle d'Aline, ma libraire. Je parle de Damien, au *Locavorium* à Saint Jean de Védas, ou Elie à *La Cagette*. Je parle de *Tonton Pizza* à Jacou. Ce beau commerce dont on connaît le nom du commerçant, et dont la commerçante connaît nos goûts et nos envies. La Ville de Montpellier en parle si bien dans le clip [jesoutiensmescommerçants.montpellier.fr](http://jesoutiensmescommerçants.montpellier.fr). Nous aidons le beau commerce à la Métropole et, je l'ai souligné en début de séance pour les hôteliers et les hôtelières, en trouvant les aides légales et responsables (exonérer des loyers, participation aux dispositifs régionaux, aide aux travaux ou au matériel). Innovons encore pour trouver d'autres façons de vitaliser les centres-villes du lundi au samedi – du lundi au samedi.

L'écologie politique, c'est privilégier la vie et le collectif sur l'individu et la consommation. L'écologie politique, c'est garder du temps de liberté grâce à nos droits sociaux – et pas grâce au Maire. On appelle cela « *les dimanches du Maire* ». Cette coutume, tout comme feu l'amnistie présidentielle, n'est pas dans l'ADN des écologistes. Nous pensons que la loi est la même pour tous et toutes, et qu'elle ne doit pas varier selon les bons vouloirs d'un ou d'une Maire, et créer ainsi une concurrence libre et non faussée entre les territoires. Si le Maire de Lattes autorise son *Carrefour* à ouvrir douze dimanches par an, pourquoi le Maire de Pérols n'autoriserait-il pas son *Auchan* à ouvrir aussi ? Car, lisons bien cette délibération : à qui profite-t-elle ? L'électroménager, la TV, le hi-fi, l'équipement pour la personne, c'est-à-dire les grands magasins internationaux de prêt-à-porter chinois, l'automobile. La Métropole, si elle est innovante, sociale et écologiste n'a pas à aider les méga-complexes, mais bien à aider ses beaux commerces, ceux qui sont aussi aidés par la Région, qui incite à acheter « *dans ma zone* ».

Monsieur le Président, je vous fais une lettre, car vous nous avez dit que vous donneriez le nom d'un bâtiment à la Montpelliéraine Juliette GRECO. Je vous propose donc, si vous adoptez cette délibération, de baptiser de Juliette GRECO un nouvel hypermarché. Et comme elle le dit si bien : « *Tous les jours de la semaine / Sont vides et sonnent creux / Bien pire que la semaine / Y a le dimanche prétentieux / Qui veut paraître rose / Et jouer les généreux / Le dimanche qui s'impose / Comme un jour bienheureux / Je hais les dimanches / Je hais les dimanches* ». Je vous remercie.

*Diffusion de l'extrait musical de la chanson « Je hais les dimanches » de Juliette GRECO.*

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur PATERNOT. La parole est à Madame GIMENEZ.

### **Clara GIMENEZ**

Merci. Monsieur le Président, la position des élus Communistes de ce Conseil sur ce sujet est connue. Pour les Communistes, la règle du repos dominical est une conquête sociale majeure. Elle a permis le développement d'une vie associative, culturelle et sportive, riche et essentielle à la cohésion du pays et au bien-être général. Dans la période de crise économique et sociale que nous connaissons, nous pensons que la solution pour aider le commerce montpelliérain à rebondir ne se situe pas dans l'ouverture le dimanche, mais bien dans une revalorisation significative du pouvoir d'achat de tous nos concitoyens – pouvoir d'achat matraqué depuis des années et une nouvelle fois aux abonnés absents des dernières mesures gouvernementales, comme en témoigne le plan de relance du Premier ministre CASTEX. Rien sur les hausses de salaires, rien non plus sur les augmentations de pensions et de minimas sociaux, ainsi que leur nécessaire élargissement. Alors que la grande précarité gagne du terrain, alors que les revenus des ménages ne cessent de diminuer, comment imaginer dès lors que nos concitoyens fréquentent davantage les commerces, dimanche compris ?

Nous voyons également dans ces ouvertures dominicales des atteintes portées au droit et aux conditions de travail des salariés des secteurs concernés. Ce seront une fois de plus des salariés à temps partiel, mal payés, précarisés, majoritairement des femmes ou des étudiants, qui seront concernés par ces dérogations, et qui n'auront d'autres choix que de se rendre au travail les dimanches d'ouverture, au détriment de leur vie personnelle, amicale et familiale, pour espérer quelques euros de plus sur leurs salaires.

Bien sûr, aujourd'hui, il y a urgence à épauler nos commerces de proximité, et nous nous rejoignons sur le sujet. En revanche, l'ouverture des commerces le dimanche ne bénéficie pas à ces commerces. Ce sont les intérêts des groupes de la grande distribution qui sont renforcés, en captant une grande majorité de la clientèle sur ces dates. Ce sont d'ailleurs ces mêmes groupes qui militent chaque année pour une généralisation des ouvertures dominicales. Nous ne voulons pas d'une société où le consommateur remplacerait le citoyen. Le dimanche doit rester un repère collectif dédié au temps libre commun. Je vous remercie

**Monsieur le Président**

Merci, Madame GIMENEZ. La parole est à Madame BORNE.

**Mathilde BORNE**

Merci, Monsieur le Président. Je vais faire très court, puisqu'en fait je rejoins les avis de mes collègues Bruno PATERNOT et Clara GIMENEZ. C'était pour vous dire que j'étais aussi plutôt opposée à la banalisation de l'ouverture des commerces le dimanche. C'est aussi pour des questions environnementales, parce que cela a quand même des impacts environnementaux lourds. Cela invite à la surconsommation et donc aux effets de pollution qui sont dérivés de ces produits consommés, comme les déchets par exemple, mais aussi la consommation d'énergie par le fonctionnement même de ces grands magasins, et enfin, l'empreinte carbone, qui peut être liée au déplacement des consommateurs. Donc il faut que ces ouvertures restent vraiment exceptionnelles et garder ce jour de la semaine, le dimanche, pour être un jour sans consommation, où cela nous permet de faire beaucoup d'autres choses que juste consommer dans les temples de la consommation. Merci.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Madame BORNE. La parole est à Madame DOULAIN.

**Alenka DOULAIN**

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, l'idée d'augmenter le nombre de dimanches ouvrables et plus largement le travail le dimanche n'est ni bénéfique aux travailleurs de notre Métropole, ni à nos commerçants. Je pense que vous allez nous dire que, de toute façon, il y aura ces débats dans nos Conseils municipaux respectifs, mais je pense au contraire – et Monsieur PATERNOT l'a très bien expliqué – que c'est un sujet métropolitain, parce que si chaque commune commence à faire, justement, de la concurrence déloyale sur ce sujet, on ne s'en sortirait pas. Il faut qu'on ait une stratégie globale sur ce point.

Il n'y a rien de bénéfique pour les commerces avec le travail le dimanche. Ce n'est pas parce que les magasins ouvrent plus que les clients consomment plus. En fait, dans beaucoup de cas, le chiffre d'affaires n'augmente pas et les coûts d'exploitation explosent. D'ailleurs, c'est quelque chose qui a été attesté dans un rapport – qui n'est pas celui de personnes qui sont souvent révolutionnaires sur ces sujets – mais c'est la Chambre de commerce de Paris, en 2018, qui écrivait texto : « *C'est une mesure en faveur des grands magasins, des grandes zones commerciales, mais absolument pas en faveur des commerces de proximité redynamiseurs des quartiers et des villes de province.* ». Il y a plein de choses qui ont déjà été dites, mais je pense que c'est vraiment important, au contraire, qu'on avance sur ce sujet collectivement, et ce à l'échelle métropolitaine.

Je trouve aussi, Monsieur le Président, que le fait que vous augmentiez sur Montpellier, que vous passiez de 7 à 9, cela dit beaucoup du rapport que vous avez avec vos partenaires politiques – qui ont déjà fait, le week-end dernier, plusieurs remarques, notamment sur le républicanisme d'Europe Écologie les Verts. Moi je trouve qu'aujourd'hui, on sait que dans la majorité, il y a des gens qui s'opposent depuis longtemps – et à juste titre – au travail du dimanche. Je trouve que cela mériterait un vrai débat sur le sujet. J'appuie complètement les trois interventions précédentes.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER. Et puis après, je répondrai.

## **Cyril MEUNIER**

J'entends toutes les réflexions des différentes personnes qui viennent de parler. Je rappelle jusque que les jours d'ouverture qui nous sont demandés concernent également les petits commerçants, qui sont dans les galeries de ces centres commerciaux. Depuis plus d'un an – tout du moins pour le *Carrefour* de Lattes, le *Carrefour Grand Sud* – en dehors de toute intervention de la Municipalité et de la Métropole, ce supermarché, dans le cadre des autorisations et des procédures qu'ils ont pu faire au niveau national, ouvre tous les dimanches matin. Donc cette délibération – qui avait un sens précédemment, qui nous donnait la main, avec la volonté ou pas de la jouer tout ou partie – a été complètement vidée de son sens puisque, maintenant, tous les dimanches matin, ils ont l'autorisation d'ouvrir. Et c'est ce qui leur suffit largement, puisque le dimanche après-midi ne les intéresse pratiquement pas – sauf pour Pérols et pour Lattes, pendant la saison estivale, pour satisfaire les clients du littoral. Donc on peut discuter pendant des heures et des heures, mais nous avons perdu depuis plus d'un an la main sur l'ouverture du dimanche. Et cette délibération, je n'en comprends plus du tout le sens. La seule chose, c'est qu'elle permet aux commerçants qui sont dans les galeries commerçantes de ces grands centres commerciaux de pouvoir ouvrir, car seule l'ouverture du dimanche est autorisée au supermarché.

## **Monsieur le Président**

Merci, Cyril. Merci de ce débat qui est très important. Sur quoi délibérons-nous ? On délibère pour essayer de faire en sorte, finalement, que chaque commune donne un avis sur les ouvertures qu'elle autorise. Sinon, c'est 12 maximum. D'ailleurs, Monsieur MEUNIER vient de rappeler quelque chose qui nous a tous un peu échappé. C'est que les supermarchés sont tous ouverts, toute l'année, le dimanche matin – ce qui pose d'ailleurs des sujets de régulation. Donc là, il est demandé à chaque commune de délibérer sur le nombre de dimanches qu'elle est disposée à ouvrir. Donc chaque commune se prononcera, et aura un débat en son sein, dans son Conseil municipal. Je précise, puisque cela a été soulevé sur la Ville de Montpellier, qu'à titre exceptionnel, vu le confinement, toutes les difficultés, les aléas liés à la Covid-19, qu'on fera 7 + 2 pour revenir – en tout cas je le souhaite – à 7 l'année d'après. Mais là, convenez qu'on est dans des circonstances extrêmement compliquées. Après, il y a des objections qui sont très légitimes, et des arguments qui ont été avancés. Je nous invite à soulever celui de la distorsion de concurrence qui existe aujourd'hui. Donc là, il s'agit de délibérer pour ne pas être à 12, mais pour permettre aux Conseils municipaux d'être à moins, et ensuite ils nous transmettront leur avis.

Je terminerai juste par un point, même si j'apprécie toujours l'éloquence de Bruno PATERNOT, que s'il y a bien une chose que nous ne ferons pas, c'est de donner le nom de Juliette GRECO à un supermarché.

Je propose de passer au vote.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.*

*Pour : 68 voix*

*Contre : 18 voix*

*Ont voté contre : Mme Mathilde BORNE, Mme Emilie CABELLO, M. Serge DESSEIGNE, Mme Zohra DIRHOUSI, Mme Alenka DOULAIN, Mme Clara GIMENEZ, Mme Coralie MANTION, Mme Isabelle MARSALA, Mme Marie MASSART, Mme Clothilde OLLIER, M. Bruno PATERNOT, M. René REVOL, M. Manu REYNAUD, Mme Agnès SAURAT, Mme Célia SERRANO, Mme Radia TIKOUK, Mme Isabelle TOUZARD, M. François VASQUEZ.*

*Abstentions : 4 voix*

*Se sont abstenus : M. Boris BELLANGER, Mme Nicole MARIN-KHOURY, Mme Véronique NEGRET, M. Joël RAYMOND.*

## **AFFAIRE N° 48 : ATTRACTIVITE - MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - ZAC CANNABE - COMMUNE DE COUNONTERRAL - PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS - APPROBATION**

[Mme AKBARALY quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à Mme J. FRECHE.](#)

## **Monsieur le Président**

Affaire 48 : Montpellier Méditerranée Métropole, ZAC Cannabe sur la commune de Cournonterral, programme des équipements publics. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette affaire ? Monsieur ARS William. William de Cournonterral.

## **William ARS**

Monsieur le Président, chers collègues. Deux mots, très rapides pour dire d'abord que je me félicite évidemment de l'arrivée de cet équipement métropolitain à Cournonterral. Equipement dont la tentation est grande, pour nous, à Cournonterral, de le rebaptiser en « *désiré* », tant l'attente de cet équipement était longue et dure durant plusieurs années. Plus sérieusement, pour signaler aussi, dans le cadre du PLUi 2, il est prévu d'intégrer une deuxième zone d'activités, qui est aujourd'hui une zone privée, la zone de La Barthe. Et j'émet le vœu devant vous, aujourd'hui, que cette intégration, cette deuxième zone, soit avancée à la première phase du PLUi. Donc un PLUi 1, parce que, tout performant que soit l'équipement qui nous arrive aujourd'hui à Cournonterral, il ne suffira pas, nous le savons déjà, à satisfaire les nombreuses demandes. On a 14 ou 15 lots pour plus d'une quarantaine de demandes. Donc je souhaite qu'on accélère le mouvement pour la zone de La Barthe en PLUi 1, et non 2. Merci pour votre écoute.

## **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur ARS. Est-ce qu'il y a sur ce point d'autres interventions ? Je mets aux voix l'affaire 48. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. William ARS, M. Christian ASSAF, Mme Emilie CABELLO, Mme Michelle CASSAR, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Maryse FAYE, Mme Mylène FOURCADE, Mme Régine ILLAIRE, M. Max LEVITA, Mme Marie MASSART, M. Jacques MARTINIER, M. René REVOL, M. Manu REYNAUD, Mme Catherine RIBOT, Mme Anne RIMBERT, M. François RIO, M. Joël VERA.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 72 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenue : Mme Coralie MANTION.*

## **AFFAIRE N° 49 : ATTRACTIVITE - MISSION D'AFFAIRES DIGITALE SALON SLUSH - PARTICIPATION AU SALON DIGITALISE - FINANCEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION - APPROBATION**

## **Monsieur le Président**

Affaire 49. C'est une subvention. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Je vous propose d'ouvrir le vote sur l'affaire 49. C'est bon, l'affaire est adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 90 voix*

## **Monsieur le Président**

Je vous propose d'en rester là pour ce Conseil. On reprendra nos travaux à 14 heures, comme cela on commencera sur les affaires relatives aux solidarités de manière cohérente. Et on reprend pour 14 heures. Merci beaucoup. Une pause bienvenue.

*La séance est suspendue.*

*La séance reprend.*

## **Monsieur le Président**

On va reprendre les travaux du Conseil. Rebonjour, chers collègues. Merci d'être présents pour la reprise de ces travaux. On va reprendre la diffusion sur *YouTube* aussi. Il nous reste 60 affaires, qui appelleront beaucoup moins de débats que les précédentes. Il y a un certain nombre de collègues qui ont laissé une procuration : Monsieur COTE à Monsieur ASLANIAN, Madame BORNE à Madame GIMENEZ et notre collègue Guy LAURET a laissé procuration à Monsieur CHAMPAY, et Monsieur ARS à Renaud CALVAT. Donc les procurations étant enregistrées ainsi, on peut reprendre l'ordre du jour.

Je voudrais juste dire, mes chers collègues, qu'on tient ce Conseil dans des circonstances particulières, parce qu'il y a une crise, une crise sanitaire, pour protéger nos soignants, pour être exemplaire devant nos concitoyens. Je crois que nos concitoyens attendent de leurs élus de la dignité dans l'exercice de leurs fonctions, et on a pu regretter que le choix de la vidéo n'ait pas toujours permis ce matin cela. Donc soyons à la hauteur. L'immense majorité ici l'est. Mais soyons à la hauteur de l'exigence qu'ont nos concitoyens.

**AFFAIRE N° 50 : SOLIDARITES - PLAN PAUVRETE ENTRE L'ÉTAT, MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA VILLE DE MONTPELLIER - ACTION 2 VISANT L'ACCES A L'HYGIENE DES PLUS DEMUNIS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA BULLE DOUCHE NOMADE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. W. ARS quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à M. R. CALVAT.  
M. Y. BARRAL quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à M. M. SEBLIN.  
M. G. LAURET quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à M. S. CHAMPAY.  
M. S. COTE quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à M. M. ASLANIAN.  
M. F. VASQUEZ quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à M. M. REYNAUD.  
Mme M. BORNE quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à Mme C. GIMENEZ.

**Monsieur le Président**

Je vous propose de passer à l'affaire 50 et de donner tout de suite la parole à Clara GIMENEZ. Vas-y Clara.

**Clara GIMENEZ**

Merci, Monsieur le Président. L'affaire 50 : il s'agit, à la suite de la présentation du plan pauvreté au précédent Conseil de Métropole, d'engager une des premières actions du plan pauvreté, qui concerne l'accès à l'hygiène des plus démunis. Pour cela, il y a trois modalités d'intervention qui sont proposées pour améliorer la situation des plus démunis en matière d'hygiène : la distribution de kits d'hygiène, l'amélioration de l'accès aux douches existantes, et l'augmentation du nombre de maraudes du bus douche nomade, pour proposer plus de possibilités d'accès aux douches au public sans domicile. Du coup, cette convention concerne un montant de 31 500 euros, qui est à attribuer à l'association qui est composée uniquement de bénévoles et qui s'appelle *La Bulle, douche nomade*.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Madame GIMENEZ, pour ces propositions d'aides. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention de la part de collègues ? OK, merci. C'est effectivement très important. C'est dans le cadre du plan pauvreté. C'est l'accès à l'hygiène. Donc là, c'est le soutien d'un programme douche nomade, en lien avec des acteurs de la vie associative qui connaissent à la fois la localisation et les besoins. Ce système mobile permet d'offrir des conditions d'accès à l'hygiène à des personnes qui sont en situation d'exclusion. Je propose de mettre aux voix. J'en profite quand même pour saluer l'implication de Madame GIMENEZ sur l'ensemble de ses dossiers. Je propose de mettre aux voix cette délibération. C'est bon, la résolution est adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 90 voix*

**AFFAIRE N° 51 : SOLIDARITES - APSH34 - CLUB MOTIV'ACTION - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mme I. TOUZARD quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à Mme F. BRAU.

**Monsieur le Président**

Affaire 51 : Monsieur CALVO, pour une présentation rapide.

**Michel CALVO**

Il s'agit de soutenir une action de l'APSH 34 qui, en convention avec le Pôle emploi, a une grosse structure de soutien à la recherche d'emploi des personnes handicapées, et qui souhaite étendre à des populations en faible handicap – qui n'ont pas le statut de personnes handicapées – pour soutenir leur recherche d'emploi au travers d'un travail d'un club Motiv'Action, durant plus d'un an de soutien. Il s'agit d'une subvention de 10 000 euros, rajoutée à un budget général de 205 880 euros.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur CALVO. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'éclaircissement ? Je propose d'ouvrir le vote. C'est bon. Résolution adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Christian ASSAF, Mme Mathilde BORNE, Mme Florence BRAU, Mme Véronique BRUNET, M. Renaud CALVAT, M. Sébastien COTE, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Clara GIMENEZ, M. Max LEVITA, Mme Véronique NEGRET, M. Bruno PATERNOT, Mme Catherine RIBOT, Mme Célia SERRANO, Mme Isabelle TOUZARD.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 75 voix*

**AFFAIRE N° 52 : SOLIDARITES - RAPPORT ANNUEL POLITIQUE DE LA VILLE 2019 - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

L'affaire 52 : Madame GIMENEZ, rapport annuel de la politique de la Ville 2019, donc le travail qui a été exercé par le précédent exécutif. C'est une présentation obligatoire. Est-ce que vous voulez donner quelques éléments ?

**Clara GIMENEZ**

Merci, Monsieur le Président. Rapidement, puisque, comme vous l'avez indiqué, il s'agit du rapport du précédent exécutif, donc je ne me permettrai pas de faire plus de commentaire sur le sujet. Je me permets juste de rappeler les cinq objectifs du contrat de ville – puisque c'est quand même un enjeu essentiel, je pense qu'on aura l'occasion d'en débattre dans les mois à venir, dans ce Conseil. Les cinq objectifs du contrat de Ville, c'est le développement de l'activité économique, le renforcement de la mixité dans le logement, le soutien aux jeunes en matière d'éducation et de renforcement de la mixité sociale, l'assurance pour chaque citoyen d'un accès aux droits, et l'amélioration du cadre de vie. Pour rappel, l'ensemble de nos quartiers prioritaires sont situés sur la ville-centre, la Ville de Montpellier, même si la politique de la ville est une compétence métropolitaine.

Je me permets juste, à cette occasion-là, de m'associer à la lettre qui a été rédigée par plusieurs Maires sur les questions de quartiers populaires et d'engagement de l'État aux côtés des quartiers populaires. Ils rencontraient aujourd'hui le Premier ministre sur ce sujet-là. Et je pense qu'il y a un véritable enjeu à ce que nous, on se positionne là-dessus, et à pouvoir exiger de l'État des moyens suffisants pour nos quartiers. Les collectivités seules ne pourront pas répondre à tous les enjeux.

**Monsieur le Président**

Merci, Madame GIMENEZ. Pas de demande de parole. Je précise que j'ai signé ce courrier, qui demande que 1,5 milliard d'euros du plan de relance soit consacré aux quartiers politiques de la ville. Je mets aux voix ce rapport.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 90 voix*

**AFFAIRE N° 53 : SOLIDARITES - LOGEMENT D'ABORD - AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018 - 2019 CONCLUE ENTRE L'ETAT ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - ABONDEMENT COMPLEMENTAIRE ET ACTIONS DEDIEES 2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 53 : dans le cadre du dispositif Logement d'abord, affecter une somme supplémentaire (74 500 euros). Est-ce qu'il y a des demandes de parole ou d'éclaircissement auprès de Madame GIMENEZ ? Pas de demande de parole. Je mets aux voix l'affaire 53. C'est bon. Le rapport est adopté.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 89 voix*

## **AFFAIRE N° 54 : SOLIDARITES - ÉTAT DE REALISATION 2019 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire 54 : bilan de la mise en œuvre du PLH 2019-2024. Je donne la parole à Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente en charge du logement.

### **Claudine VASSAS-MEJRI**

Le document que je dois rapporter est un dossier important et certains éléments doivent absolument être portés à la connaissance de l'Assemblée – me semble-t-il. Le PLH de la Métropole, c'est le second qui est en vigueur. Il a été adopté le 18 novembre 2019 pour la période courant de 2019 à 2024. Chaque année, une présentation doit établir le bilan de l'année écoulée. Pour l'année 2019, le PLH, d'une manière générale, traduit la politique volontariste que s'est fixée la Métropole pour répondre au besoin en logements toujours croissant dans un contexte de forte dynamique démographique et de précarité croissante.

Pour rappel, ce PLH se décline au travers de six orientations.

- Orientation 1 : soutenir une production diversifiée de logement. Cette production doit être comprise entre 5 000 et 5 400 logements par an, dont à peu près 50 % sur la ville-centre et 50 % dans les autres communes, 30 à 36 % de logements locatifs sociaux selon la commune, ce qui représente entre 1 790 et 1 960 logements sociaux par an ; sur 9 communes desservies par le réseau armature de transport en commun, 700 logements en accession à la propriété abordable, environ 2 600 logements libres sur l'ensemble de la Métropole.
- Orientation 2 : développer le logement social et abordable, c'est-à-dire que plus de 80 % des logements sociaux doivent correspondre à des logements PLUS et PLAI, dont les loyers plafonds correspondent aux faibles capacités contributives des ménages.
- Orientation 3 : agir en faveur de l'équilibre territorial en développant du logement social partout, en favorisant une plus grande mixité sociale pour enrayer la paupérisation de certains quartiers.
- Orientation 4 : optimiser l'utilisation de l'espace urbain existant en axant le développement urbain sur le renouvellement, la rénovation et le réinvestissement urbains, dans une perspective de transition climatique et environnementale.
- Orientation 5 : déployer et adapter l'offre de logements pour des publics spécifiques, que ce soit les jeunes, les étudiants, les personnes handicapées, les seniors, l'hébergement d'insertion et d'urgence des gens du voyage.
- Orientation 6 : faire vivre la politique de l'habitat à travers l'Observatoire de l'habitat, piloté par la Métropole, des rencontres et des dialogues avec les communes.

Pour ce qui est du bilan 2019, les points principaux sont les suivants.

Nous constatons une tendance à la baisse du nombre de constructions depuis 2016 ; 10 700 logements avaient été mis en chantier en 2019 : nous restons au-delà des objectifs du PLH. Cette tendance pourrait être interprétée comme un retour à la normale, après des années très dynamiques, puisque 6 082 logements ont été mis en chantier.

La répartition territoriale est conforme aux objectifs, avec 51 % sur la ville-centre et 3 382 logements sur les autres communes.

Pour la promotion immobilière, 2 754 ventes de logements neufs pour 2 300 attendus. La part investisseurs représente 65 % et 95 % concernent des logements collectifs. 55 % ont été vendus sur Montpellier et 19 % sur Castelnau. Cela donne une image de la proportion sur ces deux grandes villes. 57 % des ventes portent sur des petits logements, des T1 ou des T2.

La production de logements sociaux : 1 981 logements locatifs sociaux ont été financés en 2019, soit un taux de réalisation de 106 %. Ces logements relèvent bien de PLUS pour 45 % et de PLAI familiaux et spécifiques pour 35 %. L'objectif a bien été atteint. Mais ce n'est pas le cas en proportion des logements qui ont fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme, puisqu'on est globalement à 30 %, alors qu'on devrait se situer au-dessus. À noter que 67 % de ces logements sont réalisés hors Montpellier : 1 334 sur les communes hors Montpellier, et 647 sur Montpellier.

Point important : malgré cette dynamique, le besoin demeure toujours important. En 2019, 24 957 demandes ont été recensées qui, rapportées aux 3 550 attributions, équivalent à un ratio de 7 demandes pour 1 attribution. Cette pression est encore plus forte sur Montpellier que sur les autres communes.

Par rapport à l'article 55 de la loi SRU, qui contraint à disposer de 25 % de logements sociaux en 2025, 20 communes sont concernées et 3 pourraient l'être très prochainement au vu du dernier recensement de la population. À ce jour, malgré les avancées, aucune commune ne remplit l'obligation de 25 %. Il manquerait globalement 10 594 logements sociaux.

Concernant l'accès abordable, qui permet l'achat à des prix de 22 à 25 % inférieurs au marché libre, nous disposons de données partielles, car le recensement est complexe. Il y a eu 250 PSLA et 450 produits par an, en accession encadrée.

La réhabilitation du parc privé, axe prioritaire, prévoit la réhabilitation d'au moins 1 350 logements du parc privé. Lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique, adaptation du logement au handicap ou au vieillissement. Et une intervention publique forte sur les copropriétés dégradées, notamment sur Mosson et Cévennes. Grâce aux aides déléguées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et celles de la Métropole sur ses propres crédits, 431 logements, dont 186 en copropriété, ont été rénovés.

Ces résultats sont rendus possibles à travers divers dispositifs : programme d'intérêt général, rénové pour un habitat durable, opération programmée d'amélioration de l'habitat et du renouvellement urbain, plateforme de la rénovation énergétique des logements privés. La Métropole met aussi en place des dispositifs et des financements exceptionnels après avoir été retenue aux niveaux national et régional au titre du plan Initiative Copropriétés pour les quartiers Mosson, Cévennes, Saint-Martin, en lien avec le nouveau programme de rénovation urbaine.

Pour terminer, quelques perspectives pour 2020.

Évidemment, l'impact de la Covid-19, puisque nous constatons d'ores et déjà une diminution du nombre global d'autorisations d'urbanisme, des retards dans les travaux, et ceci interroge sur le niveau des futures mises en chantier, et par voie de conséquence sur les capacités du territoire à conduire suffisamment de logements pour répondre aux besoins et aux objectifs du PLH.

Concernant le logement social, la très forte programmation de logements spécifiques type pension de famille devrait permettre d'atteindre les objectifs.

Les réhabilitations devraient se poursuivre de manière dynamique. Nouveaux projets de renouvellement urbain, nouveaux outils métropolitains à l'étude dans le cadre du plan climat air énergie, pour massifier le nombre de réhabilitations thermiques.

Pour conclure : de bons résultats 2019 par rapport aux attendus du PLH, globalement, dans une crise qui impacte et interroge sur l'avenir dans le secteur de la construction. J'en ai terminé.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Claudine. Le débat est ouvert. Il y a Monsieur MARTIN qui s'est inscrit, et Monsieur CALVO. Pas d'autres inscrits ? Allez-y, Monsieur MARTIN, puis Monsieur CALVO. Merci.

### **Hervé MARTIN**

Merci, Monsieur le Président. Je me permettrai de faire quelques remarques, suivies d'une proposition.

Tout d'abord, je suis content de voir dans cette délibération apparaître les chiffres, les vrais chiffres, parce que dans le mandat précédent, lorsque je discutais du PLH, on m'accusait – vos prédécesseurs m'accusaient – souvent de mentir. Enfin apparaît que l'objectif, qui était fixé, en particulier en termes de production de logements sociaux, était de 1 875 logements en moyenne par an, et donc cela équivaut bien, à ce que je dénonçais à l'époque, à une baisse de 6,5 % par rapport aux objectifs du précédent PLH. De la même façon, d'ailleurs, apparaissent les chiffres de la production privée, et en termes d'objectifs, les objectifs du PLH actuel marquent + 22 % par rapport au PLH précédent, ce qui montre bien que c'est un PLH qui n'a pas été construit pour répondre aux besoins de nos concitoyens, mais bien pour répondre aux besoins des promoteurs privés.

Donc j'espère qu'il s'agit juste d'un copier-coller un peu trop rapide, mais écrire dans la délibération que « *le PLH mis en œuvre traduit la politique volontariste que s'est fixée la Métropole* » : j'espère effectivement que nous nous fixerons une politique autrement volontariste que celle qui a été dessinée dans ce PLH. D'ailleurs, si nous atteignons une réalisation de 106 % pour les logements sociaux, c'est tout simplement parce que l'objectif était bas. Si nous décidons que, pour être qualifié pour les Jeux Olympiques, il suffit de faire 15 secondes au 100 mètres, il faudra rajouter quelques couloirs autour de la piste, parce qu'il y aura effectivement du monde à accueillir.

Ce qui me pose le plus problème, finalement, de toute façon, dans ce PLH, c'est que – chacun le sait – l'État (le Préfet) donne un avis sur le PLH. Et le Préfet avait donné un avis favorable – malgré la baisse – qui est un moment historique d'ailleurs dans la vie de notre Métropole, parce que les logements sociaux avaient été toujours en augmentation depuis le District, et pour la première fois il y avait une diminution des objectifs. Malgré cela, l'État (le Préfet) avait donné un avis favorable. Et, entre-temps, la crise de la Covid-19 est intervenue, et là, malheureusement, cette baisse d'objectifs va poser problème. Pourquoi l'État avait donné un avis favorable ? Parce que cela accompagnait la politique de l'État de baisse des aides à la pierre, de propositions pour que les bailleurs sociaux vendent leur parc de logements locatifs sociaux. Et finalement, on se retrouve avec un État qui gère les logements sociaux, comme il gère les lits d'hôpitaux. Et dans la période de crise Covid-19 que nous vivons, c'est extrêmement grave. Parce que, si sur l'aspect sanitaire, on peut espérer qu'un vaccin viendra un jour nous permettre de sortir de cette crise-là, à court ou moyen terme, par contre, contre la pauvreté, il n'y a pas de vaccin. Et quand on connaît le poids du logement dans le budget des ménages, se fixer des objectifs de création de logements sociaux trop bas, c'est un véritable problème sur un territoire comme le nôtre, où on sait que la situation du logement est tendue, où le logement est cher. Mais, paradoxe, nous avons une population, également, qui est pauvre. Donc nous avons ce double problème de prix élevés et de population pauvre.

C'est pour cela que je pense, Monsieur le Président, que nous devrions lancer un appel à l'État, conjointement avec le Département et la Région – puisque nous avons des compétences croisées sur ce domaine-là – pour qu'il y ait un effort immédiat et de grande ampleur, pour qu'à court terme il y ait d'abord des aides pour aider les gens à payer leur loyer, parce que les gens vont se retrouver et se retrouvent déjà dans des difficultés sociales extrêmement importantes, mais aussi et surtout pour produire à grande échelle du logement locatif social, parce que sinon, sur des territoires comme le nôtre, la situation deviendra vite extrêmement difficile. Et je crois que nous devons pousser ensemble ce cri d'alarme auprès de l'État avant qu'il ne se transforme en cri de désespoir. Je vous remercie, Monsieur le Président.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur MARTIN. La parole est à Michel CALVO. Je vous répondrai.

### **Michel CALVO**

Oui, moi je voudrais juste souligner une sensibilité assez proche de celle d'Hervé MARTIN, parce que je pense que l'effort pour la construction de logements n'est pas à la hauteur des enjeux. Mais je voudrais souligner deux choses. Je trouve que dans toutes les délibérations qui vont suivre, on fait un premier pas en disant que tous les organismes de gestion du logement social doivent respecter les objectifs de l'ANRU. Et c'est très bien que ce soit présent dans les délibérations. Mais au-delà des objectifs de l'ANRU, il y a les objectifs de remplir et de loger les populations prioritaires. Or il est de notoriété publique que, sur Montpellier, certains des organismes qui ont signé des accords avec l'État ne remplissent pas leur engagement. Donc je pense que dans l'année à venir, il faudrait qu'on réactive la conférence inter-organisation du logement pour que nous discutons de toutes les procédures, qu'on re-toilette totalement cette affaire-là du point de vue de la Métropole et du point de vue des organismes locataires.

D'autant plus que la loi va nous y obliger, puisqu'à partir de 2021, on doit créer un guichet unique d'accès au logement social et que ce guichet unique serait un moyen sûr et sécurisé d'obtenir des données statistiques sur tous les organismes – alors qu'aujourd'hui, par certains côtés, je pense qu'il y a des organismes qui ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris avec l'État.

### **Monsieur le Président**

Serge DESSEIGNE. Vas-y, Serge. La liste est close.

### **Serge DESSEIGNE**

Rapidement, je remarque que dans le PLH, et aussi dans toutes les communes, il y a une très grosse part depuis quelques années au PSLA. Or si on regarde bien la question du PSLA, lorsqu'on doit attribuer des PSLA, ce sont des personnes qui vont devoir payer entre 1 100 et 1 200 euros leur logement par mois, ce qui est loin d'être du logement social. Et je pense, comme Hervé MARTIN, qu'il faut faire un très gros travail sur le logement social, et un peu moins de PSLA, parce que j'ai remarqué, y compris à Villeneuve-lès-Maguelone, lorsqu'on a certains organismes, des terrains et qu'ils mettent du PSLA, les ventes se font à des prix qui sont, certes codifiés, mais qui amènent à une revalorisation du prix du mètre carré à l'achat du terrain. Merci.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Serge. Merci à chacun de ces interventions. Effectivement, Madame la Vice-Présidente, Claudine VASSAS-MEJRI, a montré que c'était un des rapports les plus importants, qui ouvre les autres rapports sur la question du logement. Donc, le premier bilan du PLH, qui est d'une part, impacté par la crise de la Covid-19, qui clairement a mis un certain nombre de choses à l'arrêt. Et des remarques qui ont été faites par les collègues, sur à la fois des manques, sur les enjeux d'accompagnement nationaux et parfois sur les dispositifs – comme vient de le dire Serge – qui, sous des couvertures qui peuvent apparaître sociales, ne le sont peut-être pas autant que nécessaire. Nous savons que le revenu moyen par habitant sur la Métropole est quand même un revenu moyen plus faible que dans les autres métropoles, que le coût du logement est l'un des plus élevés de France. D'ailleurs, je vous informe que notre demande, sur laquelle vous aviez délibéré sur le moratoire sur les loyers pour la Ville de Montpellier, a été déposée, et qu'on va devoir travailler ce dossier du PLH, sur « *que construisons-nous ?* ». On voit que, par exemple, dans certaines ZAC, on construit davantage de T1, T2 alors qu'on a plutôt besoin de grands logements pour les familles T3, T4. Y compris, il doit y avoir un avant et un après confinement. Beaucoup de gens et de débats ont eu lieu sur « *comment on produit la ville* » à l'aune de cette crise sanitaire. Cela devra être aussi des enseignements pour la suite de la mise en œuvre de ce PLH.

Ensuite, je me permets – parce que Claudine l'a souligné – sur les opérations ANRU. Nous avons ici une opération importante, qui est dans le quartier de la Paillade, où à l'horizon 2024 dernier délai nous devons faire tomber la tour d'Assas – celle au pied de laquelle ont eu lieu ces incidents dramatiques de règlement de compte pour les habitants. Donc c'est un gros enjeu que de travailler sur le parcours résidentiel des opérations de relogement.

Enfin, sur la production de logements, parce qu'il y a des besoins, il va falloir que nous continuions à travailler autant sur le volet du logement social que « *où et comment nous construisons* ». C'était un peu le débat de tout à l'heure. Dans chacune des communes, ici, il existe des débats – et ils sont très légitimes – sur l'urbanisme. C'est la question des formes urbaines, qui doivent être plus denses, moins étalées, plus respectueuses pour limiter l'artificialisation des sols, à proximité évidemment des infrastructures de transport, et qui devraient être corrélées à nos propres développements des infrastructures de transport, à propos desquelles nous aurons des débats pour la suite de nos travaux dans les Conseils à venir. De toute façon, on est sur un premier bilan d'étape, mais nous reviendrons à de nombreuses reprises sur ces questions liées au logement.

Je propose de passer aux voix.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 89 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenue : Mme Emilie CABELLO.*

**AFFAIRE N° 55 : SOLIDARITES - CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION 2015-2020 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES POUR LA REFECTION DES RESEAUX D'EAU DE LA CITE UNIVERSITAIRE « LE TRIOLET » A MONTPELLIER - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 55. Il s'agit d'une participation de la Métropole pour la rénovation des logements étudiants cité U « Triolet ». Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques auprès de Madame VASSAS-MEJRI ? Je propose de passer au vote.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christian ASSAF, Mme Florence BRAU, Mme Nicole MARIN-KHOURY, Mme Isabelle TOUZARD, Mme Claudine VASSAS MEJRI.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 85 voix*

**AFFAIRE N° 56 : SOLIDARITES - AVANCE DES SUBVENTIONS PUBLIQUES AUX SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES ET AUX PROPRIETAIRES MODESTES POUR LA RENOVATION DU PARC PRIVE - FINANCEMENT DU RESTE A CHARGE POUR LES PROPRIETAIRES MODESTES - CONVENTIONS ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET FDI SACICAP - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire n° 56. Avance des subventions publiques auprès des copropriétaires et des propriétaires modestes pour la rénovation du parc privé, en particulier face au problème de logement insalubre et au problème thermique. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques auprès de Claudine ? Affaire 56 : pas de question, pas de remarque. Je mets aux voix. Il ne veut pas prendre part au vote, sans doute. Yvon, vas-y.

**Yvon PELLET**

Oui, je ne prends pas part au vote.

**Monsieur le Président**

Excuse-moi, Yvon. Merci beaucoup de le rappeler. C'est bon ? Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Florence AUBY, Mme Eliane LLORET, M. Yvon PELLET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 87 voix*

**AFFAIRE N° 57 : SOLIDARITES - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ACCES AUX DONNEES DE LA CARTOGRAPHIE NATIONALE DE L'OCCUPATION DU PARC LOCATIF SOCIAL - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 57. Claudine, peut-être, peux-tu présenter ? C'est une affaire importante, aussi. Madame la Vice-Présidente ?

**Claudine VASSAS-MEJRI**

Il s'agit de passer une convention avec le GIP, qui gère un logiciel pour fournir des données aux territoires sur l'accès et l'occupation de logements sociaux, c'est-à-dire de mieux connaître les caractéristiques du parc, résidence par résidence. Cela permet d'infléchir si nécessaire l'accès pour davantage de mixité sociale. Et ce seront des données fines auxquelles les communes pourront avoir accès une fois qu'elles auront délibérés.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Claudine. Effectivement, la cartographie du logement social et connaissance du parc pour nous aider à mieux décider. Je mets aux voix, s'il n'y a pas de questions, pas de remarques. Le vote est ouvert. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 90 voix*

**AFFAIRE N° 58 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 92 LOGEMENTS SOCIAUX A MONTPELLIER ET VILLENEUVE-LES-MAGUELONE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ACM HABITAT - CONVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

De l'affaire 58 à presque 80, il s'agit de garanties d'emprunts. Donc, sauf s'il y a des remarques sur une des garanties d'emprunts, je vous propose d'ouvrir le vote pour l'affaire 58. J'ouvre le vote. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. William ARS, M. Yves BARRAL, M. Michel CALVO, M. Stéphane CHAMPAY, M. Abdi EL KANDOUSSI, M. Guy LAURET, M. Philippe SAUREL, Mme Radia TIKOUK, Mme Patricia WEBER.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 81 voix*

**AFFAIRE N° 59 : SOLIDARITES - OPERATION "RENOVER POUR UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE" 2019-2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE TRENTE-HUIT LOGEMENTS SITUES DANS DIVERSES COMMUNES DE LA METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 59 : subventions à 37 propriétaires aux ressources modestes ou très modestes. J'ouvre le vote.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 90 voix*

**AFFAIRE N° 60 : SOLIDARITES - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE MONTPELLIER 2016-2021 - QUARTIERS COURREAU/FIGUEROLLES/NORD-ECUSSON - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS ET DES PARTIES COMMUNES DE CINQ IMMEUBLES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 60. Monsieur CHARTIER ne vote pas à titre personnel. Je propose d'ouvrir le vote. C'est fastidieux, mais nécessaire. On se rode. On est tous d'accord : vivement le vaccin.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Roger-Yannick CHARTIER.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 89 voix*

**AFFAIRE N° 61 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE "DOMAINE DE VAUGUIERES" - 190 ROUTE DE VAUGUIERES - A MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM ERILIA - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 61 : garantie d'emprunt pour Erilia. Madame LLORET ne prend pas part au vote au titre de FDI, puisqu'elle nous y représente. Le vote est ouvert. On est bon ? Le vote est en cours.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 89 voix*

**AFFAIRE N° 62 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE « TERRE DU SOLEIL », 14 RUE DE LA TAILLADE A CASTRIES - GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SA D'HLM PROMOLOGIS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

[M. A. EL KANDOUSSI](#) quitte définitivement la séance avec le pouvoir de [M. P. SAUREL](#).

**Monsieur le Président**

Affaire 62. Garantie d'emprunts pour Promologis. Le vote est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 63 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE « MALAGA », 140 QUAI FLORA TRISTAN A MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SA D'HLM PROMOLOGIS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 63. Encore Promologis, à Montpellier. Le vote est ouvert. Le vote va s'ouvrir.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 64 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE « PURE AIGUELONGUE », 281 AVENUE DU MAJOR FLANDRE A MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SA D'HLM PROMOLOGIS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

L'affaire 64 : garantie d'emprunts à Promologis à Montpellier. Le vote est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO*

**AFFAIRE N° 65 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE « LUMINEA », 1313 AVENUE DE L'EUROPE A CASTELNAU-LE-LEZ - GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SA D'HLM PROMOLOGIS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 65 : garantie d'emprunts à Promologis à Castelnau-le-Lez. On y va. Le vote est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO*

**AFFAIRE N° 66 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS EN LOCATION-ACCESSION - RESIDENCE "OXALIS-BATIMENT B" - QUARTIER DE LA BERGERIE A JUVIGNAC - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM ERILIA - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 66 : garantie d'emprunt à Juvignac pour Erilia. Le vote de l'affaire 66 est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 87 voix*

**AFFAIRE N° 67 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS EN LOCATION-ACCESSION - RESIDENCE "OXALIS-BATIMENT F" - QUARTIER DE LA BERGERIE A JUVIGNAC - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM ERILIA - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 67 : garantie d'emprunt à Erilia, à Juvignac. Affaire 67, le vote est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 87 voix*

**AFFAIRE N° 68 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE « JARDIN DE JADE », 201 RUE CELLENEUVE DE ST HILAIRE A MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SA D'HLM PROMOLOGIS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 68 : garantie d'emprunts à Promologis, sur la commune de Montpellier. Le vote est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 69 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS EN LOCATION-ACCESSION - RESIDENCE LIANA - ZAC OVALIE, LOT 22A2 - MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM FDI HABITAT - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 69. Le vote va s'ouvrir sur l'affaire 69. Le vote est ouvert.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Florence AUBY, Mme Eliane LLORET, M. Yvon PELLET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 85 voix*

**AFFAIRE N° 70 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE « CONFIDENCE », 41 RUE DES EGLANTIERS A MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SA D'HLM PROMOLOGIS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 70 : garantie d'emprunts rue des Églantiers à Montpellier pour Promologis. Affaire 70 : le vote est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 71 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE « VILLA GEORGIA », CHEMIN DE GUILLERY A GRABELS - GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SA D'HLM PROMOLOGIS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 71 : construction de logements sociaux à Grabels ; garantie d'emprunts à Promologis. Le vote va s'ouvrir.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 72 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE « FONT D'AURELLE », RUE DE LA VALSIERE A GRABELS - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM 3F OCCITANIE - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 72 : 28 logements sociaux à Grabels, garantie d'emprunt à la SA d'HLM 3F. Je déclare ouvert le vote.  
Résidence « Font d'Aurelle ».

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

**AFFAIRE N° 73 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS EN LOCATION-ACCESSION - RESIDENCE SEASON'S - ZAC ROQUE FRAÏSSE, LOT 18A - RUE DES TERRASSES DU LANGUEDOC A SAINT JEAN DE VEDAS - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM FDI HABITAT - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 73 : garantie d'emprunt à FDI Habitat, logement social à Saint Jean de Védas. J'ouvre le vote.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Florence AUBY, Mme Eliane LLORET, M. Yvon PELLET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 84 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 74 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE « EN VOGUE », 71 AVENUE DE CASTELNAU A MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SA D'HLM PROMOLOGIS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 74 : à Montpellier, garantie d'emprunts à Promologis. Le vote est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 75 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE « AFICION », 11 RUE AFICION A VENDARGUES - GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SA D'HLM PROMOLOGIS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 75 : garantie d'emprunts à Vendargues pour Promologis. Le vote est ouvert. Merci.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 76 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 51 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE ÉTINCELLE - ZAC DE CAYLUS, LOT M8 A CASTELNAU-LE-LEZ - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

51 logements sociaux à Castelnau-le-Lez auprès de la CDC Habitat. Et c'est l'affaire 76. J'ouvre le vote.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Eliane LLORET, Mme Marie-Delphine PARPILLON.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 85 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 77 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE LES HAUTS DE CASTELNAU - 14 IMPASSE JACQUARD A CASTELNAU-LE-LEZ - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 77 : 28 logements sociaux à Castelnau-le-Lez ; garantie d'emprunt auprès de la CDC Habitat. Le vote est ouvert.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Eliane LLORET, Mme Marie-Delphine PARPILLON.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 85 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 78 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE SEQUOÏA - 2715 AVENUE ÉTIENNE MEHUL A MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 78 : 27 logements sociaux avenue Étienne Méhul à Montpellier auprès de CDC Habitat. Le vote est ouvert.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Eliane LLORET, Mme Marie-Delphine PARIILLON.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 85 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 79 : SOLIDARITES - CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS SOCIAUX - RESIDENCE « IN'SPIRE », ZAC ROQUE FRAISSE LOT 19, ROUTE DES TERRASSES DU LANGUEDOC A SAINT JEAN DE VÉDAS - GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SA D'HLM PROMOLOGIS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. JF. AUDRIN quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à M. JP. RICO.

**Monsieur le Président**

Affaire 79 : garantie d'emprunts auprès de Promologis. Le vote est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Eliane LLORET.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : M. Michel CALVO.*

**AFFAIRE N° 80 : SOLIDARITES - DELEGATION DE COMPETENCE D'ATTRIBUTION DES AIDES A LA PIERRE - CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 - AVENANT N°9 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC L'ÉTAT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 80. Il s'agit de la délégation de compétence d'attribution d'aides à la pierre et l'avenant n° 9 de la convention signée avec l'État. Qui a des questions, des remarques ? Pas de question, pas de remarque. Je mets aux voix l'affaire 80. Le vote est ouvert.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

## **AFFAIRE N° 81 : RESSOURCES - BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

L'affaire 81 : cette délibération est la conséquence des décisions modificatives et a par ailleurs été examinée en commission ressources. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques auprès du rapporteur ? Pas de question, pas de remarque. Je mets aux voix. Le vote est ouvert.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

## **AFFAIRE N° 82 : RESSOURCES - OPERATION ANNUELLE DE REPRISE ET DOTATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS - PRINCIPES ET MONTANT 2020 - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire 82. Est-ce que vous avez des questions, des remarques auprès du rapporteur, Monsieur CALVAT ? Pas de question, pas de remarque. J'ouvre le vote.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

## **AFFAIRE N° 83 : RESSOURCES - PROCES-VERBAL COMPTABLE D'AFFECTATION DES BIENS NECESSAIRES A L'EXERCICE COMPTABLE DE LA COMPETENCE EAU A LA REGIE DES EAUX - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire 83 : quelqu'un a des questions auprès du rapporteur, Monsieur CALVAT? Pas de question, pas de remarque. Je mets aux voix l'affaire 83.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

## **AFFAIRE N° 84 : RESSOURCES - APUREMENT ANNUEL DES REGIES - EXERCICE 2019**

### **Monsieur le Président**

Affaire 84 : apurement des régies. Est-ce que quelqu'un a des questions, des remarques, auprès du rapporteur, Monsieur CALVAT ? Pas de question, pas de remarque. Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

## **AFFAIRE N° 85 : RESSOURCES - REFACTURATION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AUX BUDGETS ANNEXES - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire 85 : refacturation des charges de fonctionnement aux budgets annexes. Est-ce qu'il y a des demandes d'éclaircissement auprès du rapporteur ? Je mets aux voix.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

## **AFFAIRE N° 86 : RESSOURCES - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Les affaires de Monsieur CALVAT étant passées, Monsieur RAYMOND, sur le rapport annuel sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de Montpellier Méditerranée Métropole. Il s'agit de l'exercice passé sous le précédent exécutif. Joël, peut-être quelques mots sur sa présentation aux organisations syndicales ? Puis ensuite, on ouvre le débat, s'il y a des demandes d'éclaircissement. Joël ? Monsieur RAYMOND ?

### **Joël RAYMOND**

Merci, Monsieur le Président. Un rapport concernant l'égalité femmes-hommes dans notre intercommunalité, dans notre établissement public. C'est un rapport de situation comparée dont on parle. C'est-à-dire que c'est un rapport qui est réalisé sur la base des indicateurs. Je dirais qu'il est réglementaire depuis une circulaire d'application de 2013. Ce rapport indique des éléments de constat sur les effectifs, sur la répartition des agents par filière. Vous verrez que les femmes sont largement représentées dans des filières de type social, médico-social. *A contrario*, les hommes, eux, sont très présents sur les filières techniques et sportives. On va avoir des comparatifs sur les pyramides d'âges, sur bien évidemment les mouvements entre les entrées et les sorties de personnes dans notre intercommunalité, les évolutions professionnelles, les absences, les rémunérations, etc. C'est un rapport de constat.

Je dirais que j'ai présenté aux organisations syndicales le fait de solder notamment la mandature précédente pour ce rapport de 2019. Ce qui nous motive tous aujourd'hui, au-delà de produire un rapport, c'est bien qu'en face on lui adosse un véritable programme d'actions pour, je dirais, rééquilibrer l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations. C'est ce que j'ai proposé aux organisations syndicales lors du Comité technique, le 12 novembre dernier.

Pourquoi il faut y adosser un programme d'actions ? Pour plusieurs raisons. La première, c'est avoir de la pertinence dans ce que l'on fait, par rapport à ces enjeux. Ces enjeux qui sont importants – l'égalité – et avec des objectifs chiffrés en face. Ensuite, il faut avoir de la cohérence dans ce que l'on fait, c'est-à-dire développer une véritable stratégie dans le rapport femmes-hommes, et y mettre en face des orientations fondamentales qui permettent de structurer un plan d'actions pour cela. Et puis enfin, troisième point, il faut avoir de l'efficacité, c'est-à-dire mettre dans ce plan d'actions des mesures que l'on pourra évaluer par des indicateurs de résultat.

C'est ce que j'ai proposé aux organisations syndicales. C'est de dépasser la notion de ce rapport et vraiment se projeter et projeter notre intercommunalité vers un véritable plan d'actions qui doit être ambitieux, qui doit être construit avec l'ensemble des partenaires – c'est ce que l'on a proposé – et puis qui doit donc permettre un certain rééquilibrage et aussi lutter contre les discriminations.

Voilà ce que je voulais dire. Et je vous remercie de me donner toute cette confiance.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Joël. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Je vous propose donc de mettre aux voix ce document.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

## **AFFAIRE N° 87 : RESSOURCES - CREATION DE NOUVELLES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE (ASA) - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire 87. Là, il s'agit de création de nouvelles ASA, qui sont des déclinaisons de la volonté du législateur. Je propose, sauf s'il y a des questions ou des remarques auprès du rapporteur, de mettre aux voix.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

## **AFFAIRE N° 88 : RESSOURCES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Affaire 88 : tableau des effectifs. Qui a des questions auprès du rapporteur ? Pas de question, pas de remarque. Si ? Madame DOULAIN. Allez-y.

### **Alenka DOULAIN**

Merci, Monsieur le Président. J'avais juste deux petites questions concernant le tableau des effectifs. Le premier, c'est pour les agents qui travaillent dans le réseau des médiathèques. On a eu pas mal de retours comme quoi il y avait une actuelle grande inquiétude concernant la dégradation des conditions de travail au sein de ce réseau et qui est un joyau de notre collectivité. Donc on voulait savoir, aujourd'hui, si on pouvait avoir des informations là-dessus, et quel était le plan d'actions par rapport à ce climat anxieux ?

Deuxième question – j'y reviens à chaque fois, mais, pour éviter de vous la reposer à chaque fois – pourrions-nous avoir, conformément à vos engagements de campagne, à terme, quand vous aurez pérennisé votre cabinet, le nombre de vos collaborateurs de cabinet et leur rémunération ? On le rappelle : c'est une préconisation qui est assez simple, qui est tout à fait facile à mettre en place. C'est une mesure globalement basique de contrôle démocratique sur l'argent public. Et puis comme on a eu pas mal de citations aujourd'hui, je voulais quand même citer une citation d'une célèbre personnalité qui trône sur la place des Grands Hommes : « *La confiance n'exclut pas le contrôle.* »

Merci pour vos réponses à ces deux questions.

### **Monsieur le Président**

Madame DOULAIN, votre prise de parole est une expression du contrôle. Sur la situation des médiathèques, qu'il me soit permis de faire un petit zoom général. D'abord, je voudrais saluer les agents des médiathèques, qui sont mobilisés sur un dispositif très innovant, que nous avons en partenariat avec La Poste, pour assurer la livraison auprès de nos aînés – qui évidemment en raison du confinement, et plus globalement pour qui il est plus difficile de sortir, parce qu'ils ont des appréhensions – de pouvoir assurer le portage de livres à leur domicile, et en même temps les postiers assurent une sorte de veille sociale, de lien social avec nos aînés.

Deuxième aspect : vous faites référence, comme il en existe dans beaucoup d'organisations, parfois à des tensions. Il se trouve que le directeur des médiathèques, Monsieur GUDIN DE VALLERIN, a fait valoir son souhait de partir de la collectivité. Donc il y aura un poste de directeur des médiathèques qui sera à pourvoir. Et cela va s'inscrire dans un recrutement, aussi, qui va paraître prochainement, d'un directeur ou d'une directrice de la culture. Donc il doit à la fois mettre en œuvre les orientations en matière de politique culturelle et d'évolution du mode de management au sein des différentes structures, dont les médiathèques. Voilà où nous en sommes sur cette situation.

Je voudrais, indépendamment, peut-être, des points de tension qui ont existé quand même, dire que Monsieur GUDIN DE VALLERIN a mené un travail important pour les médiathèques de Montpellier et de la Métropole. Il a été à l'origine du projet architectural de la médiathèque Zola, qui est un bâtiment très emblématique – comme vous l'avez laissé entendre. Il a énormément travaillé sur des sujets de patrimoine. Je voudrais quand même pouvoir ici publiquement saluer son action, souhaiter qu'on puisse retrouver un climat de sérénité dans le bon fonctionnement du réseau des médiathèques, parce que l'ensemble des agents sont très attachés au bon fonctionnement de la collectivité, au service public qui leur serait rendu.

Quant aux publications liées aux fonctions de cabinet, cela viendra en temps et en heure. Tous les postes ne sont pas pourvus. Il y a un certain nombre de recrutements qui ont eu lieu. Il ne s'agit pas de se précipiter. Puis le moment venu, il y aura un organigramme qui sera lui-même présenté, de la même manière que Monsieur NYS, sur l'administration dans son ensemble, a la responsabilité de préparer un nouvel organigramme pour notre collectivité, pour qu'elle puisse répondre au mieux aux attentes des habitants de la Métropole d'une part, et la mise en œuvre des orientations que nous votons d'autre part. Je mets aux voix.

**Renaud CALVAT**

Monsieur DESSEIGNE et Monsieur RAYMOND souhaitent s'exprimer.

**Monsieur le Président**

Pardon. Monsieur DESSEIGNE, et puis Monsieur RAYMOND.

**Serge DESSEIGNE**

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, pour avoir assisté au CHSCT, cette question des médiathèques a été longuement abordée de façon positive. Et je voudrais quand même qualifier ce débat de très constructif, sans animosité, avec une volonté d'éclairer, en saluant l'ancien directeur, mais en saluant aussi l'ensemble du personnel, y compris les personnes qui sont venues témoigner, du travail qui a été fait lors du CHSCT. C'est important de le faire remarquer, parce que c'est une des instances importantes de notre Métropole.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur DESSEIGNE. Je crois qu'effectivement tout le monde a envie d'aller vers un climat constructif, au service des publics, au service d'un projet culturel, d'une politique du livre. Et on peut compter sur l'ensemble des agents pour leur implication, dans ce que le mot implication veut dire, dans le terme service public, c'est-à-dire toujours au service des usagers, innovante et exemplaire. Monsieur RAYMOND.

**Joël RAYMOND**

Merci, Monsieur le Président. Je remercie Serge, puisque je présidais la séance de CHSCT, d'avoir apprécié les débats. Et merci d'avoir informé le Conseil de Métropole.

Un point que je voulais rajouter, Monsieur le Président, il est important de le signaler : au-delà que Monsieur GUDIN DE VALLERIN est là depuis un certain temps et a fait un travail remarquable sur les médiathèques, je voulais préciser que c'était un poste d'État. C'est-à-dire que c'est un poste qui est mis à disposition par le ministère de la Culture. Donc la Métropole a d'ores et déjà formulé son souhait du remplacement, et donc d'avoir ce poste par un agent du ministère de la Culture. C'est important de le préciser pour dire que c'est un accompagnement non-négligeable pour l'intercommunalité et pour la culture de manière générale sur la Métropole. Merci.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Je mets aux voix.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

**AFFAIRE N° 89 : ANIMATION DU TERRITOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MONTPELLIER ET LA SOCIETE ECOSYSTEM-PROD POUR L'ACCUEIL DE « L'ECOCIRQUE ANDRE-JOSEPH BOUGLIONE » CIRQUE SANS ANIMAUX- AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 89. Madame SERRANO pour l'écocirque BOUGLIONE, dont on espère qu'il pourra se tenir après les annonces du Président de la République ce mardi. Madame SERRANO.

## **Célia SERRANO**

Bonjour, merci. Bonjour, chers collègues. J'ai l'honneur de présenter la convention de partenariat qui lie la Métropole à la société de production de la famille BOUGLIONE. Nous ne pouvons plus accepter d'animaux dans des cirques. Nous connaissons les conditions de rétention des animaux, les séances de dressage qu'ils subissent, le transport qu'induisent les tournées. Nous ne pouvons en aucun cas parler de bien-être animal. Nous ne pouvons plus venir nous divertir sous les yeux d'animaux, sauvages comme domestiques. Leur place n'est pas devant nous sous un chapiteau.

C'est une première sur le territoire national. Nous serons la première Métropole à accueillir l'écocirque BOUGLIONE est le premier cirque traditionnel ne proposant aucun spectacle avec des animaux. Enfin si : ils seront en hologrammes.

Cet écocirque propose des numéros populaires dans la tradition du cirque à l'ancienne avec des artistes, musiciens et une fabuleuse musicienne, des funambules, des trapézistes, des jongleurs, des contorsionnistes dans des numéros innovants. Le village de cet écocirque est constitué de conteneurs maritimes recyclés, accueillant des associations de protection animale et de protection de la biodiversité. Et l'écocirque s'engage également, grâce à un partenariat privé, de planter un arbre pour chaque place de spectacle achetée par le public scolaire. Des conférences et ateliers sont prévus, mais soumis malheureusement aux conditions sanitaires. Toutes ces animations familiales seront évidemment gratuites.

Le cirque est installé, les artistes répètent, la création est en cours. La famille BOUGLIONE a su se réinventer et nous propose de nous divertir autrement, dans le respect de tous les êtres vivants. Espérons maintenant que les conditions sanitaires nous permettront d'assister à ces représentations, et de passer un dimanche en famille. Je vous remercie.

## **Monsieur le Président**

Merci, Madame SERRANO. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Pas de question, pas de remarque. J'en ferai une. Madame DOULAIN.

## **Alenka DOULAIN**

J'avais juste une intervention là-dessus. Donc on partage évidemment l'urgence d'agir face à la destruction de la biodiversité et pour le bien-être animal. Il y a quelques semaines d'ailleurs, on a voté une interdiction des cirques avec animaux sur la Commune de Montpellier. Et nous sommes heureux, du coup, de voir que le sujet est mis sur la table aussi à la Métropole.

Le texte qui est présenté sous nos yeux n'est pas anodin. Je vais juste citer ce qu'il y a marqué dedans : « *Le bien-être des animaux détenus et utilisés par des établissements de présentation publique ne peut en effet être respecté en raison des multiples déplacements, de la limitation et de l'inadéquation de l'espace disponible, ainsi que de la contrainte exercée pour réaliser les mouvements et les prestations adaptés.* » En fait, ce qu'il y a sous nos yeux, c'est une position politique, qu'on trouve, nous, tout à fait louable, de la part de notre collectivité, et non un simple accord de partenariat. Alors, ne tournons pas autour du pot : que l'exécutif ait le courage d'appeler un chat, un chat, pour que les mêmes règles vis-à-vis des cirques s'appliquent pour toute la Métropole et fasse l'objet d'un vœu, comme cela l'a été lors du dernier Conseil municipal à Montpellier.

L'écocirque André-Joseph BOUGLIONE sans animaux est la preuve que cela est possible. Nous espérons, malgré le contexte sanitaire, que les écoliers de la Métropole seront nombreux à s'y rendre, puisqu'une place de spectacle scolaire achetée équivaut à la plantation d'un arbre. Nous en profitons d'ailleurs pour dire à Monsieur BOUGLIONE qu'un grand tracé au nord de la Métropole est actuellement déboisé par la majorité PS du Département. Les jeunes arbres seront bienvenus pour qu'un jour les petits métropolitains puissent observer les animaux sauvages et libres. Merci.

## **Monsieur le Président**

Madame DOULAIN, merci encore de saluer l'action de chacun des collègues et de reprendre les termes de Madame SERRANO. Je voudrais en profiter pour dire ici que nous faisons l'objet de menaces, d'invectives d'un certain nombre de gens qui, eux, ont des cirques avec animaux. Ils peuvent toujours chercher à nous intimider, nous ne bougerons pas sur notre volonté d'accompagner ce développement de cirques sans animaux. Inutile d'appeler le directeur de cabinet, de lui dire tout un tas d'injures et de menaces.

Nous serons insensibles. Il va y avoir dans quelques instants un vote des élus du Conseil de Métropole. Il y en a eu un à la Ville de Montpellier. Et nous ne nous ferons pas intimider. Aucun élu ne doit décider sous la pression. J'espère que ce message dépassera simplement les collègues qui l'entendent, et il faut surtout souhaiter que le contexte sanitaire s'améliore pour que cette création puisse être vue. Je veux le dire aussi en toute sérénité. C'est quelque chose qui avait été engagé par le précédent exécutif et que nous poursuivons et que nous amplifions. Je crois que c'est une très bonne chose. Je mets aux voix.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

**AFFAIRE N° 90 : ANIMATION DU TERRITOIRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DE LA DRAC OCCITANIE ET DE LA REGION OCCITANIE POUR LES ACQUISITIONS ET LES RESTAURATIONS D'OEUVRE AINSI QUE POUR LA PROGRAMMATION 2021 DU MUSEE FABRE DE MONTPELLIER - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 90 : demandes de subventions de l'État auprès de la DRAC Occitanie pour la restauration d'œuvre, musée Fabre. Qui demande des informations auprès de Monsieur PENSO ? Pas de demande d'information ? Je mets aux voix. C'est bon ? Le vote est ouvert, mes chers collègues.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Christian ASSAF.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 87 voix*

**AFFAIRE N° 91 : ANIMATION DU TERRITOIRE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE FABRE, LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP DE L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE MONTPELLIER, DU CENTRE D'EDUCATION DES SOURDS ET DEFICIENTS AUDITIFS 34, DE LA FEDERATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE LR ET LES PUBLICS DU CHAMP MEDICAL DU CHU LAPEYRONIE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 91 : conventions de partenariat entre le musée Fabre et l'APF, enfin un certain nombre d'associations pour les personnes en situation de handicap. Qui a des questions auprès de Monsieur PENSO ? Je mets aux voix.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Christian ASSAF, Mme Florence BRAU, Mme Emilie CABELLO, M. Michaël DELAFOSSE, M. Jean-Luc SAVY, Mme Isabelle TOUZARD.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 81 voix*

**AFFAIRE N° 92 : ANIMATION DU TERRITOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE FABRE ET LE CROUS DE MONTPELLIER OCCITANIE POUR LE DISPOSITIF DE BILLETTERIE YOOT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 92 : convention de partenariat entre le musée Fabre et le CROUS de Montpellier. Est-ce qu'il y a des questions auprès du rapporteur ? Pas de question. Je mets aux voix.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christian ASSAF, Mme Florence BRAU, Mme Isabelle TOUZARD, Mme Claudine VASSAS MEJRI.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 84 voix*

**AFFAIRE N° 93 : ANIMATION DU TERRITOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE FABRE ET LES PUBLICS DU CHAMP SOCIAL DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - FEDERATION DE L'HERAULT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 93 : convention de partenariat entre le musée Fabre et le Secours populaire français, la Fédération de l'Hérault, qui travaille sur l'accès à la culture des publics les plus fragiles. Qui a des questions auprès du rapporteur ? Pas de question. J'ouvre le vote.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

**AFFAIRE N° 94 : ANIMATION DU TERRITOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE FABRE ET LA MAISON DE LA POESIE JEAN JOUBERT - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 94 : association entre le musée Fabre et la Maison de la poésie Jean Joubert pour organiser des lectures poétiques. Très beau projet. Qui a des questions auprès de Monsieur PENSO ? Pas de question. Je mets aux voix.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

**AFFAIRE N° 95 : ANIMATION DU TERRITOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTPELLIER ET LE MUSEE FABRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 95 : convention de partenariat entre le musée Fabre et la Ville de Montpellier, plus précisément sur un projet autour de la petite enfance, les crèches de la Ville. Qui a des questions auprès de Monsieur PENSO ? Pas de question. On met aux voix.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

**AFFAIRE N° 96 : ANIMATION DU TERRITOIRE - CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIATS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES ENTRE L'OPERA ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER ET LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 96 : convention annuelle de partenariats pédagogiques et artistiques entre l'Orchestre et le Conservatoire à rayonnement régional de Montpellier. Est-ce qu'il y a des questions ? J'ouvre le vote.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Christian ASSAF, M. Geniès BALAZUN, Mme Fanny DOMBRE-COSTE, Mme Mylène FOURCADE, M. Eric PENSO, Mme Catherine RIBOT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 82 voix*

**AFFAIRE N° 97 : ANIMATION DU TERRITOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL ET LE CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL (CDN) THEATRE DES 13 VENTS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 97 : convention de partenariat entre le Conservatoire et le Théâtre des 13 vents. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques auprès de Monsieur PENSO ? J'ouvre le vote.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Bruno PATERNOT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 87 voix*

**AFFAIRE N° 98 : ANIMATION DU TERRITOIRE - ECOLES ASSOCIEES AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 98 : écoles associées au Conservatoire. Certaines écoles sont associées au Conservatoire et il s'agit ici d'attribution de subvention. Et Monsieur TRAVIER demande la parole. Monsieur TRAVIER, à vous.

**Bernard TRAVIER**

Merci. Monsieur le Président, je pense que je ne peux pas participer au vote, puisque je suis membre – à votre demande – du Conseil d'établissement du Conservatoire – ce dont je vous remercie, mais je ne peux pas participer au vote. La question se pose pour les deux votes précédents, d'ailleurs.

**Monsieur le Président**

Je propose, à la suite de votre intervention, qu'on note que vous n'avez pas pris part au vote, on fera une modification... Les juristes disent qu'il n'y a pas de conflit ? Ça va.

**Bernard TRAVIER**

Il n'y a pas de conflit alors ?

**Monsieur le Président**

Non.

**Bernard TRAVIER**

Comme c'est moi qui ai créé le réseau, voter la subvention pour le réseau me paraissait un peu...

**Monsieur le Président**

C'est l'occasion de saluer votre action. Espérons un vote unanime, Monsieur TRAVIER.

**Bernard TRAVIER**

Merci.

**Monsieur le Président**

On y va. Vote.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Anne RIMBERT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 87 voix*

**AFFAIRE N° 99 : ANIMATION DU TERRITOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CHAI DU TERRAL ET LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 99 : convention de partenariat entre le Chai du Terral et la Conservatoire. Est-ce qu'il y a des questions ? Célia SERRANO a la parole.

**Célia SERRANO**

Oui, mes chers collègues, je souhaite intervenir sur l'ensemble des conventions de partenariats. Nous nous réjouissons de ces conventions, allant de la petite enfance à l'université. Nous nous réjouissons des interactions facilitées entre différents publics et œuvres d'art, des rencontres organisées entre étudiants et professionnels, et la mise à disposition de salles de répétition, de production et de diffusion. Juste une chose : je souhaiterais interroger le dispositif YOOT afin de le rendre encore plus ouvert, aller encore plus loin pour nos étudiants, éviter les procédures complexes et simplifier les tarifs. Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Monsieur PENSO a pris bonne note. On est à la 99, pour la convention avec le Chai du Terral. Le vote est ouvert.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Bruno PATERNOT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 87 voix*

**AFFAIRE N° 100 : ANIMATION DU TERRITOIRE - SITE ARCHEOLOGIQUE LATTARA, MUSEE HENRI PRADES - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021 - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 100 : demandes de subventions pour le site archéologique de Lattara auprès de l'Union européenne, de l'État et d'autres collectivités territoriales (Région, Département). Je mets aux voix, sauf s'il y a des demandes d'intervention.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

**AFFAIRE N° 101 : ANIMATION DU TERRITOIRE - MEDIATHEQUES - ADHESION A L'ASSOCIATION LE PRIX DES INCORRUPTIBLES - AUTORISATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 101 : adhésion à l'association Le prix – bien nommé – des incorruptibles. Qui a des questions auprès de Monsieur PENSO sur cette affaire ? Pas de question. J'ouvre le vote.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

**AFFAIRE N° 102 : ANIMATION DU TERRITOIRE - COMEDIE DU LIVRE 2021 - PRISE EN CHARGE DE FRAIS DES INTERVENANTS INVITES - DEMANDES DE SUBVENTIONS - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 102 : Comédie du Livre ; prise en charge de intervenants, des invités. Nous espérons tous que la Comédie du Livre 2021 pourra se tenir, en espérant que le contexte sanitaire s'améliore. Il en va de l'intérêt de la chaîne du livre. J'en profite pour remercier le CASSC qui a procédé à des bons pour acquérir des livres chez les libraires de Montpellier.

C'est très important de les soutenir. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Allez, je mets aux voix. Le vote est ouvert.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

**AFFAIRE N° 103 : ANIMATION DU TERRITOIRE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A LA RESIDENCE LITTERAIRE DE L'ECRIVAIN ALEXANDRE BERGAMINI - DEMANDES DE SUBVENTIONS AFFERENTES - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 103 : c'est une bourse d'écriture, frais de résidence pour Alexandre BERGAMINI. Il s'agit d'une aide à hauteur de 2 000 euros. Je voudrais juste préciser pourquoi elle arrive. Il se trouve que c'est un écrivain qui habite la vallée de la Roya, qui a été sinistrée par les inondations. Le temps de la reconstruction des lieux là-bas, nous allons l'accueillir en résidence. C'est un dispositif classique de la bourse d'écriture, mais c'est un geste fort de notre collectivité à l'endroit de cet artiste, qui a été durement mis à l'épreuve par les intempéries. Je mets aux voix l'affaire 103.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

**AFFAIRE N° 104 : ANIMATION DU TERRITOIRE - AFFECTATION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT - APPROBATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Affaire 104 : subventions à différentes associations culturelles. Est-ce qu'il y a des questions ? C'est bon. Je mets aux voix.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Julie FRÊCHE, M. Eric PENSO, Mme Sylvie ROS-ROUART, Mme Célia SERRANO.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 82 voix*

**AFFAIRE N° 105 : ANIMATION DU TERRITOIRE - PISCINE OLYMPIQUE D'ANTIGONE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - LOCAUX DESTINES A UNE OCCUPATION COMMERCIALE - ATTRIBUTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur le Président**

Monsieur ASSAF, affaire 105. Est-ce qu'il y a des questions à Monsieur le rapporteur sur l'affaire 105 ? Pas de question. Je mets aux voix. La 106 est reportée. On va bientôt examiner la 107, après le vote. Merci à chacun d'entre vous, chers collègues. Cela commence à devenir un peu fastidieux.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

**AFFAIRE N° 106 : ANIMATION DU TERRITOIRE - RESEAU DES PISCINES - OPERATION TELETHON 2020 - CONVENTION ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM) - AUTORISATION DE SIGNATURE – AFFAIRE RETIREE**

*Affaire retirée de l'ordre du jour.*

## **AFFAIRE N° 107 : ANIMATION DU TERRITOIRE - ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS - AFFECTATION DE SUBVENTIONS - CONVENTIONS D'ATTRIBUTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **Monsieur le Président**

Affaire 107 : Monsieur ASSAF, peut-être quelques mots sur la situation du sport, au demeurant.

### **Christian ASSAF**

Monsieur le Président, merci, chers collègues. Une subvention notable concernant, vous l'avez vu, le MUC natation, qui concerne en fait la réalisation d'un engagement pris par d'autres – l'ancien exécutif pour ne pas le nommer – avec notamment l'accueil de la team de Philippe LUCAS. Mais aussi le report des Jeux Olympiques qui nous conduit – pour des raisons sportives évidentes – à accompagner cette politique, je le disais, décidée par l'ancienne majorité, jusqu'aux Jeux Olympiques de Tokyo. Et enfin, aussi, cette subvention a pour but de sauver – je le dis très clairement – un des acteurs historiques de l'apprentissage de la natation à Montpellier.

Mais je veux saisir l'occasion qui m'est donnée par ce rapport, mes chers collègues, pour vous alerter sur les préoccupations qui sont les nôtres, sur la situation du sport d'élite que nous accompagnons à la Métropole en la période. Certes, il y a les excellents résultats sportifs, et on peut saluer les victoires du Montpellier Hérault, du Montpellier Handball, du volley, les belles performances du club du MUC natation ou encore du tennis de table – j'en passe et des meilleurs. Mais la situation aujourd'hui m'impose à vous dire que – comme beaucoup d'autres pans de l'activité dans notre pays – le sport, le sport professionnel ou d'élite, est durement touché par la crise, par l'absence de spectateurs. J'aurai à revenir devant vous, mes chers collègues, pour trouver les moyens d'aider nos clubs sportifs. L'argent public, il est rare, mais il y aura des moyens. Nous travaillons d'ores et déjà avec les présidents de tous ces clubs. Il y aura des moyens de trouver des recettes dans le privé, ce qui contribuera à sauver les acteurs qui font rayonner et qui ont fait rayonner Montpellier Méditerranée Métropole en France, en Europe et dans le monde.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président. C'est effectivement un défi très important qui nous est posé, entre la situation sanitaire qui met dans la difficulté nos clubs et la nécessité de les soutenir. On peut être une des villes qui peut être la plus fière d'avoir autant de sports de haut niveau, et il faut dégager des stratégies – je sais que vous vous y employez avec conviction, avec toute la rigueur – et c'est indispensable. Nous aurons l'occasion dans ce Conseil d'y revenir à travers des délibérations. Est-ce qu'il y a des questions ? Je propose de passer aux voix. Je vous remercie.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Mohed ALTRAD, M. Serge GUISEPPIN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 84 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

## **AFFAIRE N° 108 : HORS COMMISSION - REPRESENTATIONS DU CONSEIL DE METROPOLE - DESIGNATIONS**

### **Monsieur le Président**

Représentations du Conseil de Métropole. Je vous propose d'en donner la lecture et nous ferons un vote d'ensemble. Toutes les désignations ne sont pas encore faites au Conseil de Métropole. Il reste les personnalités qualifiées dans les structures culturelles et dans un certain nombre d'autres endroits, mais on approche quand même de la fin.

- L'Association des villes et collectivités pour la communication électronique et l'audiovisuel : Madame EMAD.
- La Maison de Montpellier à Chengdu : Madame HART et Monsieur MEUNIER.
- L'Orchestre national de Montpellier Méditerranée : moi-même, en remplacement de Madame DOMBRE-COSTE.
- Sites et Cités, l'association liée au patrimoine : Monsieur PENSO et Monsieur BELLANGER.

Ensuite les collèges, hors Montpellier.

- Collège Le Berange de Baillargues : Madame MONIN.
- Collège Frédéric Bazille : Madame LEVY et Monsieur MIRO, suppléant.
- Collège les Pins : Madame LLORET.
- Collège François Mitterrand : Monsieur PENSO.
- Collège Ray Charles : Monsieur MARTINIER.
- Collège Mendès France : Monsieur CALVAT.
- Collège Georges Brassens : Madame AUBY.
- Collège de la Voie Domitienne : Monsieur CHAMPAY.
- Collège Frédéric Mistral : Monsieur RICO, titulaire ; suppléante, Madame CONTE-ARRANZ.
- Collège Marie Curie : Michelle CASSAR.
- Collège Louis Germain : François RIO.
- Collège les salins : Monsieur DESSEIGNE.
- Lycée Georges Pompidou : Madame LEVY ; suppléant, Monsieur MIRO.
- Lycée professionnel, lycée Honoré de Balzac : Monsieur MIRO.
- Lycée Champollion : Monsieur LOPEZ.

S'il n'y a pas de demande d'éclaircissement, j'ouvre le vote.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

## **AFFAIRE N° 109 : HORS COMMISSION - COMPOSITION DES COMMISSIONS METROPOLITAINES - MODIFICATION - APPROBATION**

### **Monsieur le Président**

Rapport 109. Les commissions se sont mises en place. Il s'agit d'acter par ce vote la participation des élus non-communautaires issus des Conseils municipaux des 31 communes de notre intercommunalité pour y participer. S'il n'y a pas de question, pas de remarque, je propose de passer au vote. Madame DOULAIN.

### **Alenka DOULAIN**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je me réjouis évidemment de l'implication de conseillers municipaux des autres communes de la Métropole dans le travail de ces commissions. On notera que, malgré ces nouvelles venues dans les commissions, notre Conseil semble être touché par une division des tâches bien genrées : 75 % de femmes dans la commission solidarités ; 35 % de femmes dans la commission ressources. Du coup, par rapport à la proposition de Monsieur RAYMOND, tout à l'heure, d'améliorer les rapports annuels sur l'égalité femmes-hommes, je propose qu'on intègre dans le prochain rapport de l'année prochaine aussi un petit focus sur comment notre Assemblée prend en compte, ou pas, ces questions-là, histoire de tâcher nous-mêmes d'être exemplaires avant de demander aux autres de l'être – cela donnera un peu plus de poids à notre parole. Merci.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup. La participation aux commissions est libre et c'est sur inscription. Donc là, vous avez fait une analyse sur la composition de ces commissions. Dont acte. Moi, je me réjouis que nous ayons un exécutif à la Métropole qui comporte plus de femmes que d'hommes, ce qui figurera dans le rapport l'année prochaine, ce qui est appréciable. Je crois surtout que ce qui est important, c'est que ces commissions vivent bien et fonctionnent bien, et nous permettent de donner lieu à des débats et implications pleines et entières. J'observe, tout à l'heure, sur les questions de logement et de solidarité, une Vice-Présidente et deux interventions masculines. On peut toujours chercher ce qui ne va pas. Toujours. C'est bien votre rôle, Madame DOULAIN. C'est pour cela qu'on vous donne la parole régulièrement.

Je propose de mettre aux voix la 109.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 86 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

#### **AFFAIRE N° 110 : HORS COMMISSION - DELEGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL DE METROPOLE AU PRESIDENT - APPROBATION**

##### **Monsieur le Président**

Affaire 110. Comme on a eu des retours de commerçants qui avaient des délais d'attente, et ce n'est pas le moment de mettre des complexités aux acteurs économiques qui sont dans la difficulté, il est proposé de me donner délégation pour accélérer le dispositif d'aide aux loyers. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je propose de passer aux voix, et puis on se mettra au travail juste après cette séance.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 88 voix*

#### **AFFAIRE N° 111 : HORS COMMISSION - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES OCCITANIE - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - EXERCICES 2013 ET SUIVANTS**

##### **Monsieur le Président**

Affaire 111. Je donne la parole à Monsieur CALVAT sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

##### **Renaud CALVAT**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je serai bref. Monsieur le Président, ce rapport définitif de la Chambre concerne la gestion de la mandature de l'exécutif précédent. Donc il ne nous appartient pas, à nous, de nous prononcer. Un certain nombre de préconisations ont été faites par la Chambre. Nous nous efforcerons de les respecter, en ce qui concerne par exemple le financement des attributions de voirie, des compensations, la gestion du patrimoine ou le taux de réalisation des investissements. Le précédent exécutif a pu – et c'est tout à fait normal – répondre à l'ensemble des questions de la Chambre. Tout s'est fait dans la plus grande transparence. Le rapport définitif est désormais public. Il concerne le précédent exécutif. Ce qui m'intéresse moi, Monsieur le Président, maintenant, c'est le prochain rapport, dans six ans, qui concernera notre gestion. Donc pas de remarque particulière de notre part sur ce rapport précédent. Simplement, nous nous efforcerons de mettre en application les préconisations de la Chambre.

##### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur LEVITA.

##### **Max LEVITA**

Je voudrais dire deux mots sur ce rapport, que je vous invite tous à lire, à la fois pour ce qu'il écrit et pour ce qu'il n'écrit pas. La première partie de ce rapport est intéressante. Visiblement, l'écrivain ne comprend pas le développement démographique et économique de notre Métropole. C'est d'ailleurs une constante. L'auteur rapporte que la DATAR a en permanence laissé de côté notre territoire. Et nombre – les journalistes parisiens en particulier – s'interrogent, nous interrogeons : que viennent faire à Montpellier tous ces nouveaux arrivants ? Moi, je crois que le point de départ n'est pas bon. Montpellier n'est pas en retard. Montpellier ne rattrape pas son retard. Il n'a pas de retard à rattraper. Mais il faut changer le point de départ. Il faut partir d'un autre point de vue. Et moi je propose de dire que Montpellier est en avance, Montpellier anticipe le monde qui vient. Notre secteur agricole n'est pas très important. Notre industrie est plutôt faible. Le secteur des services explose, en particulier le secteur de l'enseignement et de la recherche. C'est là notre avenir, et en particulier, à l'intérieur de ce secteur, le secteur de la santé, ce que la précédente mandature avait pris en charge, et que vous vous proposez de poursuivre.

J'en viens à la partie financière et fiscale. D'abord, j'ai un très grand étonnement. L'Etat a diminué au cours du mandat précédent ses concours à la Métropole. Le total s'élève à 162 millions. Je rappelle rapidement : on nous a pris 4 millions en 2014, 10 millions en 2015, 11 millions en 2016, 4,6 millions en 2017, 2018, 2019, 2020. Au total, cela fait plus de 161 millions. Je voudrais dire que je n'ai jamais contesté la décision, les décisions du Gouvernement HOLLANDE. J'ai simplement constaté la baisse de nos ressources, qui entraînait quelques conséquences.

Deuxième point : je conteste une appréciation du rapport. Nous aurions pu, dit le rapport, décider une baisse de la pression fiscale en 2018, ce qui a été effectivement envisagé, d'ailleurs. Mais je voudrais souligner que nous aurions été contraints, nous, ou nos successeurs – et c'est vous qui en auriez été contraints – nous aurions eu la contrainte d'augmenter cette pression en 2021 pour financer les investissements prévus, parmi lesquels figurent le tramway, la ligne 5 – c'est quand même de l'ordre de 500 millions. Donc baisser les impôts en 2018, avant l'élection, pour les augmenter après l'élection : les commentateurs auraient jugé ce comportement particulièrement déloyal, d'où la décision prise par Philippe SAUREL de ne pas toucher aux impôts. J'indique de plus au rapporteur de la Chambre que la TH ne peut plus être augmentée, ni en 2020, ni en 2021, et que le montant est dorénavant bloqué pour être compensé par l'État. Si on avait baissé, la baisse aurait été irréversible.

Troisième remarque : la coopération avec les intercommunalités adjacentes est évoquée. De nombreuses opérations ne sont pas citées. En particulier, je rappelle que la sortie des communes de l'Agglomération est évoquée. Elle a eu lieu en 2003, et les séquelles n'ont pas encore disparu totalement.

Quatrième remarque : c'est pour ne pas abuser. L'accent n'est pas mis sur le blocage des taux de fiscalité tout au long du mandat, ce qui est quand même un peu curieux. Je vous invite à regarder la page 103 : vous verrez que la comparaison avec les autres métropoles montre que notre situation n'est pas du tout catastrophique.

Enfin, je cite un dernier point, qui est à la page 80. Il me faut simplement la trouver. La voilà. La Métropole avait établi une situation budgétaire consolidée pour 2019-2025, qui prévoyait une dégradation globale des performances en fonctionnement et en exploitation – c'est pour 2025 – dans un contexte de stabilité des taux de fiscalité, et une dépense d'investissement annuelle prévue de 228 millions – c'est dans la partie prospective – financée par un endettement ramené à plus de 1 milliard d'euros. Dans cette hypothèse, la Métropole aurait consommé les marges de manœuvre dont elle disposait. Précisément, ces marges de manœuvre, elles ont été créées pour pouvoir réaliser le plan d'investissement 2020-2025, ce qui vous appartient maintenant, à vous, Monsieur le Président. Merci.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Monsieur LEVITA, de votre intervention, que je lis davantage comme une réponse que vous donnez au rédacteur du rapport. Dans chaque Conseil municipal, ce rapport sera présenté et donnera lieu à débat. Le souci de Monsieur CALVAT dans cette présentation est de ne surtout pas polémiquer avec les choix de gestion passés. Les débats ont eu lieu. Un certain nombre de points d'ailleurs dans votre intervention, je les partage. La lecture de ce rapport est riche d'enseignements, comme tous ces types de documents. Je propose de passer au vote, ayant bien enregistré l'intervention de Monsieur LEVITA au demeurant. Le vote est ouvert. Monsieur LEVITA ?

### **Max LEVITA**

On prend acte.

### **Monsieur le Président**

Oui, on prend acte, pardon. On prend doublement acte : votre intervention, qui doit être versée au procès-verbal, et la présentation du rapport en séance. Je vous ferai passer, Monsieur LEVITA, la copie du courrier que j'avais adressé lors de la réception de ce rapport.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 85 voix*

*Abstentions : 3 voix*

*Se sont abstenus : M. Mohed ALTRAD, M. Christophe BOURDIN, M. Serge GUISEPPIN.*

**AFFAIRE N° 112 : HORS COMMISSION - ORGANISMES EXTERIEURS - SOCIETE ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE - SOCIETE D'ÉQUIPEMENT DE LA REGION MONTPELLIERAINE (SERM) - RAPPORT SPECIAL 2019 SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PREROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE**

**Monsieur le Président**

Affaire 112. Cette fois-ci, on vote. Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique de la SERM Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur MEUNIER.

**Cyril MEUNIER**

Juste une question, Président. Est-ce pour la 112, les élus qui siègent à la SERM, et pour la 113, les élus qui siègent à la SA3M, votent ou pas ?

**Monsieur le Président**

J'interroge les juristes. Est-ce que les administrateurs de la SERM et de la SA3M votent la 112 et la 113 ? On peut voter. Je mets aux voix la 112. Merci.

*Ne participent pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Roger-Yannick CHARTIER.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 85 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenus : M. Mohed ALTRAD, M. Serge GUISEPPIN.*

**AFFAIRE N° 113 : HORS COMMISSION - ORGANISMES EXTERIEURS - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SA3M) - RAPPORT SPECIAL 2019 SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PREROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE - APPROBATION**

**Monsieur le Président**

Affaire 113. Je propose, s'il n'y a pas de question, de remarque, qu'on mette aux voix. Merci beaucoup.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Cyril MEUNIER.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 84 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenus : M. Mohed ALTRAD, M. Serge GUISEPPIN.*

L'ordre du jour est épuisé. Nous avons tenu, mes chers collègues, dans des circonstances très particulières ce Conseil de Métropole. Je voudrais en remercier le Service Assemblées, l'administration, l'ensemble de la technique – même si on a eu deux moments un peu délicats, mais on a essuyé les plâtres, cela s'est bien passé. Cet après-midi, on n'a pas eu d'écart, d'attitude peu responsable comme on en a vu ce matin, qui ne sont pas à la hauteur de ce qu'attendent nos concitoyens. Le Service Assemblées va rappeler chacun d'entre vous pour corriger les votes. Évidemment, ce procès-verbal, il faudra le relire, chacun, plus scrupuleusement, pour être sûr qu'il n'y a pas de problème. En tout cas, je vous remercie. Je remercie également la presse qui a suivi, sur la chaîne *YouTube*, sur le site de la Métropole, le Conseil de Métropole, ainsi qu'un certain nombre de Montpelliérains et de Montpelliéraines qui l'ont suivi en direct, parce qu'il y a eu, ici et là, des commentaires.

Il y a juste les deux questions de Madame DOULAIN sur le financement du COM. Je suis très clair : ce n'est pas la Métropole. Sur les modalités de financement de celui-ci, cela appartient à l'État. Il a deux options qui lui sont posées : soit au budget général, soit sous la forme de concession, la concession étant de faire payer par les péages la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures. L'une comme l'autre peuvent être des modalités de financement. Voilà pour les deux questions.

Prochaine séance : nous examinerons le débat d'orientations budgétaires, dans les termes que Renaud a un peu évoqués, c'est-à-dire avec les conséquences liées à la crise Covid-19.

Merci à tous et à toutes pour ce Conseil de Métropole en visio.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.*